











**NOTE DE SYNTHÈSE\* DU DOSSIER D.D.T\*\* . N° AD2109nm029**

*\* Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.*

**\*\* Les diagnostics techniques immobiliers et attestations sont regroupés dans un dossier unique appelé Dossier de Diagnostic Technique (DDT) et il ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses.**

**IDENTITE DU PROPRIETAIRE / LOCALISATION DU OU DES BATIMENTS**

Propriétaire	Nom et prénom: Adresse :	
Bien	Référence cadastrale:	Section 839 B n° 114
	Désignation et situation du / des lots de copropriété(s) :	Lot numéro 02, R+03
	Nature :	Habitation (maison individuelle)
	Adresse:	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE

	PRESTATIONS	CONCLUSION			
	Amiante	Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré <u>à ce stade</u> de matériaux et produits contenant de l'amiante ;  <u>des matériaux et produits pour lesquels les résultats d'analyse des sondages et/ou prélèvements sont attendus :</u>  Dalles de sol (TERRASSE01 et TERRASSE02) / En attente des résultats d'analyse)  Bardeaux bitumineux (TERRASSE01 et TERRASSE02) / En attente des résultats d'analyse)			
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.			
	Termite	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.			
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).			
	Etat des Risques et Pollutions	Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques			
	DPE	<table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td style="text-align: center;"><b>135</b> kWh/m<sup>2</sup>/an</td> <td style="text-align: center;"><b>4</b> kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an</td> <td style="text-align: center;"></td> </tr> </table> Numéro enregistrement ADEME : 2113E0436005Y	<b>135</b> kWh/m <sup>2</sup> /an	<b>4</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	
<b>135</b> kWh/m <sup>2</sup> /an	<b>4</b> kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an				
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 422.9 m <sup>2</sup>			

Visite effectuée le : 28/09/2021 par Mr MAQUIN Nicolas 06 65 49 25 63

# DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

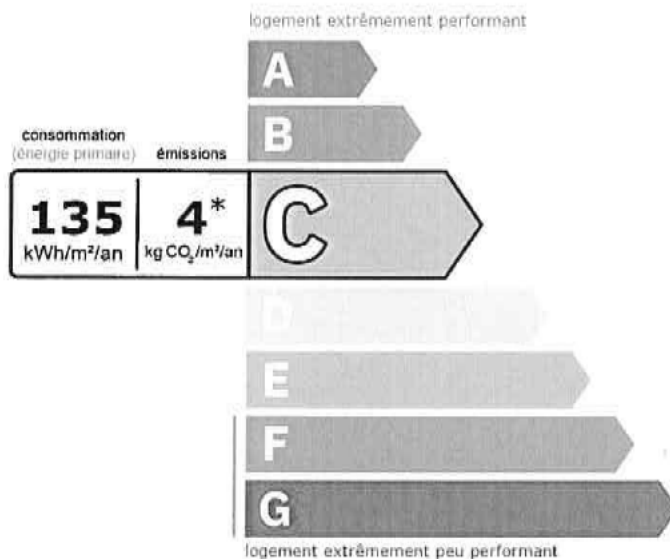
N°ADEME : 2113E0436005Y  
Etabli le : 28/09/2021  
Valable jusqu'au : 27/09/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

Adresse : **138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE**  
Type de bien : **Maison Individuelle**  
Année de construction : **Avant 1948**  
Surface habitable : **422.9 m<sup>2</sup>**

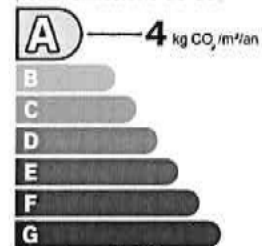
Adresse : / Allée PEYTAVINES 05240 LA SALLE-LES-ALPES

## Performance énergétique et climatique



\*Dont émissions de gaz à effet de serre

peu d'émissions de CO<sub>2</sub>



émissions de CO<sub>2</sub> très importantes

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.

Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6.

Ce logement émet 1 891 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 9 799 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 730 €** et **5 110 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

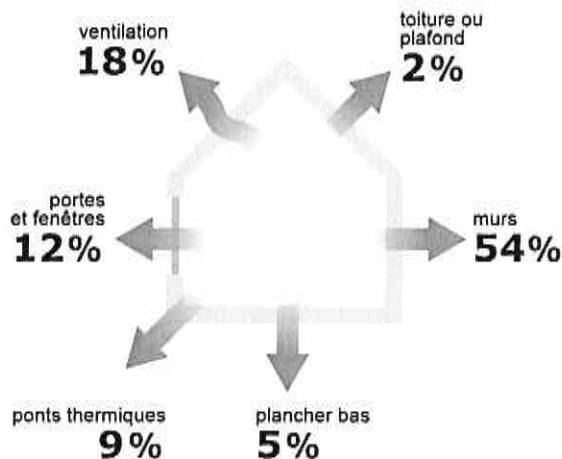
### Informations diagnostiqueur

**ALTER DIAGNOSTICS**  
1476 Chemin des MARRES  
13109 SIMIANE-COLLONGUE  
tel : 06 65 49 25 63

Diagnostiqueur : **MAQUIN Nicolas**  
Email : **alterdiagnostics@gmail.com**  
N° de certification : **CPDI4552**  
Organisme de certification : **I.Cert**



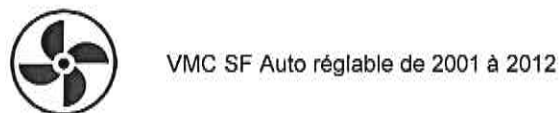
**Schéma des déperditions de chaleur**



**Performance de l'isolation**



**Système de ventilation en place**



**Confort d'été (hors climatisation)\***



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



bonne inertie du logement



logement traversant



toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :



Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

**Production d'énergies renouvelables**

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie






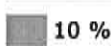





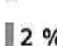
réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	⚡ Electrique	44 032 (19 144 é.f.)	entre 2 880 € et 3 900 €	 78 %
 eau chaude	⚡ Electrique	5 997 (2 607 é.f.)	entre 390 € et 540 €	 10 %
 refroidissement	⚡ Electrique	4 223 (1 836 é.f.)	entre 270 € et 380 €	 7 %
 éclairage	⚡ Electrique	1 846 (802 é.f.)	entre 120 € et 170 €	 3 %
 auxiliaires	⚡ Electrique	1 310 (569 é.f.)	entre 80 € et 120 €	 2 %
<b>énergie totale pour les usages recensés :</b>		<b>57 407 kWh</b> (24 960 kWh é.f.)	<b>entre 3 730 € et 5 110 €</b> par an	

⚠ Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 246ℓ par jour.

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

é.f. —énergie finale

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



## Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -22% sur votre facture soit -959€ par an

## Astuces

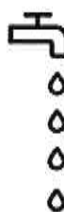
→ Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C  
Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -63% sur votre facture soit -553€ par an

## Astuces

→ Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.



## Consommation recommandée → 246ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

101ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture soit -190€ par an

## Astuces

→ Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :

[www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)








Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

### Vue d'ensemble du logement






	description	isolation
 Murs	<p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur une paroi enterrée</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur</p> <p>Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm donnant sur l'extérieur</p>	Insuffisante
 Plancher bas	<p>Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein</p> <p>Voutains sur solives métalliques non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé</p> <p>Dalle béton non isolée donnant sur un local chauffé</p>	Insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond sur solives bois donnant sur l'extérieur (Comble)	moyenne
 Portes et fenêtres	<p>Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage</p> <p>Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm sans protection solaire</p> <p>Fenêtres battantes métal sans rupture de ponts thermiques, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants pvc</p> <p>Fenêtres oscillantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants pvc</p>	Insuffisante

### Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	PAC air/air installée avant 2008 (système individuel)
 Eau chaude sanitaire	Chauffe eau électrique instantané
 Climatisation	Pompe à chaleur (divisé) - type split
 Ventilation	<p>VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012</p> <p>Ventilation mécanique ponctuelle dans la salle de bain.</p>
 Pilotage	Sans système d'intermittence

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur.
 Refroidissement	<p>Privilégier les brasseurs d'air.</p> <p>Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.</p>
 Ventilation	<p>Nettoyage et réglage de l'installation tous les 3 ans par un professionnel.</p> <p>Nettoyer régulièrement les bouches.</p> <p>Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement</p>

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.






Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels




Montant estimé : 34000 à 50900€

Lot	Description	Performance recommandée
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2.KW$
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2.KW$
 Chauffage	Mettre à jour le système d'intermittence / Régulation	

2

## Les travaux à envisager

Montant estimé : 41200 à 61800€

Lot	Description	Performance recommandée
 Portes et fenêtres	Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. ▲ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2.K, S_w = 0,42$
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/air non réversible (la climatisation n'est pas considérée, en cas de mise en place votre étiquette énergie augmentera sensiblement).	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur. Mettre en place un système Solaire	COP = 3
Refroidissement	Remplacement par un système plus récent	

## Commentaires :

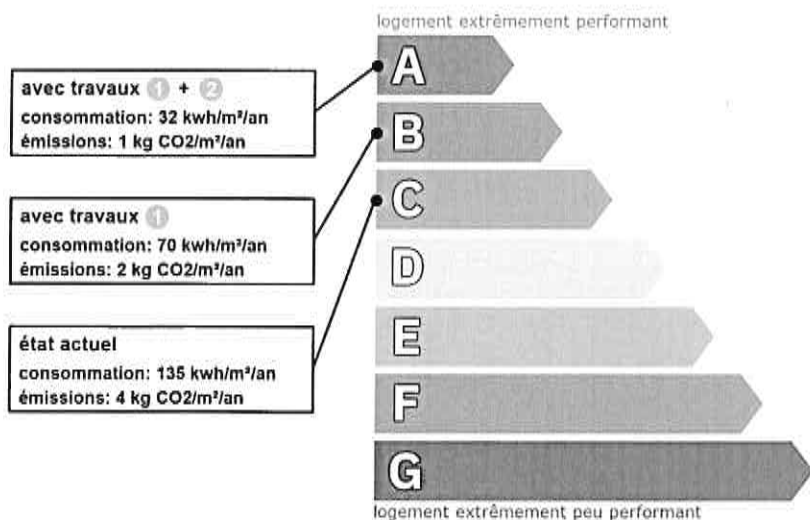
Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

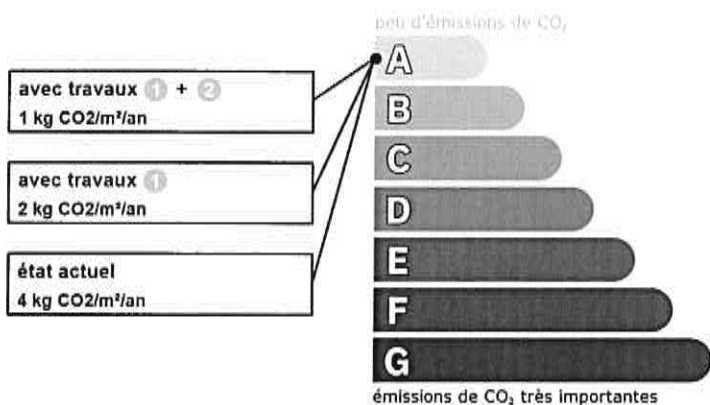
Attention : DPE provisoire sous réserve d'obtention du numéro Ademe (si celui-ci n'est pas renseigné).

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



**Préparez votre projet !**

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

[www.faire.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.fr/trouver-un-conseiller)  
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

[www.faire.fr/aides-de-financement](http://www.faire.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.22.17]**

Référence du DPE : **AD2109nm029**

Date de visite du bien : **28/09/2021**

Invariant fiscal du logement : **N/A**

Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114,**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**







Justificatifs fournis pour établir le DPE :

**Notices techniques des équipements**

**Photographies des travaux**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles : néant

## Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	 Observé / mesuré	13 Bouches du Rhône
Altitude	 Donnée en ligne	86 m
Type de bien	 Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	 Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	 Observé / mesuré	422.9 m²
Hauteur moyenne sous plafond	 Observé / mesuré	3.10 m

# Enveloppe

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	37,2 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
Mur 2 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	63,45 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
Mur 3 Nord	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	37,2 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	📄 Document fourni	2001 - 2005
Mur 4 Est	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	18,6 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	une paroi enterrée
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
Mur 5 Est	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	81,8 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
Mur 6 Est	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	29,2 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	Inconnue
	Année de construction/rénovation	📄 Document fourni	2001 - 2005
Mur 7 Sud	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	109,7 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	non
Mur 8 Sud	Surface du mur	🔍 Observé / mesuré	4,8 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍 Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍 Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍 Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍 Observé / mesuré	inconnue
	Année de construction/rénovation	📄 Document fourni	2001 - 2005

Mur 9 Ouest	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	93 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	non
Mur 10 Ouest	Surface du mur	🔍	Observé / mesuré	29,4 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	🔍	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	🔍	Observé / mesuré	50 cm
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
Plancher 1	Année de construction/rénovation	📄	Document fourni	2001 - 2005
	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	101,09 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍	Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat Isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	🔍	Observé / mesuré	70 m
	Surface plancher sur terre-plein...	🔍	Observé / mesuré	162 m²
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton
Plancher 2	Isolation: oui / non / Inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	50,23 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍	Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher déperditif	🔍	Observé / mesuré	60 m
	Surface plancher sur terre-plein...	🔍	Observé / mesuré	44 m²
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Voutains sur solives métalliques
Plancher 3	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher bas	🔍	Observé / mesuré	74,02 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍	Observé / mesuré	un local chauffé
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Dalle béton
Plafond	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	89,06 m²
	Type de local non chauffé adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur (Comble)
	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond sur solives bois
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	inconnue
Fenêtre 1 Nord	Année de construction/rénovation	📄	Document fourni	2001 - 2005
	Surface de bales	🔍	Observé / mesuré	1.85 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Orientation des bales	🔍	Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque homogène
	Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°



## Fenêtre 2 Nord

Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	2.3 m²
Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
Type volets	🔍	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Masque homogène
Hauteur a (°)	🔍	Observé / mesuré	0 - 15°

## Fenêtre 3 Nord

Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1.7 m²
Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain

## Fenêtre 4 Nord

Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	3.2 m²
Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Nord
Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain

## Fenêtre 5 Est

Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	1.8 m²
Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 6 Est
Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air	🔍	Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive	🔍	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	🔍	Observé / mesuré	Air
Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche

Fenêtre 6 Sud	Type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	12 m²
	Placement	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 8 Sud
	Orientation des baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Pas de protection solaire
	Type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 7 Sud	Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	9.2 m²
	Placement	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 8 Sud
	Orientation des baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
	Type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Fenêtre 8 Sud	Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré
Placement		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 8 Sud
Orientation des baies		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Sud
Inclinaison vitrage		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
Type ouverture		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type menuiserie		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
Type de vitrage		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	double vitrage
Epaisseur lame air		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	12 mm
Présence couche peu émissive		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
Type volets		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
Type de masques proches		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains		<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 9 Ouest		Surface de baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré
	Placement	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Mur 10 Ouest
	Orientation des baies	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Métal sans rupteur de ponts thermiques
	Type de vitrage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Air
	Type volets	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier > 12mm)
	Type de masques proches	<input checked="" type="checkbox"/>	Observé / mesuré	Absence de masque proche

	Type de masques lointains	☞	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 10 Ouest	Surface de baies	☞	Observé / mesuré	1.6 m²
	Placement	☞	Observé / mesuré	Plafond
	Orientation des baies	☞	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	☞	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	☞	Observé / mesuré	Fenêtres oscillantes
	Type menuiserie	☞	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	☞	Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air	☞	Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive	☞	Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage	☞	Observé / mesuré	Air
	Type volets	☞	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches	☞	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	☞	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Porte 1	Surface de porte	☞	Observé / mesuré
Placement		☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
Type de porte		☞	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de double vitrage
Longueur Pont Thermique		☞	Observé / mesuré	5.01 m
Positionnement de la menuiserie		☞	Observé / mesuré	au nu intérieur
Largeur du dormant menuiserie		☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Porte 2	Surface de porte	☞	Observé / mesuré	1.9 m²
	Placement	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord
	Type de porte	☞	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de double vitrage
	Longueur Pont Thermique	☞	Observé / mesuré	5.01 m
	Positionnement de la menuiserie	☞	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Porte 3	Surface de porte	☞	Observé / mesuré	1.9 m²
	Placement	☞	Observé / mesuré	Mur 5 Est
	Type de porte	☞	Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de double vitrage
	Longueur Pont Thermique	☞	Observé / mesuré	5.01 m
	Positionnement de la menuiserie	☞	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Porte 1
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.01 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Porte 2
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.01 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Porte 3
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.01 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	au nu intérieur

Pont Thermique 4	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Fenêtre 2 Nord
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	8.5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Fenêtre 4 Nord
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	11.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 6 Est / Fenêtre 5 Est
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 8 Sud / Fenêtre 6 Sud
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	34 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 8 Sud / Fenêtre 7 Sud
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	26.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 11	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 8 Sud / Fenêtre 8 Sud
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	39.2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 12	Type de pont thermique	☞	Observé / mesuré	Mur 10 Ouest / Fenêtre 9 Ouest
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	inconnue
	Longueur du PT	☞	Observé / mesuré	5.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☞	Observé / mesuré	Lp: 10 cm
	Position menuiseries	☞	Observé / mesuré	en tunnel
Pont Thermique 13	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m

Pont Thermique 14	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher 1
	Type Isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 15	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher 3
	Type Isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 16	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	24 m
Pont Thermique 17	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 2 Nord / Plancher 2
	Type Isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 18	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 3 Nord / Plancher Int.
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	Inconnue / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 19	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Refend
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 20	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher 1
	Type Isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	2.5 m
Pont Thermique 21	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher 2
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	3 m
Pont Thermique 22	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher 1
	Type Isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	7 m
Pont Thermique 23	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher 2
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	7 m
Pont Thermique 24	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher 3
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	7 m
Pont Thermique 25	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher 1
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 26	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher 2
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 27	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher 3
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	12 m
Pont Thermique 28	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest / Plancher 1
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 29	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest / Plancher 2
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	10 m
Pont Thermique 30	Type PT	☞	Observé / mesuré	Mur 9 Ouest / Plancher 3
	Type isolation	☞	Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT I	☞	Observé / mesuré	7 m



## Systèmes

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation	🔍 Observé / mesuré	VMC SF Auto réglable de 2001 à 2012
	Année installation	📄 Document fourni	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Façades exposées	🔍 Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant	🔍 Observé / mesuré	oui
Chauffage	Type d'installation de chauffage	🔍 Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air installée avant 2008
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur	🔍 Observé / mesuré	PAC air/air installée avant 2008
	Année installation émetteur	🔍 Observé / mesuré	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Type de chauffage	🔍 Observé / mesuré	divisé
Equipement Intermitence	🔍 Observé / mesuré	Sans système d'intermittence	
Eau chaude sanitaire 1	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Chauffe eau électrique instantané
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	instantanée
Eau chaude sanitaire 2	Nombre de niveaux desservis	🔍 Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Chauffe eau électrique instantané
	Année installation générateur	🔍 Observé / mesuré	2007 (estimée en fonction de la marque et du modèle)
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale	🔍 Observé / mesuré	non
	Type de distribution	🔍 Observé / mesuré	production volume habitable traversant des pièces alimentées contiguës
	Type de production	🔍 Observé / mesuré	instantanée
Refroidissement	Système	🔍 Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
	Surface habitable refroidie	🔍 Observé / mesuré	422,9 m²
	Année installation équipement	🔍 Observé / mesuré	2007
	Energie utilisée	🔍 Observé / mesuré	Electrique

### Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

**Notes :** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

**Informations société :** ALTER DIAGNOSTICS 1476 Chemin des MARRES 13109 SIMIANE-COLLONGUE  
Tél. : 06 65 49 25 63 - N°SIREN : 509 529 012 - Compagnie d'assurance : MMA n° 114 231 812



## ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE (LOI CARREZ)

**Objet de la mission :**

- Loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996 et au décret n° 97-532 du 23 mai 1997 :  
la présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative d'un lot ou d'une fraction de lot en référence.
- Décret n° 97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété :

*Art 4-1- La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.*

*Art 4-2- Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup> ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée en 4-1.*

**A – DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS**

Nature :	Habitation (maison individuelle)
Référence cadastrale:	Section 839 B n° 114
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :	Lot numéro 02, R+03
Adresse:	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE

**B - DESIGNATION DU CLIENT**

Nom et prénom :

Adresse :

*Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :*

Qualité du donneur d'ordre

*(sur déclaration de l'intéressé) :*

Apporteur

Nom et prénom :

SELARL JURISBELAIR

Adresse :

50 Rue BRETEUIL 13006 MARSEILLE

**C - DESIGNATION DE L'OPERATEUR**

Nom et prénom:

MAQUIN Nicolas

**D – SUPERFICIE SELON LOI CARREZ EN M<sup>2</sup>**422.90 m<sup>2</sup>

(quatre cent vingt-deux mètres carrés quatre-vingt-dix)

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 28/09/2021

Fait à MARSEILLE, le 28/09/2021

Nom et prénom : MAQUIN Nicolas

Cachet de l'entreprise et  
signature de l'opérateur de diagnostics :**Annexe : Croquis/tableau des superficies**

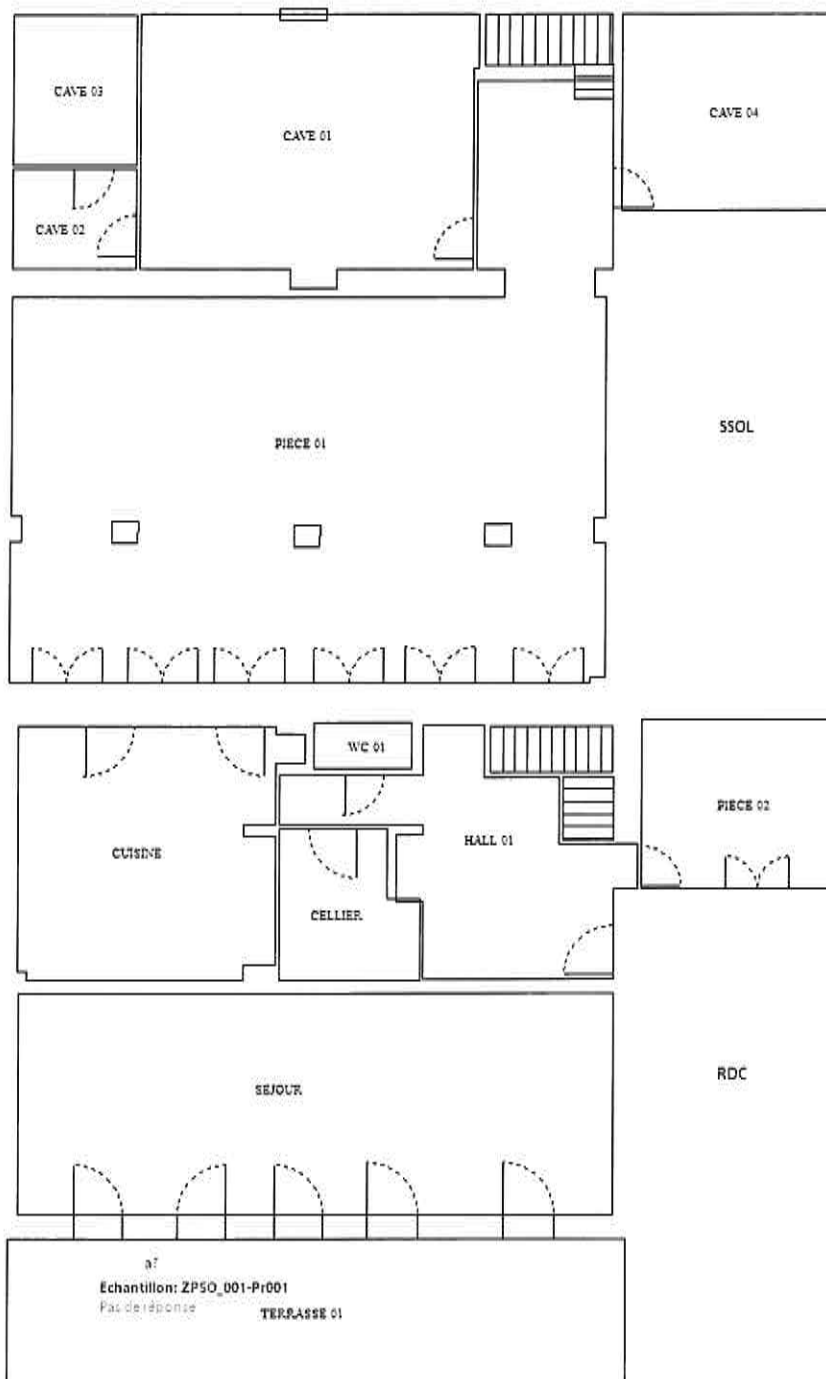
*Le relevé a été réalisé conformément à votre ordre de mission n° AD2109nm029 en date du 28/09/2021*

*Les surfaces qui ont servi au calcul de la superficie ont fait l'objet d'un relevé régulier. La superficie privative est certifiée conforme à la définition du Décret sus visé, établie sous réserve de communication et de vérification du règlement de copropriété relatif à la description et la répartition du ou des lots ainsi qu'aux éventuelles modifications apportées par le cédant.*

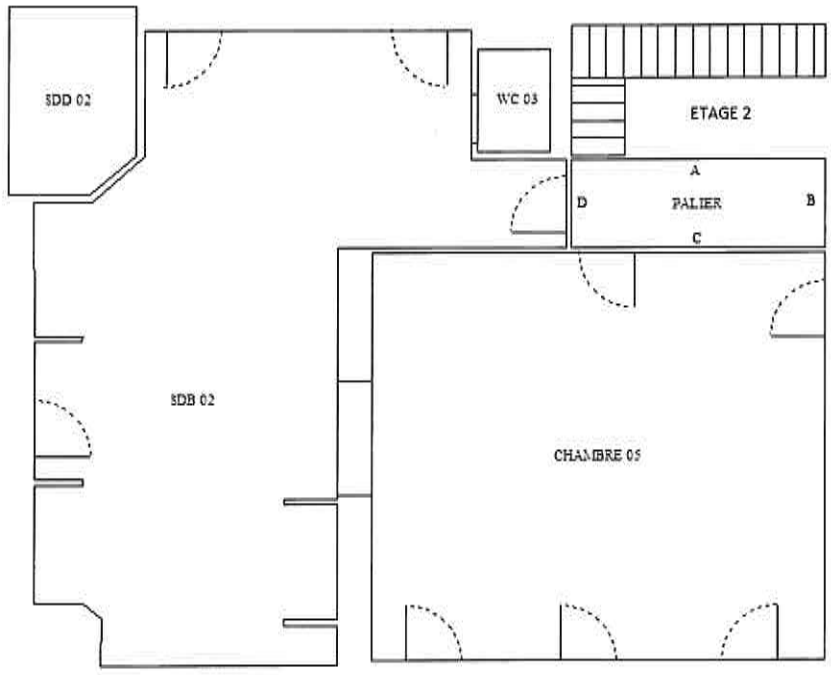
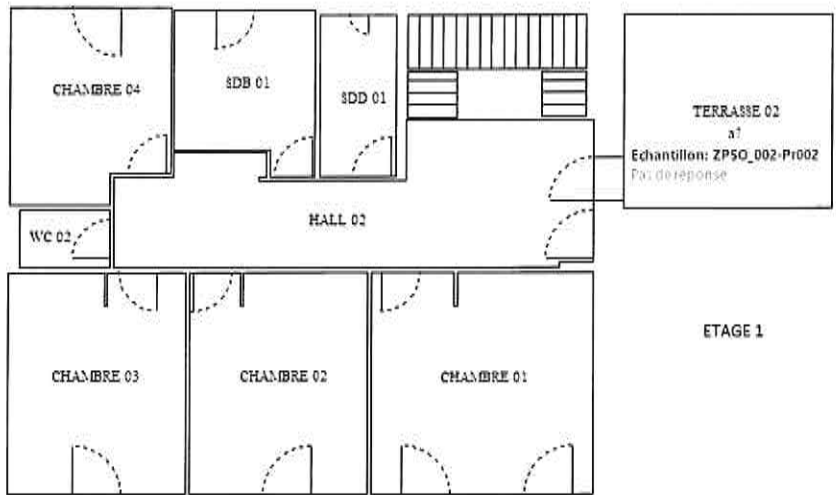
**TABLEAUX DES SUPERFICIES**

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface annexe	Motif de non prise en compte
PIECE01	101.09	-	
CAVE01	-	34.33	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface de la Loi CARREZ
CAVE02	-	4.94	
CAVE03	-	7.34	
CAVE04	-	13.88	
HALL01	19.48	-	
PIECE02	13.54	-	
WC01	1.84	-	
CELLIER	7.92	-	
CUISINE	26.93	-	
SEJOUR	54.54	-	
HALL02	23.59	-	
CHAMBRE01	20.84	-	
CHAMBRE02	16.75	-	
CHAMBRE03	16.79	-	
WC02	2.18	-	
CHAMBRE04	12.67	-	
SDB01	8.87	-	
SDD01	5.21	-	
PALIER	4.64	-	
CHAMBRE05	37.91	-	
SDB02	42.95	-	
SDD02	3.61	-	
WC03	1.55	-	
TERRASSE01	-	37.17	Pièce dont la fonction l'exclue de la surface de la Loi CARREZ
TERRASSE02	-	17.11	
<b>TOTAUX</b>	<b>422.90 m<sup>2</sup></b>	<b>114.77 m<sup>2</sup></b>	

**CROQUIS**



n°  
Echantillon: ZPSO\_001-Pr001  
Pas de réponse      TERRASSE 01



Pré-Rapport du 04/10/2021 de la repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B)

#### REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Textes réglementaires	Code de la construction et de l'habitation : Articles L271-4 à 6; Code de la santé publique : Articles L1334-12-1, L1334-13, R1334-14 à 16, R1334-18, R1334-20 et 21, R1334-23 à 29 et 29-7et Annexe 13.9 ; Décret 2011-629 du 3 juin 2011 et Arrêtés du 12 décembre 2012 et du 1 <sup>er</sup> juin 2015
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'Août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

#### IMMEUBLE BÂTI VISITE

Adresse	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE Référence cadastrale : Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114, Lot(s) n°: 02 Etage : R+03
Identification et situation de l'immeuble bâti visité :	Habitation (maison individuelle) Permis de construire : Avant 1949

#### LE PROPRIETAIRE ET LE DONNEUR D'ORDRE

Le(s) propriétaire(s) :	N A
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : SELARL JURISBELAIR Adresse : 50 Rue BRETEUIL 13006 MARSEILLE

#### LE(S) SIGNATAIRE(S)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	MAQUIN Nicolas	Opérateur de repérage	I.Cert Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE	Obtention : 22/06/2020 Échéance : 21/06/2027 N° de certification : CPDI4552
Nom et adresse de l'entreprise	ALTER DIAGNOSTICS 1476 Chemin des MARRES 13109 SIMIANE-COLLONGUE		Numéro SIRET 509 529 012 00049	
Désignation de la compagnie d'assurance	MMA N° de police 114 231 812		Date de validité 31/12/2021	

#### LE RAPPORT DE REPERAGE

Date de commande : 28/09/2021 Date d'émission du rapport de repérage : 28/09/2021, remis au propriétaire le 28/09/2021
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 18 pages

*L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques*

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport,  
il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante ;

des matériaux et produits pour lesquels les résultats d'analyse des sondages et/ou prélèvements sont attendus :

Dalles de sol (TERRASSE01 et TERRASSE02) / En attente des résultats d'analyse)

Bardeaux bitumineux (TERRASSE01 et TERRASSE02) / En attente des résultats d'analyse)

SOMMAIRE
----------

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
  - 5.1 Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
  - 5.3 Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures
- 7 Annexes



## 1. – LES CONCLUSIONS

**Avertissement:** les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble.

La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.

Le cas échéant d'autres recherches devront être entamées selon le type de mission.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (Listes A et B).

### 1.1 Dans le cadre de la mission objet du présent rapport décrit à l'article 3.2

*L'opérateur de repérage n'ayant pu mener à son terme la mission décrite en tête de rapport, le donneur d'ordre doit faire réaliser des investigations approfondies ou mettre en œuvre des moyens d'accès spécifiques*

Dans le cadre de la mission objet du présent pré-rapport, il n'a pas été repéré à ce stade de matériaux et produits contenant de l'amiante ;

des matériaux et produits pour lesquels les résultats d'analyse des sondages et/ou prélèvements sont attendus :

Dalles de sol (TERRASSE01 et TERRASSE02) / En attente des résultats d'analyse)

Bardeaux bitumineux (TERRASSE01 et TERRASSE02) / En attente des résultats d'analyse)

### 1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2

les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :

LOCALISATION	PARTIES DU LOCAL	RAISON
FACADES	Toutes	Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.
TOIT	Toutes	Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.

*Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.*

Les murs et façades, les plafonds, les avancées de toit et les éléments de charpente, d'une hauteur supérieure à 3 mètres n'ont pas pu être examinés, compte tenu de la grande hauteur puisque le donneur d'ordre n'a pas mis en place les moyens d'accès nécessaires à mettre en œuvre pour y accéder (type échelle, échafaudage, nacelle, etc.) ni fournit un accès sécurisé à toutes ces locaux/pièces y compris certains composants ou parties de composants à inspecter.

L'ensemble des matériaux et produit mis en œuvre encastré dans la maçonnerie comme les raidisseurs de cloisons, les parties d'ouvrage et éléments inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous faces des planchers ou plinthes inaccessibles, tous les murs doublés, les plafonds masqués par des doubles plafonds ou faux plafonds les revêtements de décoration de type pvc, lambris, panneaux de bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un matériau ou produit n'ont pas pu être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction. L'ensemble des parties cachées par du mobilier ou matériaux divers et notamment le mobilier de cuisine et de salle de bains ou douches, wc, les solivages bois recouverts par des matériaux divers, les conduits de fluides encastrés, les coffrages de douches ou de baignoires, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.

**2. – LE(S) LABORATOIRE(S) D’ANALYSES**

Raison sociale et nom de l’entreprise : OUIlab  
 Adresse : Espace performance - Bât. K 35760 SAINT GREGOIRE  
 Numéro de l’accréditation Cofrac : 394082697

**3. – LA MISSION DE REPERAGE**

**3.1 L’objet de la mission**

Dans le cadre de la vente de l’immeuble bâti, ou de la partie d’immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d’immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l’amiante conformément à la législation en vigueur. Pour s’exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

**3.2 Le cadre de la mission**

**3.2.1 L’intitulé de la mission**

«Repérage en vue de l’établissement du constat établi à l’occasion de la vente de tout ou partie d’un immeuble bâti».

**3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission**

L’article L 271-4 du code de la construction et de l’habitation prévoit qu’ *«en cas de vente de tout ou partie d’un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l’acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»*

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, *«l’état mentionnant la présence ou l’absence de matériaux ou produits contenant de l’amiante prévu à l’article L. 1334-13 du même code».*

La mission, s’inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

**3.2.3 L’objectif de la mission**

« Le repérage a pour objectif d’identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l’amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»

L’Annexe du Code de la santé publique est l’annexe 13.9 (liste A et B).

**3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire**

Le programme de repérage est défini à minima par l’Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l’amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

*En partie droite l’extrait du texte de l’Annexe 13.9*

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l’amiante avant démolition d’immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
<b>1. Parois verticales intérieures</b>	
Murs, Cloisons "en du" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dus (plaques de menuiseries)
	Revêtement dus (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
	Entourages de poteaux (carton-plâtre)
Coffrage perdu	
Cloisons (légers et préfabriqués), Gains et Coffres verticaux	Enduits projetés
	Panneaux de cloisons
<b>2. Planchers et plafonds</b>	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres Horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
<b>3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs</b>	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (tresses)
Vids-ordures	Joint (bandes)
	Conduits
<b>4. Eléments extérieurs</b>	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
	Bardages bitumineux
Bardages et façades légères	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d’eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d’eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

**3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)**

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT AYANT ETE INSPECTE (DESCRIPTION)	SUR DEMANDE OU SUR INFORMATION
Néant	-	

**3.2.6 Le périmètre de repérage effectif**

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

**Descriptif des pièces visitées**

LOCALISATION	DESCRIPTION
PIECE01	Sol : Béton et Marbre ; Plinthes : Plâtre et Marbre ; Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : ALU ; Fenêtre (F1) A : ALU ; Fenêtre (F2) A : ALU ; Fenêtre (F3) A : ALU ; Fenêtre (F4) A : ALU ; Fenêtre (F5) A : ALU ; Garde corps (G1) A : Métal et Peinture ; Garde corps (G2) A : Métal et Peinture ; Garde corps (G3) A : Métal et Peinture ; Garde corps (G4) A : Métal et Peinture ; Garde corps (G5) A : Métal et Peinture ; Garde corps (G6) A : Métal et Peinture
CAVE01	Sol : Béton ; Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture ; Plafond : Voutain et ipn et Peinture ; Porte (P1) A : Bois et Peinture ; Fenêtre (F1) C : Bois et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CAVE02	Sol : béton ; Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture ; Plafond : Voutain et ipn et Peinture ; Porte (P1) A : Bois et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CAVE03	Sol : béton ; Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture ; Plafond : Voutain et ipn et Peinture ; Porte (P1) A : Métal et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CAVE04	Sol : Béton et Carrelage ; Mur A, B, C, D, E : plâtre et peinture ; Plafond : Voutain et ipn et Peinture ; Porte (P1) A : Bois et Peinture ; Fenêtre (F1) B : Bois et Peinture ; Fenêtre (F2) B : Bois et Peinture
HALL01	Marches : Béton et Marbre ; Contremarches : Béton et Marbre ; Sol : Béton et Marbre ; Plinthes : Plâtre et Marbre ; Mur A : plâtre et peinture ; Embrasure (E1) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E2) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E3) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E4) A : Plâtre et Peinture ; Mur A, B, C, E, F : plâtre et peinture ; Plafond : Plâtre et Peinture ; Balustre : Métal et Peinture ; Main courante : Métal et Peinture ; Porte (P1) A : ALU ; Garde corps (G1) A : Métal et Peinture ; Porte (P2) A : Bois
PIECE02	Sol : Béton et Marbre ; Plinthes : Plâtre et Marbre ; Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) C : ALU ; Garde corps (G1) D : Métal et Peinture ; Garde corps (G2) C : Métal et Peinture
WC01	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et Marbre ; Mur A, B : Plâtre et peinture ; Mur C, D : Placoplâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CELLIER	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CUISINE	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A : plâtre et peinture ; Embrasure (E1) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E2) A : Plâtre et Peinture ; Mur A, B, C, D : plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : ALU ; Garde corps (G1) A : Métal et Peinture ; Fenêtre (F1) A : ALU ; Garde corps (G2) A : Métal et Peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
SEJOUR	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C, D : plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Fenêtre (F1) C : ALU ; Fenêtre (F2) C : ALU ; Fenêtre (F3) C : ALU ; Fenêtre (F4) C : ALU ; Fenêtre (F5) C : ALU ; Volet (V1) C : PVC ; Volet (V2) C : PVC ; Volet (V3) C : PVC ; Volet (V4) C : PVC ; Volet (V5) C : PVC
HALL02	Marches : Béton et marbre ; Contremarches : Béton et marbre ; Balustre : Métal et Peinture ; Main courante : Métal et Peinture ; Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A : Plâtre et peinture ; Embrasure (E1) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E2) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E3) A : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E4) A : Plâtre et Peinture ; Mur A, B, C, D, E, F, G : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) B : ALU ; Volet (V1) B : PVC ; Fenêtre (F1) B : ALU ; Volet (V2) B : PVC
CHAMBRE01	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C, D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) C : ALU ; Fenêtre (F2) C : ALU ; Volet (V1) C : PVC ; Volet (V2) C : PVC ; Garde corps (G1) C : Métal et peinture
CHAMBRE02	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C, D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) C : ALU ; Volet (V1) : PVC ; Garde corps (G1) C : Métal et peinture
CHAMBRE03	Sol : Béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C, D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) C : ALU ; Fenêtre (F2) C : ALU ; Volet (V1) : PVC ; Volet (V2) : PVC ; Garde corps (G1) C : Métal et peinture
WC02	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B : Plâtre et peinture ; Mur C : Placoplâtre et peinture ; Mur D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Conduits de fluides : Métal et pvc
CHAMBRE04	Sol : Béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C, D, E : Plâtre et peinture ; Embrasure (E1) E : Plâtre et Peinture ; Allège (A1) E : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E2) E : Plâtre et Peinture ; Mur E, F : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) E : ALU ; Volet (V1) E : PVC
SDB01	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C : Plâtre et peinture ; Embrasure (E1) C : plâtre et peinture ; Allège (A1) C : Plâtre et Peinture ; Embrasure (E2) C : plâtre et peinture ; Mur C, D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) C : ALU ; Volet (V1) C : PVC ; Conduits de fluides : Métal et pvc
SDD01	Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et marbre ; Mur A, B, C : Plâtre et peinture ; Embrasure (E1) C : plâtre et peinture ; Embrasure (E2) C : plâtre et peinture ; Mur C, D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre (F1) C : ALU

LOCALISATION	DESCRIPTION
PALIER	Marches : Béton et marbre ; Contremarches : Béton et marbre ; Balustre : Métal et peinture ; Main courante : Métal et peinture ; Sol : béton et marbre ; Plinthes : Plâtre et Marbre ; Mur A, B : Placoplâtre et peinture ; Mur C, D : Plâtre et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Plafond : Charpente bois
CHAMBRE05	Sol : Béton et Bois parquet ; Plinthes : Plâtre et Bois ; Mur A, B, C, D : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E1) B : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E2) B : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E3) C : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E4) C : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E5) C : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E6) C : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E7) C : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E8) C : Placoplâtre et peinture ; Fenêtre (F1) B : ALU ; Fenêtre (F2) C : ALU ; Fenêtre (F3) C : ALU ; Fenêtre (F4) C : ALU ; Volet (V1) B : PVC ; Volet (V2) C : PVC ; Volet (V3) C : PVC ; Volet (V4) C : PVC ; Garde corps (G1) B : Métal et peinture ; Garde corps (G2) C : Métal et peinture ; Garde corps (G3) C : Métal et peinture ; Garde corps (G4) C : Métal et peinture ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Plafond : Charpente bois
SDB02	Sol : Béton et Bois parquet ; Plinthes : Plâtre et Bois ; Mur A, B : Plâtre et peinture ; Mur C, D, E, F, G, H, I, J : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E1) E : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E2) E : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E3) H : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E4) H : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E5) H : Placoplâtre et peinture ; Embrasure (E6) H : Placoplâtre et peinture ; Allège (A1) E : Placoplâtre et Peinture ; Allège (A2) H : Placoplâtre et Peinture ; Allège (A3) H : Placoplâtre et Peinture ; Fenêtre (F1) E : ALU ; Fenêtre (F2) H : ALU ; Fenêtre (F3) H : ALU ; Garde corps (G1) E : Métal et peinture ; Garde corps (G2) H : Métal et peinture ; Garde corps (G3) H : Métal et peinture ; Plafond : Charpente bois ; Plafond : Placoplâtre et Peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Fenêtre de toit (F1) : Bois ; Conduits de fluides : Métal et pvc
SDD02	Sol : Béton et Faïence ; Mur A, B, C, D, E : Placoplâtre et Faïence ; Plafond : Placoplâtre et peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
WC03	Sol : Béton et Bois parquet ; Plinthes : Plâtre et Bois ; Mur A, B, C, D : Placoplâtre et Peinture ; Plafond : Placoplâtre et peinture ; Porte (P1) A : Bois ; Conduits de fluides : Métal et pvc
TERRASSE01	Sol : Béton et PVC ; Plinthes : Béton et Peinture ; Mur A : Béton et moellon et Enduit peint ; Garde corps (G1) B : Béton et peinture ; Garde corps (G2) C : Béton et peinture ; Garde corps (G3) D : Béton et peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
TERRASSE02	Sol : Béton et PVC ; Plinthes : Béton et Peinture ; Mur A : Béton et moellon et Enduit peint ; Garde corps (G1) B : Béton et peinture ; Garde corps (G2) C : Béton et peinture ; Garde corps (G3) D : Béton et peinture ; Conduits de fluides : Métal et pvc
COUR-JARDIN	Sol : Béton ; Murs : Béton et moellon et Enduit peint ; Conduits de fluides : Métal et pvc ; Regards : Béton ; Marches : Béton ; Contremarches : Béton ; Balustre : Béton ; Main courante : Béton ; Balustre : Métal ; Main courante : Métal ; Portail : Métal

#### 4. – CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

##### 4.1 Bilan de l'analyse documentaire

DOCUMENTS DEMANDES	DOCUMENTS REMIS
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	Non
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	Non
Éléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	Non

Observations : logement habité et meublé le jour de la visite.

Le jour de la visite, nous avons constaté que toutes les pièces du logement et toutes ses dépendances sont meublées et/ou avec du stockage d'encombrants et d'objets lourds y compris en bois (meublier, poutres, planches, étagères, bois de chauffage, bois morts, appareils électroménager etc...) que nous vous conseillons de faire enlever par un professionnel qualifié. De ce fait toutes les surfaces n'ont pu être examinées, inspectées et sondées.

Nous avons constaté aux sols, murs, façades et plafonds des traces d'humidité et des moisissures; pour lesquelles nous vous conseillons de faire appel à l'homme de l'art pour traitement.

Nous avons observé des fissures notamment aux murs, façades, et gardes-corps pour lesquelles nous vous conseillons de faire appel à l'homme de l'art pour avis et reprise.

##### 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 28/09/2021

##### 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'Août 2017.

##### 4.4 Plan et procédures de prélèvements

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.



**5. – RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE**



**5.1 Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)**

**MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE**

LOCALISATION	IDENTIFIANT + DESCRIPTION	CONCLUSION (JUSTIFICATION)	ETAT DE CONSERVATION** ET PRECONISATIONS*
Néant	-		

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
 \*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

**LISTES DES MATERIAUX POUR LESQUELS DES RESULTATS D'ANALYSE SONT ATTENDUS :**

LOCALISATION	IDENTIFIANT + DESCRIPTION	JUSTIFICATION	ETAT DE CONSERVATION ET PRECONISATIONS	PHOTO
TERRASSE01 et TERRASSE02	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO_001  <u>Réf. échantillon:</u> AD2109nm029/ZPSO_001-Pr001  <u>Description:</u> Dalles de sol  <u>Composant de la construction:</u> Planchers  <u>Partie à sonder:</u> Dalles de sol  <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B</p>	En attente des résultats d'analyse	<p>Matériau dégradé (étendue ponctuelle)</p> <p>Souligne_AC1**</p> <p><b>Préconisation :</b>                      Il est recommandé de réaliser une action corrective de premier niveau.</p> <p><b>Recommandation :</b>                      Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires</p>	
	<p><u>Identifiant:</u> ZPSO_002  <u>Réf. échantillon:</u> AD2109nm029/ZPSO_002-Pr002  <u>Description:</u> Bardeaux bitumineux  <u>Composant de la construction:</u> Toitures  <u>Partie à sonder:</u> Bardeaux bitumineux  <u>Liste selon annexe.13-9 du CSP:</u> B</p>	En attente des résultats d'analyse	<p>Matériau dégradé (étendue ponctuelle)</p> <p><b>Résultat EP**</b></p> <p><b>Préconisation :</b>                      Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.</p> <p><b>Recommandation :</b>                      Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires</p>	

\* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport  
 \*\* détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

*Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou a proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.*

**5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse**

LOCALISATION	IDENTIFIANT + DESCRIPTION
Néant	-

**5.3 Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif**

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

**6. – SIGNATURES**

Nota : le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 28/09/2021

Fait à MARSEILLE, le 28/09/2021

Nom et prénom : MAQUIN Nicolas

Cachet de l'entreprise et  
signature de l'opérateur de diagnostics :





**7. – ANNEXES AU RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE N° AD2109nm029****Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres.

Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme.

L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

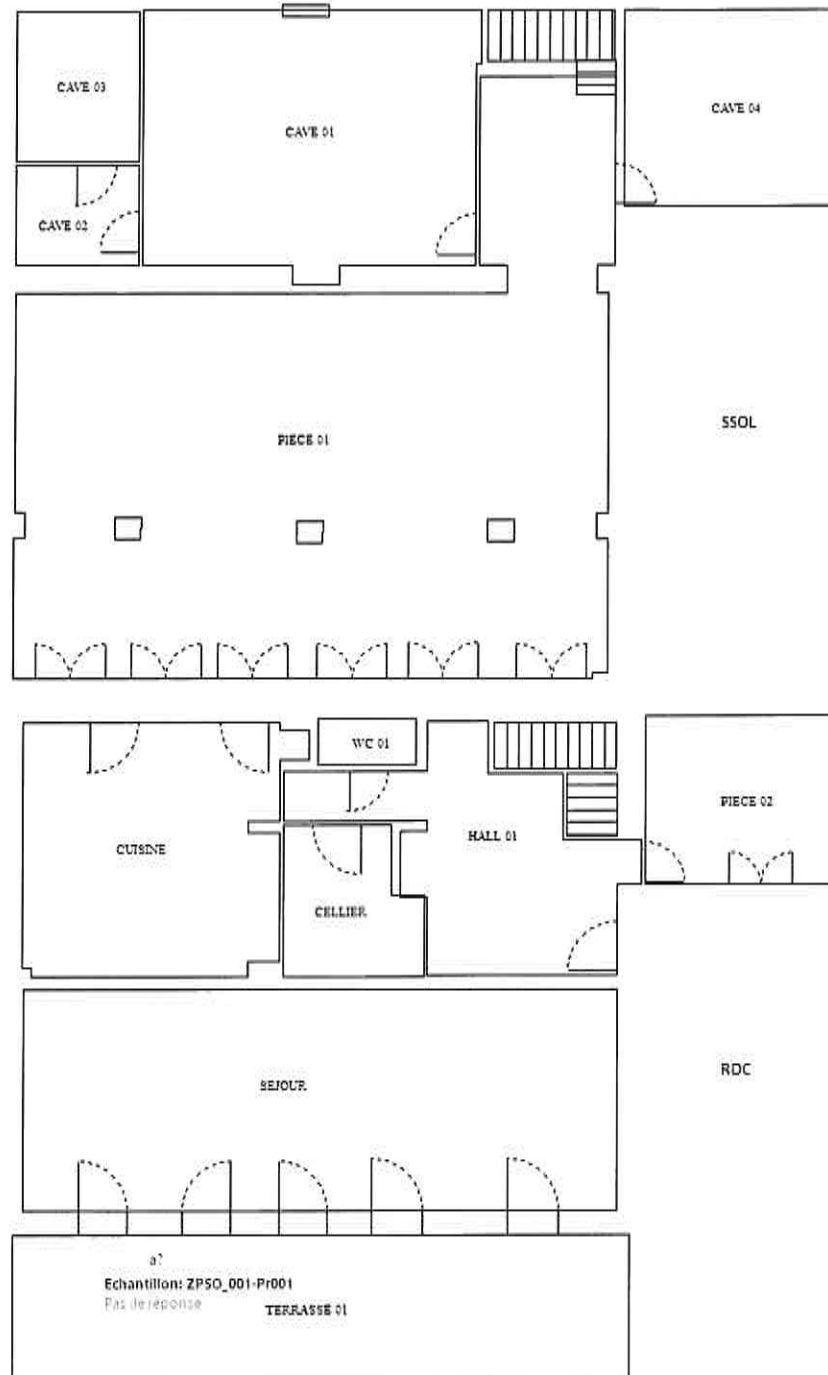
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

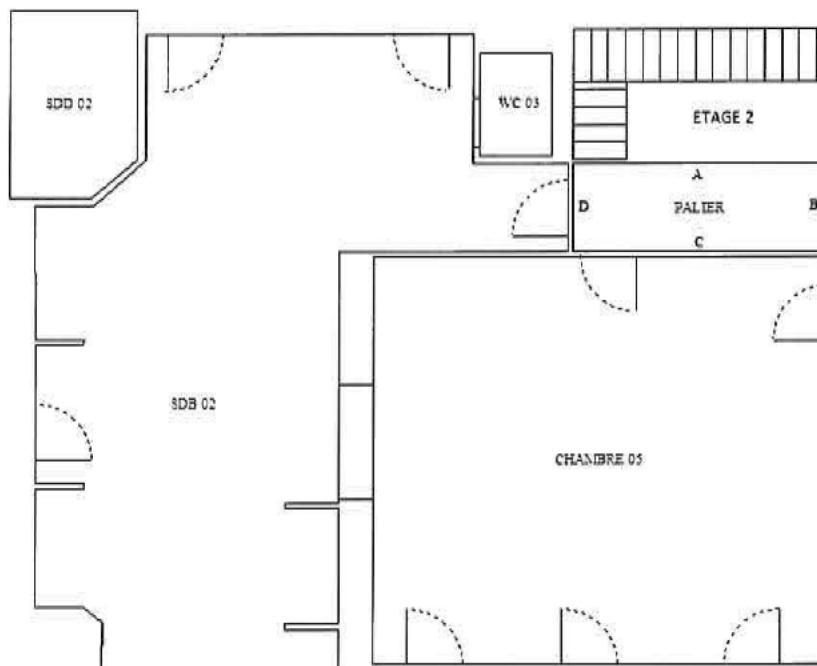
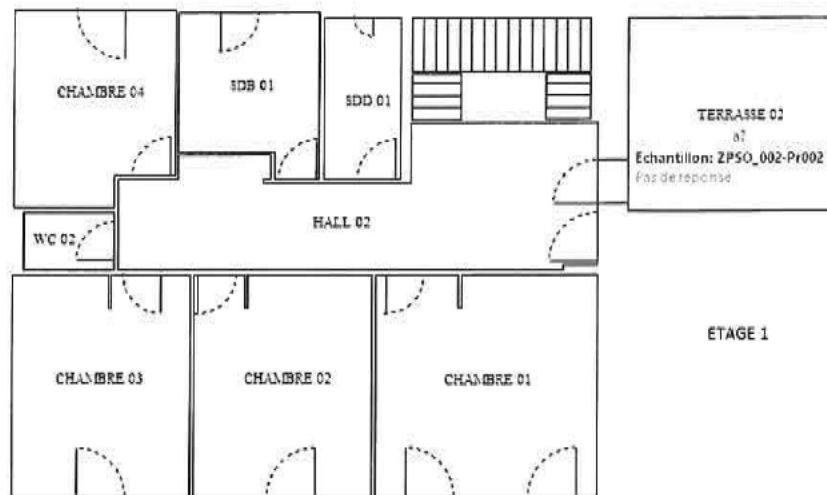
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**SOMMAIRE DES ANNEXES**





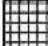








- 7.1 Schéma de repérage
- 7.2 Rapports d'essais
- 7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante
- 7.4 Conséquences réglementaires et recommandations
- 7.5 Documents annexés au présent rapport
- 7.6 Recommandations générales de sécurité
- 7.7 Documents annexés au présent rapport

7.1 - SCHEMA DE REPERAGE







Légende

	Conduit en fibre-ciment		Dalles de sol	 13008 MARSEILLE
	Conduit autre que fibre-ciment		Carrilage	
	Brides		Colle de revêtement	
	Dépôts de Matériaux contenant de l'amiante		Dalles de faux-plafond	
	Matériau ou produit sur lequel un doute persiste		Toiture en fibre-ciment	
	Présence d'amiante		Toiture en matériaux composites	

**7.2 - RAPPORTS D'ESSAIS**

Identification des prélèvements :

IDENTIFIANT ET PRELEVEMENT	LOCALISATION	COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT	DESCRIPTION	PHOTO
AD2109nm029/ZPSO_001 -ZPSO_001-Pr001	PIECE01	Planchers	Dalles de sol	Dalles de sol  <b>Analyse à réaliser:</b> Toutes les couches (1 à 1)	
AD2109nm029/ZPSO_002 -ZPSO_002-Pr002	TERRASSE01 et TERRASSE02	Toitures	Bardeaux bitumineux	Bardeaux bitumineux  <b>Commentaires prélèvement:</b> Bardeaux bitumineux Detail Couches à analyser: Revêtement NOIR <b>Analyse à réaliser:</b> 1 couche	

Copie des rapports d'essais : aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

**7.3 - EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE**

**GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUIT DE LA LISTE A**

Aucune évaluation n'a été réalisée

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produit de la liste A**

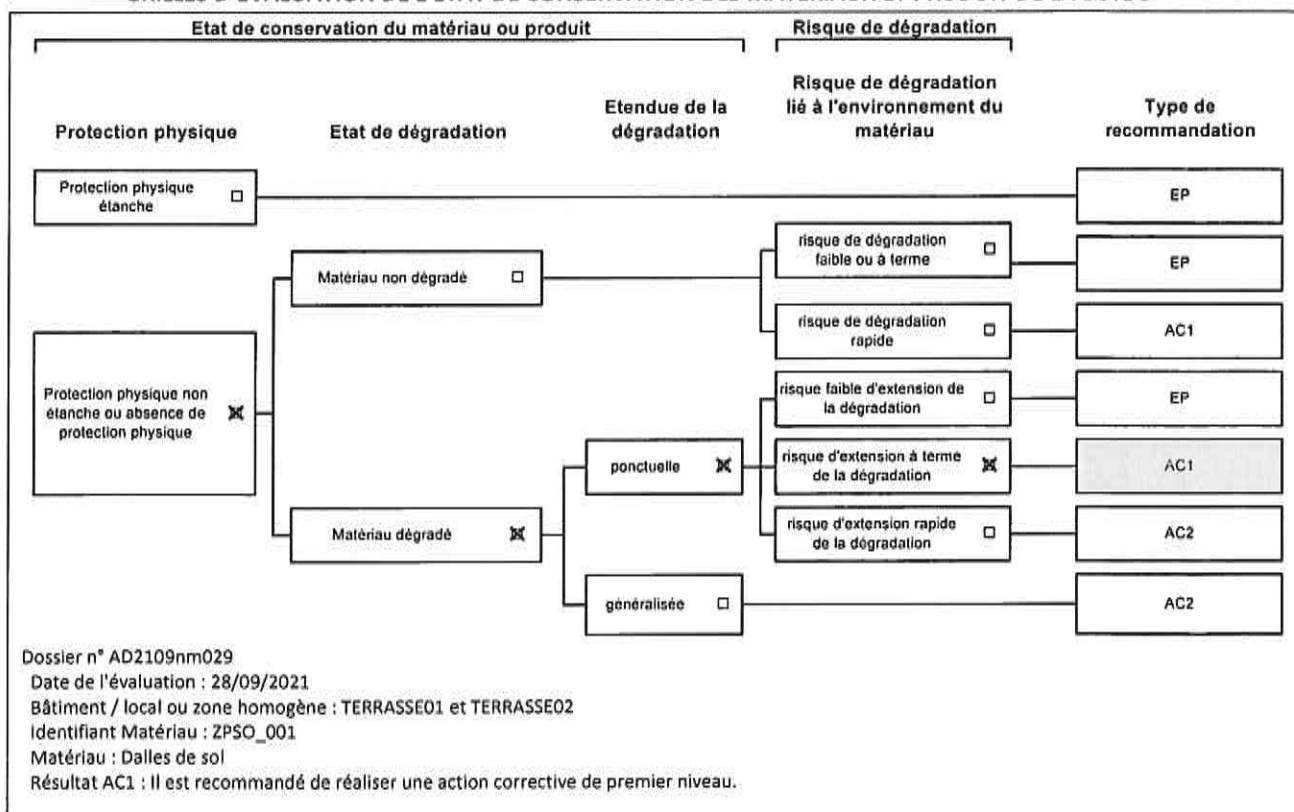
**1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air**

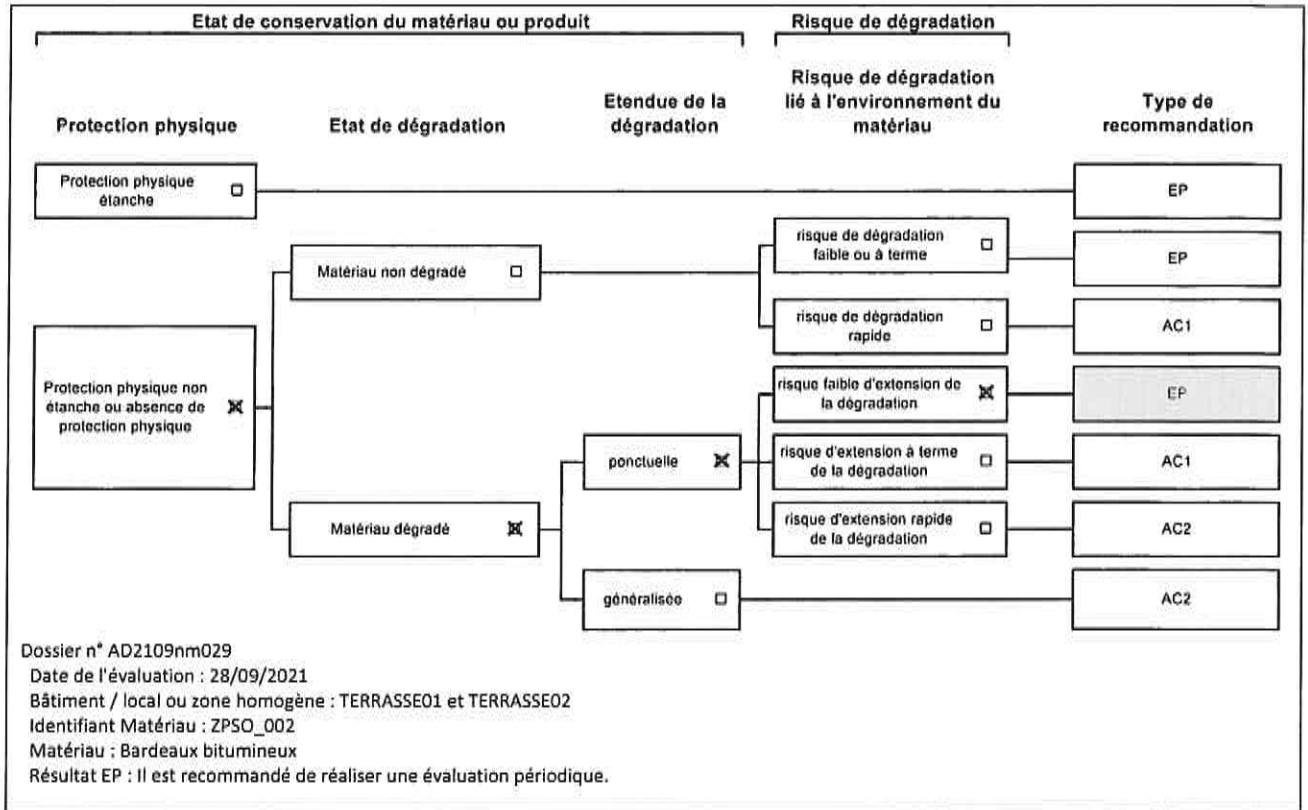
FORT	MOYEN	FAIBLE
<p>1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou</p> <p>2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou</p> <p>3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.</p>	<p>1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou</p> <p>2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).</p>	<p>1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou</p> <p>2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.</p>

**2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations**

FORT	MOYEN	FAIBLE
<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).</p>	<p>L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.</p>

**GRILLES D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUIT DE LA LISTE B**





**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produit de la liste B**

**1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.**

RISQUE FAIBLE DE DEGRADATION OU D'EXTENSION DE DEGRADATION	RISQUE DE DEGRADATION OU D'EXTENSION A TERME DE LA DEGRADATION	RISQUE DE DEGRADATION OU D'EXTENSION RAPIDE DE LA DEGRADATION
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que le risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

## 7.4 - CONSEQUENCES REGLEMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

### Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux et produit de la liste A

#### Article R1334-27 :

En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

#### Article R1334-28 :

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre,

le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

#### Article R1334-29 :

Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

#### Article R.1334-29-3 :

- I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.
- II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage
- III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrement dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.



**Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux et produit de la liste B**

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
  
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ; b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
  
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.



## 7.5 - RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésotéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du

1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr). De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

#### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

##### a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

##### b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

##### c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

##### d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

##### e. Tracabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

## 7.6 - AUTRES DOCUMENTS

Aucun autre document n'a été fourni ou n'est disponible

**CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB CREP**

<p align="center"><b>ADRESSE DU BIEN IMMOBILIER</b></p> <p align="center"><i>Localisation du ou des bâtiments :</i></p> <p>Département : Bouches-du-Rhône                  Adresse : 138 Bd PERIER                  Commune : 13008 MARSEILLE</p> <p>Réf. cadastrales : Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114,</p> <p>Désignation et situation                  du ou des lots de copropriété : R+03 Lot numéro 02</p>	<p align="center"><b>DONNEUR D'ORDRE / PROPRIETAIRE :</b></p> <p align="right"><i>Donneur d'ordre :</i></p> <p>SELARL JURISBELAIR                  50 Rue BRETEUIL                  13006 MARSEILLE</p> <p align="right"><i>Propriétaire :</i></p> <div style="background-color: black; width: 100px; height: 40px; margin: 10px auto;"></div>
---	--


LE CREP SUIVANT CONCERNE			
X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux <i>les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP</i>

SOCIETE REALISANT LE CONSTAT	
Nom et prénom de l'auteur du constat	MAQUIN Nicolas
N° de certificat de certification	CPDI4552 le 07/11/2017
Nom de l'organisme de qualification accrédité par le COFRAC	I.Cert
Organisme d'assurance professionnelle	MMA
N° de contrat d'assurance	114 231 812
Date de validité :	31/12/2021

APPAREIL UTILISE	
Nom du fabricant de l'appareil	PROTEC
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	LPA 1 / 1142L
Nature du radionucléide	Cobalt 57
Date du dernier chargement de la source	03/12/2019
Activité à cette date et durée de vie de la source	444 MBq et 2 ans

**CONCLUSION DES MESURES DE CONCENTRATION EN PLOMB**

	TOTAL	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	478	335	141	0	0	2
%	100	70.1 %	29.5 %	0 %	0 %	0.4 %

<p>Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par MAQUIN Nicolas le 28/09/2021 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.</p>	
---	---

*Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3. Par conséquent, en application de l'article L.1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.*

Validité du constat : 1 an (jusqu'au 27/09/2022).

## SOMMAIRE

### 1 Rappel de la commande et des références réglementaires

### 2 Renseignements complémentaires concernant la mission

#### 2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

#### 2.3 Le bien objet de la mission

### 3 Méthodologie employée

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

#### 3.2 Stratégie de mesurage

#### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

### 4 Présentation des résultats

### 5 Résultats des mesures

### 6 Conclusion

#### 6.1 Classement des unités de diagnostic

#### 6.2 Recommandations au propriétaire

#### 6.3 Commentaires

#### 6.4 Facteurs de dégradation du bâti

#### 6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

### 7 Obligations d'informations pour les propriétaires

### 8 Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

#### 8.1 Textes de référence

#### 8.2 Ressources documentaires

### 9 Annexes :

#### 9.1 Notice d'Information (2 pages)

#### 9.2 Croquis

#### 9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Nombre de pages du rapport : 24

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 3



## 1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

### Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation.

Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

### Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente ( en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

## 2 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA MISSION

### 2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	PROTEC		
Modèle de l'appareil	LPA 1		
N° de série de l'appareil	1142L		
Nature du radionucléide	Cobalt 57		
Date du dernier chargement de la source	03/12/2019	Activité à cette date et durée de vie : 444 MBq et 2 ans	
Autorisation ASN (DGSNR)	N° T130920	Date d'autorisation 11/01/2021	
	Date de fin de validité de l'autorisation 10/01/2026		
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	MAQUIN Nicolas		
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	MAQUIN Nicolas		

VERIFICATION DE LA JUSTESSE DE L'APPAREIL	N° DE MESURE	DATE DE LA VERIFICATION	CONCENTRATION (MG/CM <sup>2</sup> )
Etalonnage entrée	1	28/09/2021	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	286	28/09/2021	1 (+/- 0,1)

Étalon : Fabricant: GRETAMABETH, N° NIST: 2573, Concentration : 1mg/cm<sup>2</sup>, Précision: 0,04 mg/ cm<sup>2</sup>

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

**2.3 Le bien objet de la mission**

Adresse du bien immobilier	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE	
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle) Toutes parties privatives du logement et dépendances accessibles sans destruction, ni démontage ou déplacement d'objets lourds à 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du ou des bâtiments. Nb. de niveaux : 4 (caves et combles inclus) Nb. de bâtiments : 1 Nb. de cages d'escaliers principales : 1	
Année de construction	Avant 1949	
Localisation du bien objet de la mission	R+03 Lot numéro 02, Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114,	
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	[REDACTED] 7 Allée PUYAVINES 05240 LA SALLE-LES-ALPES	
L'occupant est :	[REDACTED]	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire	[REDACTED]	
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans	Oui	Nombre total : 2
		Nombre d'enfants de moins de 6 ans :
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	28/09/2021	
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir annexe n° 9.2	

**Liste des locaux visités :**

PIECE01,	CHAMBRE02,
CAVE01,	CHAMBRE03,
CAVE02,	WC02,
CAVE03,	CHAMBRE04,
CAVE04,	SDB01,
HALL01,	SDD01,
PIECE02,	PALIER,
WC01,	CHAMBRE05,
CELLIER,	SDB02,
CUISINE,	SDD02,
SEJOUR,	WC03,
HALL02,	TERRASSE01,
CHAMBRE01,	TERRASSE02,
	COUR-JARDIN

**Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification) :**

FACADES, TOIT, CAVE01, CAVE02 CAVE03, CAVE04 COUR-JARDIN (Hors du champ d'analyse.)



### 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*».

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

#### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm<sup>2</sup>.

#### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

#### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme

NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*»,

dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- La zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis.  
Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

*NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.*

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
> seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5 RESULTATS DES MESURES						
	TOTAL UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
PIECE01	38	26 (68 %)	12 (32 %)	-	-	-
CAVE01	12	8 (67 %)	4 (33 %)	-	-	-
CAVE02	8	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-	-
CAVE03	8	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-	-
CAVE04	16	10 (62.5 %)	6 (37.5 %)	-	-	-
HALL01	23	13 (57 %)	10 (43 %)	-	-	-
PIECE02	14	10 (71 %)	4 (29 %)	-	-	-
WCO1	9	7 (78 %)	2 (22 %)	-	-	-
CELLIER	11	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-	-
CUISINE	20	13 (65 %)	7 (35 %)	-	-	-
SEJOUR	36	32 (89 %)	4 (11 %)	-	-	-
HALL02	30	16 (53 %)	14 (47 %)	-	-	-
CHAMBRE01	21	16 (76 %)	5 (24 %)	-	-	-
CHAMBRE02	15	10 (67 %)	5 (33 %)	-	-	-
CHAMBRE03	21	16 (76 %)	5 (24 %)	-	-	-
WCO2	9	6 (67 %)	3 (33 %)	-	-	-
CHAMBRE04	20	10 (50 %)	9 (45 %)	-	-	1 (5 %)
SDB01	19	11 (58 %)	7 (37 %)	-	-	1 (5 %)
SDD01	15	8 (53 %)	7 (47 %)	-	-	-
PALIER	11	7 (64 %)	4 (36 %)	-	-	-
CHAMBRE05	43	39 (91 %)	4 (9 %)	-	-	-
SDB02	41	36 (88 %)	5 (12 %)	-	-	-
SDD02	7	7 (100 %)	-	-	-	-
WCO3	9	9 (100 %)	-	-	-	-
TERRASSE01	6	6 (100 %)	-	-	-	-
TERRASSE02	6	2 (33 %)	4 (67 %)	-	-	-
COUR-JARDIN	10	10 (100 %)	-	-	-	-
TOTAL	478	335 (70.1 %)	141 (29.5 %)	-	-	2 (0.4 %)

**PIECE01**

Nombre d'unités de diagnostic : 38 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 réparé : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
2	A	Mur	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
3					mesure 2	0,2			
4	B	Mur	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
5					mesure 2	0,2			
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
7					mesure 2	0,1			
8	D	Mur	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
9					mesure 2	0,2			
10	E	Mur	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
11					mesure 2	0,2			
12	F	Mur	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
13					mesure 2	0,1			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre intérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre intérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
14	A	Garde corps (G1)	Métal	Peinture	mesure 1	0,4		0	
15					mesure 2	0,2			
16	A	Garde corps (G2)	Métal	Peinture	mesure 1	0,2		0	
17					mesure 2	0,1			
18	A	Garde corps (G3)	Métal	Peinture	mesure 1	0,1		0	
19					mesure 2	0,7			
20	A	Garde corps (G4)	Métal	Peinture	mesure 1	0,2		0	
21					mesure 2	0			
22	A	Garde corps (G5)	Métal	Peinture	mesure 1	0,2		0	
23					mesure 2	0,5			
24	A	Garde corps (G6)	Métal	Peinture	mesure 1	0,3		0	
25					mesure 2	0,4			

**HALL01**

Nombre d'unités de diagnostic : 23 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Marches	Béton	Marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Contremarches	Béton	Marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plinthes	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
74	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
75					partie basse (< 1 m)	0,7			
76	A	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
77					mesure 2	0,7			
78	A	Embrasure (E2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
79					mesure 2	0,4			
80	A	Embrasure (E3)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
81					mesure 2	0,4			
82	A	Embrasure (E4)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
83					mesure 2	0,6			
84	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
85					partie haute (> 1 m)	0,4			
86	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
87					partie haute (> 1 m)	0,2			
88	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
89					partie haute (> 1 m)	0,2			
90	E	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
91					partie haute (> 1 m)	0,1			
92	F	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
93					partie haute (> 1 m)	0,4			
-		Plafond	Plâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Balustre	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Main courante	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Garde corps (G1)	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P2)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P2)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**PIECE02**

Nombre d'unités de diagnostic : 14 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
94	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
95					partie haute (> 1 m)	0,2			
96	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
97					partie haute (> 1 m)	0,4			
98	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
99					partie haute (> 1 m)	0,2			
100	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
101					partie haute (> 1 m)	0,4			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	D	Garde corps (G1)	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Garde corps (G2)	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent

**WC01**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
102	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
103					partie haute (> 1 m)	0,2			
104	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
105					partie haute (> 1 m)	0,3			
-	C	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**CELLIER**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
106	A	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
107					partie haute (> 1 m)	0,5			
108	B	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
109					partie haute (> 1 m)	0,5			
110	C	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
111					partie haute (> 1 m)	0,6			
112	D	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
113					partie haute (> 1 m)	0,4			
114	E	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
115					partie haute (> 1 m)	0,2			
116	F	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
117					partie haute (> 1 m)	0,3			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**CUISINE**

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
118	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
119					partie basse (< 1 m)	0,3			
120	A	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,5		0	
121					mesure 2	0,6			
122	A	Embrasure (E2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
123					mesure 2	0,3			
124	A	Mur	plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,7		0	
125					partie haute (> 1 m)	0,2			
126	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
127					partie haute (> 1 m)	0,4			
128	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
129					partie haute (> 1 m)	0,6			
130	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
131					partie haute (> 1 m)	0,3			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Garde corps (G1)	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Garde corps (G2)	Métal	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



**SEJOUR**

Nombre d'unités de diagnostic : 36 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
132	A	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
133					partie haute (> 1 m)	0,4			
134	B	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
135					partie haute (> 1 m)	0,2			
136	C	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
137					partie haute (> 1 m)	0,4			
138	D	Mur	plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
139					partie haute (> 1 m)	0,6			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F5)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V4)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V4)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V5)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V5)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



**HALL02**

Nombre d'unités de diagnostic : 30 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Marches	Béton	marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Contremarches	Béton	marbre	Non mesurée	-		NM	Elément récent
140		Balustre	Métal	Peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
141	partie haute (> 1 m)				0,1				
142		Main courante	Métal	Peinture	mesure 1	0,4		0	
143					mesure 2	0,4			
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
144	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
145					partie basse (< 1 m)	0,1			
146	A	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
147					mesure 2	0,4			
148	A	Embrasure (E2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,3		0	
149					mesure 2	0,1			
150	A	Embrasure (E3)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,7		0	
151					mesure 2	0,6			
152	A	Embrasure (E4)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,4		0	
153					mesure 2	0,4			
154	A	Mur	Plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,5		0	
155					partie haute (> 1 m)	0,4			
156	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
157					partie haute (> 1 m)	0,3			
158	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
159					partie haute (> 1 m)	0,2			
160	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
161					partie haute (> 1 m)	0,7			
162	E	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
163					partie haute (> 1 m)	0,7			
164	F	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
165					partie haute (> 1 m)	0,7			
166	G	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
167					partie haute (> 1 m)	0,6			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte intérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Porte extérieure (P1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet intérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet extérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**CHAMBRE01**

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
168	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,5		0	
169					partie haute (> 1 m)	0,7			
170	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
171					partie haute (> 1 m)	0,5			
172	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
173					partie haute (> 1 m)	0,7			
174	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
175					partie haute (> 1 m)	0,5			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
176	C	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	0,3		0	
177					mesure 2	0,4			

**CHAMBRE02**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
178	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
179					partie haute (> 1 m)	0,5			
180	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
181					partie haute (> 1 m)	0,6			
182	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
183					partie haute (> 1 m)	0,4			
184	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
185					partie haute (> 1 m)	0,5			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
186	C	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	0,2		0	
187					mesure 2	0,4			

**CHAMBRE03**

Nombre d'unités de diagnostic : 21 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
188	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
189					partie haute (> 1 m)	0,2			
190	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
191					partie haute (> 1 m)	0,2			
192	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
193					partie haute (> 1 m)	0,2			
194	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
195					partie haute (> 1 m)	0,3			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Volet intérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Volet extérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
196	C	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	0,7		0	
197					mesure 2	0,3			

**WC02**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
198	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
199					partie haute (> 1 m)	0,3			
200	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,1		0	
201					partie haute (> 1 m)	0,1			
-	C	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
202	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
203					partie haute (> 1 m)	0,2			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**CHAMBRE04**

Nombre d'unités de diagnostic : 20 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 5 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
204	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
205					partie haute (> 1 m)	0,6			
206	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
207					partie haute (> 1 m)	0,1			
208	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
209					partie haute (> 1 m)	0,3			
210	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
211					partie haute (> 1 m)	0,4			
212	E	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
213					partie basse (< 1 m)	0			
214	E	Embrasure (E1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,1		0	
215					mesure 2	0,4			
216	E	Allège (A1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	3,2	Dégradé (Ecaillage)	3	
217	E	Embrasure (E2)	Plâtre	Peinture	mesure 1	0,2		0	
218					mesure 2	0,7			
219	E	Mur	Plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,6		0	
220					partie haute (> 1 m)	0,6			
221	F	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
222					partie haute (> 1 m)	0,2			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**SDB01**

Nombre d'unités de diagnostic : 19 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 1 soit 5 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
223	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
224					partie haute (> 1 m)	0,5			
225	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
226					partie haute (> 1 m)	0,2			
227	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
228					partie basse (< 1 m)	0,2			
229	C	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0,3		0	
230					mesure 2	0,6			
231	C	Allège (A1)	Plâtre	Peinture	mesure 1	3,1	Dégradé (Ecaillage)	3	
232	C	Embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	0,4		0	
233					mesure 2	0,6			
234	C	Mur	Plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,1		0	
235					partie haute (> 1 m)	0,3			
236	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
237					partie haute (> 1 m)	0,4			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**SDD01**

Nombre d'unités de diagnostic : 15 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
238	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
239					partie haute (> 1 m)	0,2			
240	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,4		0	
241					partie haute (> 1 m)	0,7			
242	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
243					partie basse (< 1 m)	0,4			
244	C	Embrasure (E1)	plâtre	peinture	mesure 1	0,7		0	
245					mesure 2	0,4			
246	C	Embrasure (E2)	plâtre	peinture	mesure 1	0,6		0	
247					mesure 2	0,3			
248	C	Mur	Plâtre	peinture	partie haute (> 1 m)	0,4		0	
249					partie haute (> 1 m)	0,1			
250	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0		0	
251					partie haute (> 1 m)	0,7			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**PALIER**

Nombre d'unités de diagnostic : 11 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Marches	Béton	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-		Contremarches	Béton	marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
252		Balustre	Métal	peinture	partie basse (< 1 m)	0,6		0	
253					partie haute (> 1 m)	0,5			
254		Main courante	Métal	peinture	mesure 1	0,2		0	
255					mesure 2	0,4			
-		Plinthes	Plâtre	Marbre	Non mesurée	-		NM	Partie non visée par la réglementation
-	A	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
256	C	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
257					partie haute (> 1 m)	0,4			
258	D	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,3		0	
259					partie haute (> 1 m)	0,2			
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Charpente bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



**CHAMBRE05**

Nombre d'unités de diagnostic : 43 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	Bois	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Embrasure (E1)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Embrasure (E2)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Embrasure (E3)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Embrasure (E4)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Embrasure (E5)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Embrasure (E6)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Embrasure (E7)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Embrasure (E8)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre intérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre intérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Fenêtre extérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Huisserie Fenêtre extérieure (F4)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet intérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	B	Volet extérieur (V1)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V2)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V3)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet intérieur (V4)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	C	Volet extérieur (V4)	PVC		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
260	B	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	0,7		0	
261	mesure 2				0,4				
262	C	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	0		0	
263	mesure 2				0,5				
264	C	Garde corps (G3)	Métal	peinture	mesure 1	0,2		0	
265	mesure 2				0,1				
266	C	Garde corps (G4)	Métal	peinture	mesure 1	0,5		0	
267	mesure 2				0,4				
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Charpente bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement



**SDB02**

Nombre d'unités de diagnostic : 41 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	Bois	Non mesurée	-		NM	Elément récent
268	A	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,2		0	
269					partie haute (> 1 m)	0,6			
270	B	Mur	Plâtre	peinture	partie basse (< 1 m)	0,7		0	
271					partie haute (> 1 m)	0,3			
-	C	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	F	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	G	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	I	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	J	Mur	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Embrasure (E1)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Embrasure (E2)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Embrasure (E3)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Embrasure (E4)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Embrasure (E5)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Embrasure (E6)	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Allège (A1)	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Allège (A2)	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	H	Allège (A3)	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre intérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	E	Huisserie Fenêtre extérieure (F1)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Huisserie Fenêtre intérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Huisserie Fenêtre extérieure (F2)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Huisserie Fenêtre intérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	H	Huisserie Fenêtre extérieure (F3)	ALU		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
272	E	Garde corps (G1)	Métal	peinture	mesure 1	0,6		0	
273					mesure 2	0,4			
274	H	Garde corps (G2)	Métal	peinture	mesure 1	0,7		0	
275					mesure 2	0,7			
276	H	Garde corps (G3)	Métal	peinture	mesure 1	0,3		0	
277					mesure 2	0,3			
-		Plafond	Charpente bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Plafond	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Fenêtre de toit (F1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**SDD02**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-	A	Mur	Placoplâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Placoplâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Placoplâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	E	Mur	Placoplâtre	Faïence	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

**WC03**

Nombre d'unités de diagnostic : 9 - Nombre d'unités de diagnostic de classe 3 repéré : 0 soit 0 %

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Etat* de conservation	Classement UD	Observation
-		Plinthes	Plâtre	Bois	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Mur	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	B	Mur	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	C	Mur	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	D	Mur	Placoplâtre	Peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-		Plafond	Placoplâtre	peinture	Non mesurée	-		NM	Elément récent
-	A	Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-	A	Huisserie Porte (P1)	Bois		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement
-		Conduits de fluides	Métal et pvc		Non mesurée	-		NM	Absence de revêtement

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

\* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS au Capital de 5 000 Euros

SIRET 509 529 012 00049 - Code APE 7112 B - Titulaire d'une assurance RCP - MMA 114.231.812

Siège : 1476 Chemin des MARRÉS 13109 SIMIANE-COLLONGUE

Rapport n° AD2109nm029

Du 28/09/2021

Tél : 06 65 49 25 63 E-mail : alterdiagnostics@gmail.com

PAGES 17/24

## 6 CONCLUSION

## 6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	TOTAL	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	478	335	141	0	0	2
%	100	70.1 %	29.5 %	0 %	0 %	0.4 %

## 6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré.

Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm<sup>2</sup> devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission

il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (dégradé) sur certaines unités de diagnostic et en application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

Dans le cas d'une location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale (article L 1334-9 du Code de la Santé Publique).

**6.3 Commentaires**

Constatations diverses : Logement habité et meublé le jour de la visite.

Le jour de la visite, nous avons constaté que toutes les pièces du logement et toutes ses dépendances sont meublées et/ou avec du stockage d'encombrants et d'objets lourds y compris en bois (mobilier, poutres, planches, étagères, bois de chauffage, bois morts, appareils électroménager etc...) que nous vous conseillons de faire enlever par un professionnel qualifié. De ce fait toutes les surfaces n'ont pu être examinées, inspectées et sondées.

Nous avons constaté aux sols, murs, façades et plafonds des traces d'humidité et des moisissures; pour lesquelles nous vous conseillons de faire appel à l'homme de l'art pour traitement.

Nous avons observé des fissures notamment aux murs, façades, et gardes-corps pour lesquelles nous vous conseillons de faire appel à l'homme de l'art pour avis et reprise.

Validité du constat : Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 27/09/2022).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) : Me DUCOS de Synergie Huissiers 13

**6.4 Facteurs de dégradation du bâti**

*(Au sens de l'annexe 4 de l'arrêté du 25 avril 2006 modifié par l'Arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)*

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

**6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé**

NON	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, une copie du CREP est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé
-----	--

*En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement*

Remarque : Néant

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par I.Cert - Centre Alphas - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))

Date de visite et d'établissement de l'état  
 Visite effectuée le 28/09/2021  
 Fait à MARSEILLE, le 28/09/2021  
 Nom et prénom : MAQUIN Nicolas

Cachet de l'entreprise et signature de l'opérateur de diagnostics :



**7 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES**

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme,

**Article R.1334-12 du code de la santé publique**

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

**Article L1334-9 du code de la santé publique**

si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2,

le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné.

Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants.

En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur.

*La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.*

## 8 INFORMATION SUR LES PRINCIPALES REGLEMENTATIONS ET RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'EXPOSITION AU PLOMB

## 8.1 Textes de référence

## Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au constat de risque d'exposition au plomb ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un constat de risque d'exposition au plomb
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures ;
- Arrêté du 25 avril 2006 relatif au contrôle des travaux en présence de plomb réalisés en application de l'Article L.1334-2 du code de la santé publique
- Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

## Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation :  
Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 :  
relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

## Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;
- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

## 8.2 Ressources documentaires

## Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, Aide au choix d'une technique de traitement, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

## Sites Internet :

- Ministère chargé de la santé  
(textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs)  
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- Ministère chargé du logement : <http://www.logement.gouv.fr>
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : <http://www.anah.fr/> (fiche Peintures au plomb disponible, notamment)
- Institut national de recherche et de sécurité (INRS) : <http://www.inrs.fr/>  
(règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb...)



**9 ANNEXES :****9.1 Notice d'Information**

*Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb :  
sachez que le plomb est dangereux pour la santé.*

*Deux documents vous informent :*

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : lisez-le attentivement !
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

**Les effets du plomb sur la santé**

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique.

Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

**Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb**

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950.

Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication.

Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation. Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent.

**Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :**

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

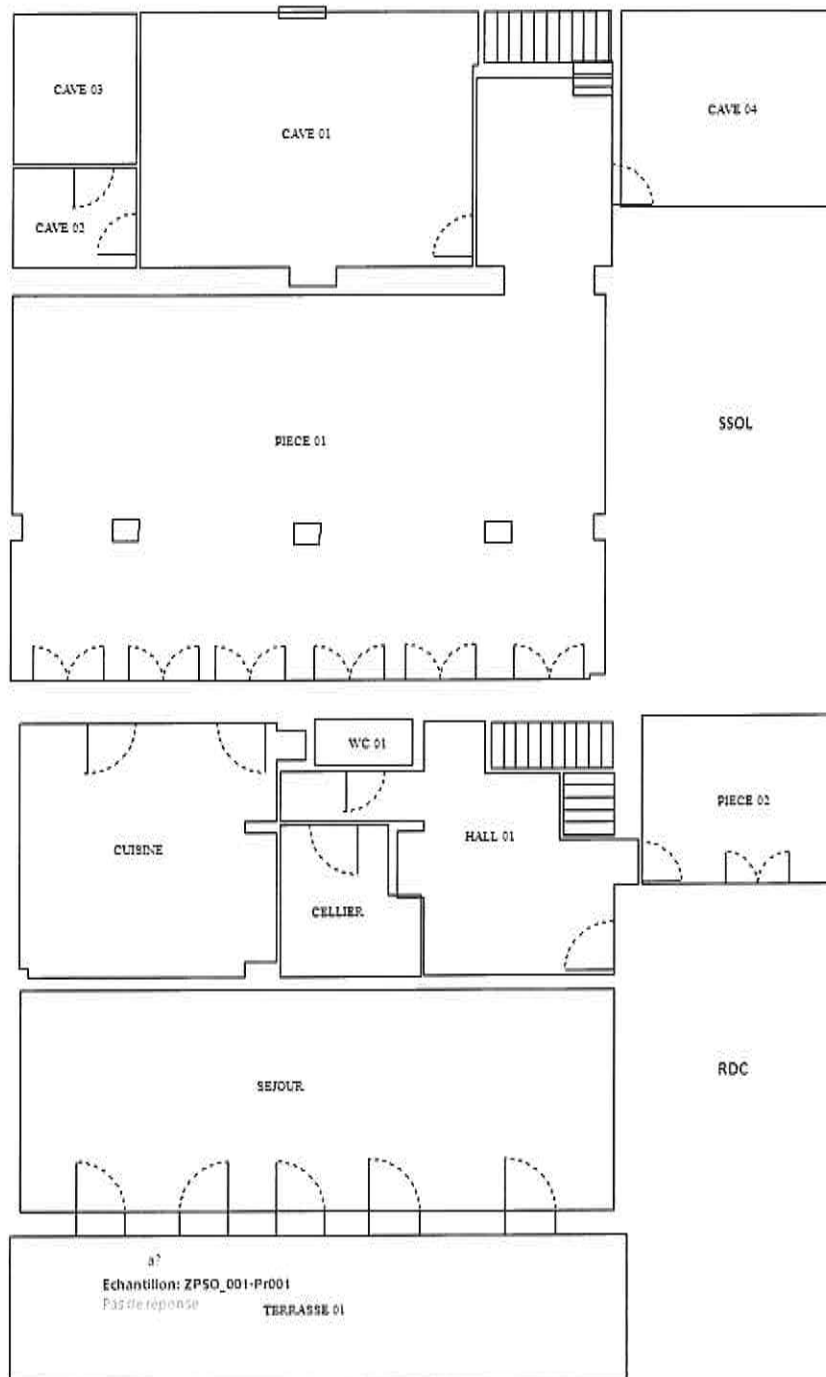
**Si vous êtes enceinte :**

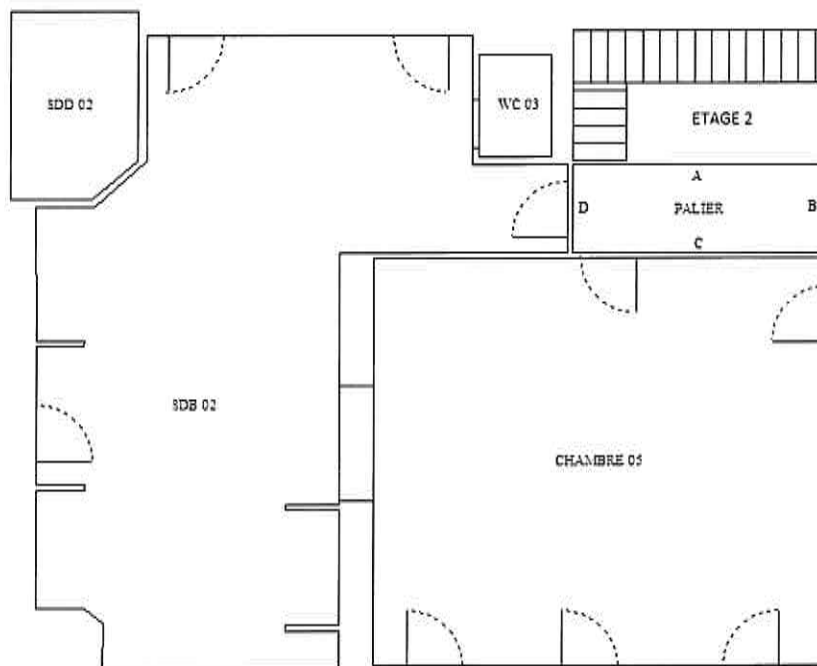
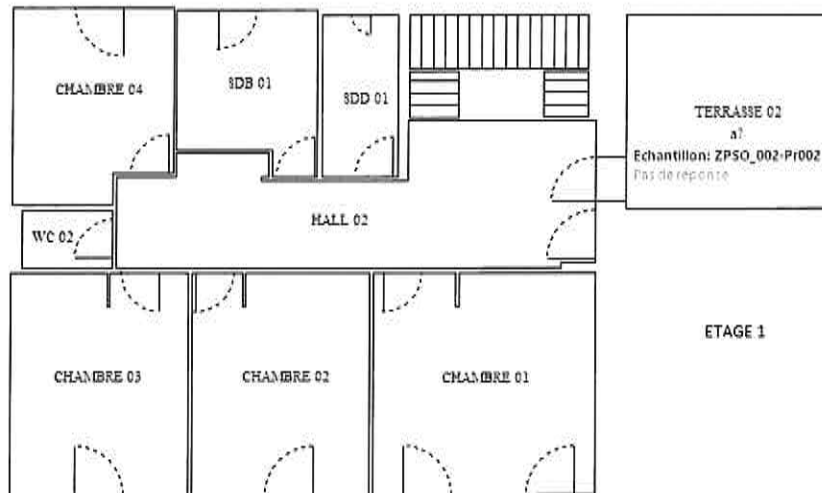
- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.



**9.2 CROQUIS**





**9.3 ANALYSES CHIMIQUES DU LABORATOIRE**

Néant.

## RAPPORT DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011,  
à établir un état de l'installation électrique, à l'aide de la norme NF C 15-600  
dans le cas de la vente d'un bien à usage d'habitation.  
en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes.  
(Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation).  
En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.  
Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

### 1 Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Adresse	138 Bd PERIER
Département	Bouches-du-Rhône
Commune	13008 MARSEILLE
Référence cadastrale	Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114,
Identifiant fiscal (si connu)	N.C.
Désignation et situation du ou des lots de (co)propriété	R+03 Lot numéro 02,
Type d'immeuble	Maison individuelle
Année de construction du local et de ses dépendances	Avant 1949
Année de réalisation de l'installation d'électricité	Après 1949
Distributeur d'électricité	ENEDIS
Identification des parties du bien (pièces et emplacement) n'ayant pu être visitées et justification	FACADES (Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.), TOIT (Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.)

### 2 Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom	SELARL JURISBELAIR
Adresse	50 Rue BRETEUIL 13006 MARSEILLE
Téléphone et adresse internet	04.91.92.10.25 et contact@jurisbelair.com; p.bidault@jurisbelair.com; m.galland@jurisbelair.com
Qualité du donneur d'ordre (déclaratif)	Apporteur

Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:

Nom et prénom  
Adresse



### 3 Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur :

Nom et prénom	MAQUIN Nicolas
Nom et raison sociale de l'entreprise	ALTER DIAGNOSTICS
Adresse de l'entreprise	1476 Chemin des MARRS 13109 SIMIANE-COLLONGUE
Numéro SIRET	509 529 012 00049
Désignation de la compagnie d'assurance	MMA
Numéro de police et date de validité	114 231 812 / 31/12/2021

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par  
I.Cert le 31/12/2018 jusqu'au 30/12/2023. (Certification de compétence CPDI4552)

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

#### 4 Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure.

Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

**5 Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes**

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1 Appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- 2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- 6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	<p>Le dispositif assurant la coupure d'urgence n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.</p> <p><b>Remarques :</b> Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement. ;</p> <p><b>Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer un AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) à l'intérieur de la partie privative du logement</b></p>
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	<p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.</p> <p><b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Remarques :</b> Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. ;</p> <p><b>Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection.</b></p>
	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.</p> <p><b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Remarques :</b> Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. ;</p> <p><b>Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection.</b></p>
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	<p>Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms).</p> <p><b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Remarques :</b> Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance &gt; 2 ohms). ;</p> <p><b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de rétablir une continuité satisfaisante</b></p>
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.</p> <p><b>Remarques :</b> L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée. ;</p> <p><b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de remettre en place ou réparer l'enveloppe du matériel. (CAVE04)</b></p>
	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.</p> <p><b>Remarques :</b> L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible. ;</p> <p><b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</b></p>

Domaines	Anomalies
6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. <b>Remarques :</b> L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage. ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé</b>
5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. <b>Remarques :</b> Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente. ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés (HALLO1, HALLO2, SDB01, PALIER)</b>

Installations particulières :

- P1,P2 Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- P3 Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

Informations complémentaires :

- IC Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité = 30 mA
	L'ensemble des socles de prise de courant est du type à obturateur
	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15 mm.

**6 Avertissement particulier**

Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Domaines	Points de contrôle
1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité	Accessibilité <b>Point à vérifier :</b> Tableau, armoire, placard ou gaine accessible sans l'utilisation d'une clé ou d'un outil <b>Matifs :</b> Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé dans une armoire, un tableau, un placard ou une gaine dont la porte est fermée à l'aide d'une clé ou d'un outil. ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de déplacer l' AGCP (Appareil Général de Commande et de Protection) ou de le rendre accessible sans outil ou clé</b>
4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire	Caractéristiques techniques <b>Point à vérifier :</b> Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire <b>Matifs :</b> La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin</b>
	Mise en œuvre <b>Point à vérifier :</b> Qualité satisfaisante des connexions du conducteur de la liaison équipotentielle supplémentaire aux éléments conducteurs et masses <b>Matifs :</b> La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) n'est pas visible ou partiellement visible ; <b>Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier la LES et la compléter si besoin</b>



**7 Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : 28/09/2021

Etat rédigé à SIMIANE-COLLONGUE, le 28/09/2021

Par : MAQUIN Nicolas



**8 Explications détaillées relatives aux risques encourus**

## Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

<p><b>Appareil général de commande et de protection</b> cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p><b>Protection différentielle à l'origine de l'installation :</b> ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Prise de terre et installation de mise à la terre</b> ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Protection contre les surintensités</b> les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p><b>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b> elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche</b> les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p><b>Matériels électriques présentant des risques de contact direct</b> les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage</b> ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives</b> lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Piscine privée ou bassin de fontaine</b> les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

## Informations complémentaires

<p><b>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique</b> l'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p><b>Socles de prise de courant de type à obturateurs</b> socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
<p><b>Socles de prise de courant de type à puits</b> la présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

**Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)**

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution).

Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

## RAPPORT DE L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT

### A. - DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation et désignation du (ou des) bâtiment(s) :

Département : Bouches-du-Rhône  
 Adresse : 138 Bd PERIER  
 Commune : 13008 MARSEILLE  
 Référence cadastrale : Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114,  
 Désignation  
 et situation du ou des lots de copropriété : R+03 Lot numéro 02,  
 Nature : Habitation (maison individuelle) Maison  
 Périmètre de repérage et nombre de niveaux : Toutes parties privatives du logement et dépendances accessibles sans destruction, ni démontage ou déplacement d'objets lourds à 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du ou des bâtiments.  
 Nb. de niveaux : 4 (caves et combles inclus) Nb. de bâtiments : 1 Nb. de cages d'escaliers principales : 1

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Documents fournis : Néant.  
 Présence de traitements antérieurs contre les termites  
 Présence de termites dans le bâtiment  
 Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 112-4 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 1/11/2006

Indication de la situation du lieu du constat en regard de l'existence ou non d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH précisant les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme :

*Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral.*

### B. - DESIGNATION DU CLIENT

Désignation du client :

Nom et prénom : [REDACTED]  
 Adresse : [REDACTED]  
 Qualité du client (sur déclaration de l'intéressé) : [REDACTED]

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : Apporteur  
 Nom et prénom : SELARL JURISBELAIR  
 Adresse : 50 Rue BRETEUIL 13006 MARSEILLE  
 Nom et qualité accompagnateur lors de la visite : Me DUCOS de Synergie Huissiers 13

### C. - DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : MAQUIN Nicolas  
 Nom et raison sociale de l'entreprise : ALTER DIAGNOSTICS  
 Adresse de l'entreprise : 1476 Chemin des MARRES 13109 SIMIANE-COLLONGUE  
 Numéro SIRET : 509 529 012  
 Désignation de la compagnie d'assurance : MMA  
 Numéro de police et date de validité : 114 231 812 / 31/12/2021  
 Certification de compétence : CPDI4552  
 Délivrée par : I.Cert, le 02/10/2017  
 Norme méthodologique employée : NF P 03-201 – Février 2016

A la date de la visite : Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.

**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
PIECE01	Sol - Béton et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F2) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F3) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F3) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F4) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F4) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F5) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F5) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G1) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G2) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G3) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G4) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Garde corps (G5) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
Garde corps (G6) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
CAVE01	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Voutain et ipn et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
CAVE02	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Voutain et ipn et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
CAVE03	Sol - béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Voutain et ipn et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
CAVE04	Sol - Béton et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Voutain et ipn et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F2) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F2) - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
HALLO1	Marches - Béton et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Béton et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Béton et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E1) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E2) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E3) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E4) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, E, F - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huissierie Porte (P1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G1) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	PIECE02	Porte (P2) - A - Bois
Huissierie Porte (P2) - A - Bois		Absence d'indices d'infestation de termites
Sol - Béton et Marbre		Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthes - Plâtre et Marbre		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Porte (P1) - A - Bois		Absence d'indices d'infestation de termites
Huissierie Porte (P1) - A - Bois		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F1) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Huissierie Fenêtre (F1) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
WC01	Garde corps (G1) - D - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G2) - C - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
CELLIER	Huissierie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
Huissierie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	



**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
CUISINE	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E1) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E2) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G1) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - A - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G2) - A - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	SEJOUR	Sol - béton et marbre
Plinthes - Plâtre et marbre		Absence d'indices d'infestation de termites
Mur - A, B, C, D - plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Plafond - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F1) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Huisserie Fenêtre (F1) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F2) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Huisserie Fenêtre (F2) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F3) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Huisserie Fenêtre (F3) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F4) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Huisserie Fenêtre (F4) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Fenêtre (F5) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Huisserie Fenêtre (F5) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet (V1) - C - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet (V2) - C - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet (V3) - C - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet (V4) - C - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites
Volet (V5) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
HALLO2	Marches - Béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E1) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E2) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E3) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E4) - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - B, C, D, E, F, G - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - B - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - B - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - B - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - B - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V2) - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites

**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)	
CHAMBRE01	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F2) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F2) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V1) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V2) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
CHAMBRE02	Garde corps (G1) - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V1) - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde corps (G1) - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	CHAMBRE03	Sol - Béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
Plinthes - Plâtre et marbre		Absence d'indices d'infestation de termites	
Mur - A, B, C, D - Plâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte (P1) - A - Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Huisserie Porte (P1) - A - Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre (F1) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Huisserie Fenêtre (F1) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre (F2) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Huisserie Fenêtre (F2) - C - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Volet (V1) - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites	
Volet (V2) - PVC		Absence d'indices d'infestation de termites	
WC02	Garde corps (G1) - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	

D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :		
BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
CHAMBRE04	Sol - Béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E1) - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège (A1) - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E2) - E - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - F - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - E - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - E - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - E - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
SDB01	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E1) - C - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Allège (A1) - C - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E2) - C - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Volet (V1) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites	
SDD01	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E1) - C - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Embrasure (E2) - C - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Fenêtre (F1) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites
PALIER	Marches - Béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - béton et marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Marbre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - C, D - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites

**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)	
CHAMBRE05	Sol - Béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes - Plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - A, B, C, D - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E1) - B - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E2) - B - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E3) - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E4) - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E5) - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E6) - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E7) - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Embrasure (E8) - C - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F1) - B - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F1) - B - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F2) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F2) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F3) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F3) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre (F4) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Huisserie Fenêtre (F4) - C - ALU	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V1) - B - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V2) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V3) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Volet (V4) - C - PVC	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde corps (G1) - B - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde corps (G2) - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde corps (G3) - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Garde corps (G4) - C - Métal et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Charpente bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	SDB02	Sol - Béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthes - Plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - A, B - Plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - C, D, E, F, G, H, I, J - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Embrasure (E1) - E - Placoplâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure (E2) - E - Placoplâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure (E3) - H - Placoplâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure (E4) - H - Placoplâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure (E5) - H - Placoplâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Embrasure (E6) - H - Placoplâtre et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Allège (A1) - E - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Allège (A2) - H - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Allège (A3) - H - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre (F1) - E - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Huisserie Fenêtre (F1) - E - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre (F2) - H - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Huisserie Fenêtre (F2) - H - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Fenêtre (F3) - H - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Huisserie Fenêtre (F3) - H - ALU		Absence d'indices d'infestation de termites	
Garde corps (G1) - E - Métal et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Garde corps (G2) - H - Métal et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Garde corps (G3) - H - Métal et peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond - Charpente bois		Absence d'indices d'infestation de termites	
Plafond - Placoplâtre et Peinture		Absence d'indices d'infestation de termites	
Porte (P1) - A - Bois		Absence d'indices d'infestation de termites	



**D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES (1)	OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS EXAMINES (2)	RESULTATS DU DIAGNOSTIC D'INFESTATION *(3)
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre de toit (F1) - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
SDD02	Sol - Béton et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E - Placoplâtre et Faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
WC03	Sol - Béton et Bois parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Plâtre et Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Placoplâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Huisserie Porte (P1) - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
TERRASSE01	Sol - Béton et PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Béton et moellon et Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G1) - B - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G2) - C - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G3) - D - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
TERRASSE02	Sol - Béton et PVC	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A - Béton et moellon et Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G1) - B - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G2) - C - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Garde corps (G3) - D - Béton et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
COUR-JARDIN	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton et moellon et Enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Conduits de fluides - Métal et pvc	Absence d'indices d'infestation de termites
	Regards - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Marches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Contremarches - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Balustre - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Main courante - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
	Portail - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

\* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

### E. – IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION :

FACADES (Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.),

TOIT (Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.)

### F. - IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION\*\* :

Les murs et façades, les plafonds, les avancées de toit et les éléments de charpente, d'une hauteur supérieure à 3 mètres n'ont pas pu être examinés, compte tenu de la grande hauteur puisque le donneur d'ordre n'a pas mis en place les moyens d'accès nécessaires à mettre en œuvre pour y accéder (type échelle, échafaudage, nacelle, etc.) ni fournit un accès sécurisé à toutes ces locaux/pièces y compris certains composants ou parties de composants à inspecter.

L'ensemble des bois mis en œuvre encastré dans la maçonnerie comme les raidisseurs de cloisons, les parties d'ouvrage et éléments inclus dans la structure du bâtiment, les éléments coffrés ou les sous faces des planchers ou plinthes inaccessibles, tous les murs doublés, les plafonds masqués par des doubles plafonds ou faux plafonds les revêtements de décoration de type pvc, lambris, panneaux de bois, isolation, cloison ou tout autre matériau pouvant masquer un élément bois n'ont pas pu être contrôlés, notre mission n'autorisant pas de démontage ou de destruction.

L'ensemble des parties cachées par du mobilier ou matériaux divers et notamment le mobilier de cuisine et de salle de bains ou douches, wc, les solivages bois recouverts par des matériaux divers, les conduits de fluides, les coffrages de douches ou de baignoires, n'ont pu être examinés par manque d'accessibilité.

LOCALISATION	LISTE DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES	MOTIF
FACADES	Toutes	Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.
TOIT	Toutes	Hauteur trop importante et moyen d'accès insuffisant.

*\*\*notre société s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter l'inspection aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant une investigation des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire, donneur d'ordre.*

### G. - MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES :

- examen visuel avec lampe et loupe des parties visibles et accessibles,
- sondage manuel des boiseries à l'aide d'un poinçon et d'un emporte pièce en cas de constatation de dégradations
- une échelle en cas de nécessité
- à l'extérieur une hachette et/ou une scie à guichet sont utilisées pour sonder le bois mort.

### H. - CONSTATATIONS DIVERSES\*\*\* :

Logement habité et meublé le jour de la visite.

Le jour de la visite, nous avons constaté que toutes les pièces du logement et toutes ses dépendances sont meublées et/ou avec du stockage d'encombrants et d'objets lourds y compris en bois (mobilier, poutres, planches, étagères, bois de chauffage, bois morts, appareils électroménager etc...) que nous vous conseillons de faire enlever par un professionnel qualifié. De ce fait toutes les surfaces n'ont pu être examinées, inspectées et sondées.

Nous avons constaté aux sols, murs, façades et plafonds des traces d'humidité et des moisissures; pour lesquelles nous vous conseillons de faire appel à l'homme de l'art pour traitement.

Nous avons observé des fissures notamment aux murs, façades, et gardes-corps pour lesquelles nous vous conseillons de faire appel à l'homme de l'art pour avis et reprise.

Nous avons constaté dans les éléments en bois tels que: les charpentes, bois stockés, arbres et arbrustes, des indices d'agents de dégradation biologique du bois autres que les termites, type champignons et/ou insectes à larves xylophages pour lesquels nous vous préconisons de faire réaliser une recherche de ces agents par l'établissement d'un constat parasitaire.

Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

*\*\*\*Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise.*



**MENTIONS ET NOTES:**

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur les termites souterrain et termites de bois sec ; et est effectuée pour le ou les bâtiments accessibles et aux abords immédiat du ou des bâtiments (dans la totalité ou partiellement en fonction de la nature des obstacles techniques) sur une zone de 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du ou des bâtiments.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) : Néant..

**Note 1** Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

**Note 2** Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

**Nota 3** Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :  
*I.Cert Centre Alphasis - Bâtiment K - Parc d'affaires - Espace Performance 35760 SAINT GREGOIRE (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))*

Visite effectuée le 28/09/2021.

Heure d'arrivée : 10 h 00

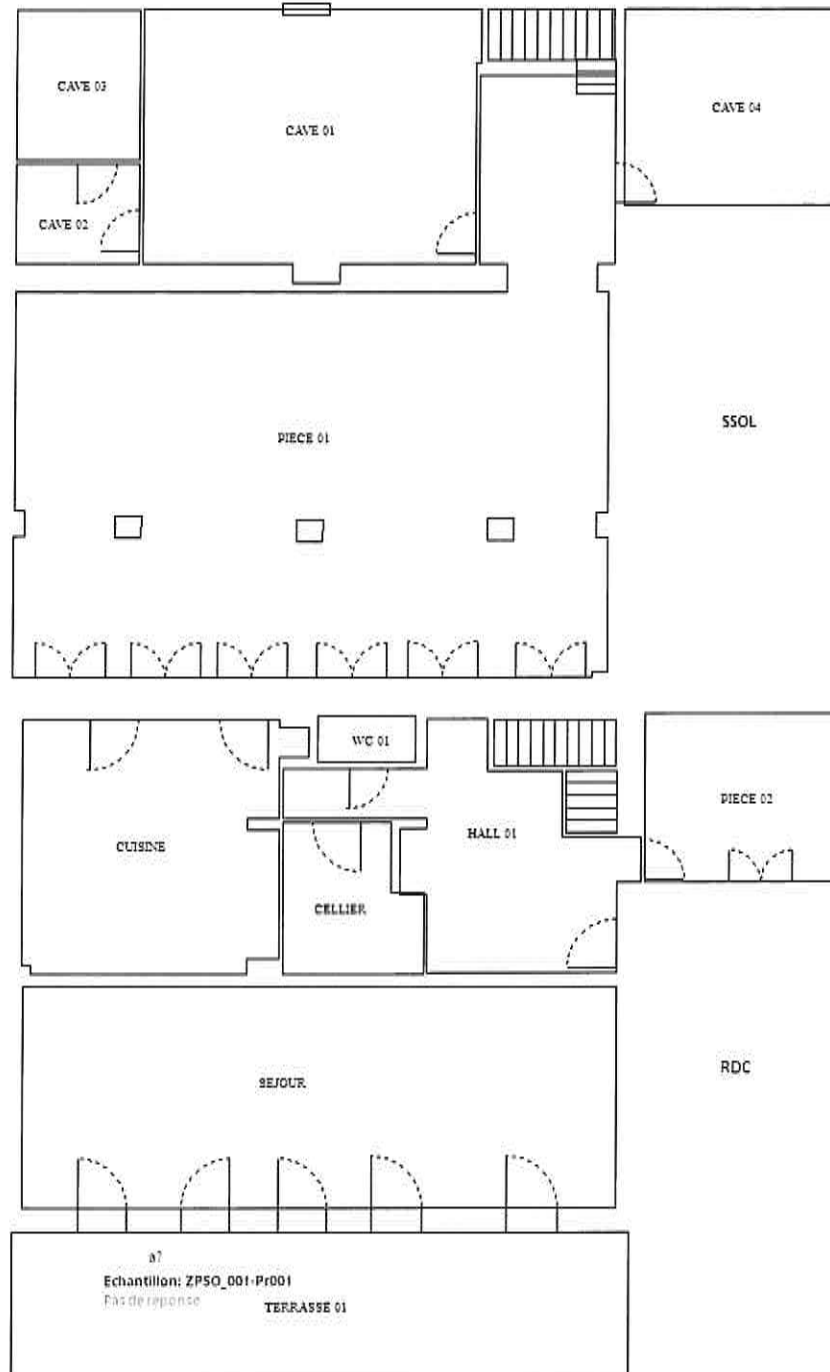
Temps passé sur site : 06 h 00

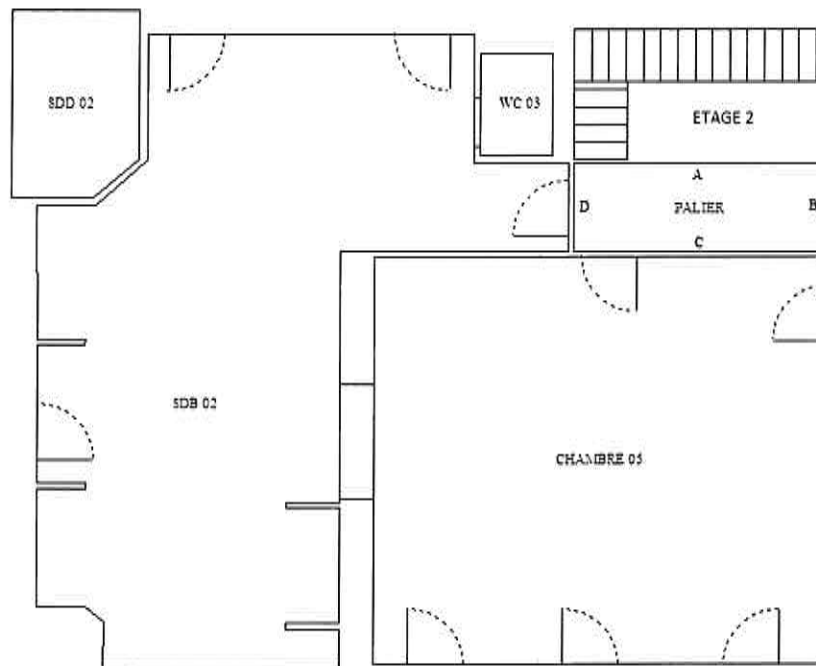
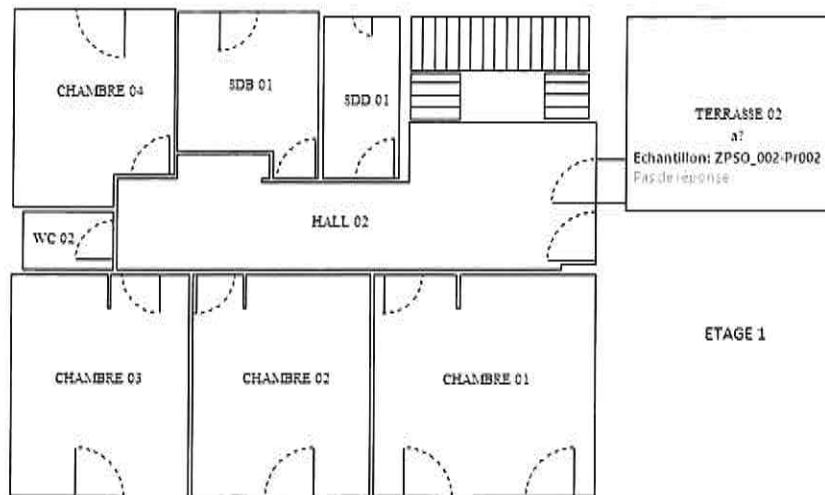
Fait à SIMIANE-COLLONGUE, le 28/09/2021

Par : MAQUIN Nicolas



ANNEXE – CROQUIS





**ANNEXE - INFORMATION ET RAPPELS REGLEMENTAIRES**

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites (Isopteres)

**Généralités**

En France métropolitaine et dans les DROM, les zones contaminées ou susceptibles de l'être font l'objet de mesures réglementaires (arrêtés préfectoraux et/ou municipaux).

Au sein des zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être et délimitées par les préfets, le rapport d'état relatif à la présence de termites est obligatoire, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, pour rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché constitué par la présence de termites, en application de la loi n°99-471 du 8 juin 1999 modifiée par l'ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005.

Les textes législatifs (L 133-6, L 271-4 à 6, R 133-7 relatifs au diagnostic technique immobilier et modifiant le code de la construction et de l'habitation (CCH) et le code de la santé publique) prévoient l'établissement d'un état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Article L 133-5 du CCH : lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat.

Il existe une carte précisant les départements soumis à arrêtés préfectoraux disponible sur le site :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).

**Catégories de termites présents en France métropolitaine****Termites souterrains**

A ce jour, en France métropolitaine, cinq espèces de termites souterrains sont identifiées (voir le fascicule de documentation FD X 40- 501) elles appartiennent toutes au genre *Reticulitermes*.

- *Reticulitermes flavipes* ;
- *Reticulitermes lucifugus* ;
- *Reticulitermes banyulensis* ;
- *Reticulitermes grassei* ;
- *Reticulitermes urbis*.

L'infestation d'un bâtiment débute le plus souvent à partir de ses assises, caves, sous-sols, sols, vides sanitaires, mitoyennetés, et d'une manière générale de tout contact avec la terre.

Lors de la réalisation d'un état relatif à la présence de termites, une attention toute particulière est portée à l'examen de ces zones.

Les termites progressent du sol vers les niveaux supérieurs. Il est rare que la charpente d'un immeuble isolé soit attaquée par des termites s'il n'y a pas d'infestation ailleurs dans le bâtiment en particulier dans les niveaux inférieurs.

**Termites dits de bois sec**

Le genre *Kaloterмес* - espèce *Kaloterмес flavicolis* -est présent dans le sud de la France métropolitaine principalement sur le pourtour méditerranéen.

Cette espèce est fréquente dans les jardins sur les arbres fruitiers, dans les espaces verts et dans les vignes, elle ne provoque qu'exceptionnellement des dégâts dans les lieux habités. Si c'est le cas, les dégradations sont très localisées.

Le genre *Cryptoterмес* est présent sur le territoire métropolitain où il est signalé de façon très ponctuelle.

OBJET DE LA MISSION :	
<input checked="" type="checkbox"/> Amiante avant-vente	<input checked="" type="checkbox"/> CREP (plomb) <input checked="" type="checkbox"/> Métrage selon Loi Carrez
<input checked="" type="checkbox"/> DPE <input checked="" type="checkbox"/> Electricité	<input checked="" type="checkbox"/> Termites <input checked="" type="checkbox"/> ERP
<b>DONNEUR D'ORDRE</b> (sur déclaration de l'intéressé)	Type : Apporteur
Nom / Société : SELARL JURISBELAIR Adresse : 50 Rue BRETEUIL 13006 MARSEILLE Téléphone : 04.91.92.10.25 Mail : contact@jurisbelair.com; p.bidault@jurisbelair.com; m.galland@jurisbelair.com	
DESIGNATION DU PROPRIETAIRE	
Nom / Soci	
OCCUPANT	
Nom / Société : Mr CANTONI Adresse : 138 Bd PERIER Code Postal : 13008 Ville : MARSEILLE	
MISSION	
<u>Désignation du ou des bâtiments :</u>	
Adresse : 138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE Etage : R+03 Section cadastrale : Section cadastrale 839 B, Parcelle(s) n° 114, Numéro de lot(s) : 02 Nature du bien : Habitation (maison individuelle) / Type de bien : Maison Date du permis de construire : Avant 1949	
Périmètre de repérage : Toutes parties privatives du logement et dépendances accessibles sans destruction, ni démontage ou déplacement d'objets lourds à 10 mètres de distance dans la limite de la propriété par rapport à l'emprise du ou des bâtiments. Nb. de niveaux : 4 (caves et combles inclus) Nb. de bâtiments : 1 Nb. de cages d'escaliers principales : 1	
<u>Détail de la mission :</u>	
Documents remis et historique termites : néant. Accompagnateur Date de la visite 28/09/2021 à 10 h 00	
ADMINISTRATIF ET DOSSIER N° AD2109nm029 Vente	
Facturation : <input checked="" type="checkbox"/> Donneur d'ordre Destinataire(s) des rapports : <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Donneur d'ordre <input checked="" type="checkbox"/> Huissier Destinataire(s) e-mail : contact@jurisbelair.com; p.bidault@jurisbelair.com; m.galland@jurisbelair.com; m.ducos@synergiehuissiers13.fr	
PRIX TTC EN EUROS	
La mission sera réalisée moyennant la somme de	1 200,00 €
majorée des coûts variables de la mission (analyses, etc.)	160,00 €
MODALITES DE PAIEMENT	
-Le donneur d'ordre s'engage à régler à la société ALTER DIAGNOSTICS, le montant total des honoraires et les coûts variables de la mission, au plus tard à la réception de la facture correspondant à la mission. -Pour le paiement de la mission, vous pouvez choisir de payer : par chèque, à l'ordre de « ALTER DIAGNOSTICS » et doit être envoyé à l'adresse du siège ; par espèces ou par virement bancaire (demandez à votre banque de libeller le transfert avec votre nom suivi du numéro de facture).	
CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION ET DOCUMENTS, INFORMATIONS RELATIVE A TOUT DIAGNOSTIC	
-Le donneur d'ordre et/ou le propriétaire avant la mission doit compléter, signer et remettre le plan de prévention covid-19 pour la bonne prise en compte des mesures d'intervention d'alter diagnostics. -Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir tous documents (diagnostics, plans, factures, liés aux travaux, etc.) ; et Informations dont il aurait connaissance (exemple : plancher menaçant de s'effondrer, matériaux amiantés,...) ; avec une description suffisante des lieux (ex. : surface, usage etc.). -Le donneur d'ordre doit fournir un accès sécurisé à toutes les locaux / pièces (y compris les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains composants ou parties de composants à inspecter type échelle, échafaudage, nacelle, etc.) pour lesquels ALTER DIAGNOSTICS a été mandatée ; -Seules les locaux et parties accessibles (plinthes et murs...) le jour de la visite seront contrôlés sans démontage, c'est pourquoi le donneur d'ordre devra déplacer le mobilier lourd et débarrasser une pièce encombrée et fournir les clés afin d'en permettre l'accès ; L'opérateur de diagnostic n'a pas l'autorisation réglementaire pour déposer des éléments nécessitant l'utilisation d'outils. Il est de la responsabilité du donneur d'ordre d'effectuer cette dépose préalablement (trappes des baignoires / éviers etc.).	

## SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC DE TERMITES SELON NORME NF P03-201 FEVRIER 2016

- Code de la construction article I.133-6, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article I. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles I. 271-4 à I. 271-6, r133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrains et termites dits de bois sec et est effectuée dans le(s) bâtiment(s) et constructions annexes, le cas échéant aux abords du bâtiment à 10 mètres de distance par rapport à l'emprise du bâtiment, dans la limite des parties privatives.
- Modalités d'investigation : examen visuel avec lampe et loupe, sondage manuel des boiseries à l'aide d'un poinçon et d'un emporte pièce en cas de constatation de dégradations, utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette et/ou une scie à guichet est utilisée pour sonder le bois mort.

Fait à MARSEILLE le 28/09/2021

Signature du donneur d'ordre ou du propriétaire :  SELARL JURISBELAIR

## SPECIFICITE AU MESURAGE SELON LA LOI CARREZ / BOUTIN

Rapport n° AD2109nm029

S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS au Capital de 5 000 Euros  
SIRET 509 529 012 00049 - Code APE 7112 B - Titulaire d'une assurance RCP - MMA 114.231.812  
Siège : 1476 Chemin des MARRÉS 13109 SIMIANE-COLLONGUE  
Tél : 06 65 49 25 63 E-mail : alterdiagnostics@gmail.com

PAGES 1/3

-Il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir le titre de propriété des lots à mesurer et le règlement de copropriété dans lequel est situé le bien.  
-Dans le cas où ces documents ne seraient pas fournis, ALTER DIAGNOSTICS devra être prévenu au moment de la signature de l'ODM et pourra effectuer une demande de copie du règlement de copropriété auprès du syndic, les frais supplémentaires éventuels restant à la charge du donneur d'ordre.

**SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC PERFORMANCE ENERGETIQUE**

-Dans le cas d'un système collectif de chauffage il est de l'obligation du donneur d'ordre de fournir les relevés d'informations (type de chaudière, son combustible/énergie, année d'installation, consommation des trois dernières années exprimées en KWh, répartitions des charges en tantièmes de chauffage de l'immeuble et du lot...)  
-Dans le cas où ces documents et informations ne seraient pas fournis, ALTER DIAGNOSTICS devra être prévenu au moment de la signature de l'ODM et devra effectuer une demande auprès du syndicat de copropriété ; les frais supplémentaires éventuels restant à la charge du donneur d'ordre.

**SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC AMIANTE NORME SELON NORME NF X 46-020 AOUT 2017**

Il est rappelé que la signature de l'ODM par le donneur d'ordre est un accord tacite autorisant tous les prélèvements nécessaires au diagnostiqueur. Toutefois, si le propriétaire est présent lors de la visite, il pourra refuser qu'un prélèvement soit effectué; une mention sera alors inscrite dans le rapport.

Obligations du donneur d'ordre

-Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités ; précise les modalités d'accès et de circulation ; désigne auprès de l'opérateur de repérage un accompagnateur, qui doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Cet accompagnateur :

- indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, annexes, dépendances ;
- dispose de tous les instruments d'accès (clés, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement ;
- vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.).

-Le donneur d'ordre ou son représentant informe les locataires ou copropriétaires et, d'une manière générale, tous les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones ; ceci est fait dans des délais suffisants pour qu'il n'y ait aucune restriction d'accès aux locaux pour l'opérateur de repérage ; Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations de celui-ci le requièrent ; dans ce cas, l'opérateur de repérage définit, si nécessaire, les dispositions utiles à la restitution des locaux pour une réintégration dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Le donneur d'ordre est tenu

de vérifier la cohérence entre le programme de travaux y compris de démolition, le périmètre et le programme de repérage proposés par l'opérateur de repérage, et transmet ses éventuelles observations ; de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ; en fonction de la mission, de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ; dans le cas où il modifie le programme de travaux, d'informer l'opérateur de repérage et d'adapter sa mission.

Obligations de l'opérateur de repérage

L'opérateur de repérage doit, afin de définir son intervention :

- analyser les documents fournis par le donneur d'ordre ;
- veiller à la cohérence de l'ensemble des recherches et au récolement des résultats, lorsque sa mission consiste à compléter ou actualiser les repérages précédemment réalisés ;
- déterminer les éventuelles actions nécessaires : recherche d'informations complémentaires, réalisation des documents manquants en fonction des exigences définies dans les textes réglementaires ou dans le présent document ;
- déterminer le périmètre et le programme du repérage en fonction du programme de travaux y compris de démolition, et les transmettre au donneur d'ordre pour avis éventuel avant le début des opérations de repérage ;
- organiser un cheminement logique permettant la visite systématique de toutes les parties de l'immeuble bâti faisant partie du périmètre de repérage.

Évaluation des risques : l'opérateur de repérage met en œuvre le ou les modes opératoires exigés par le code du travail. Ces prescriptions visent à limiter les risques liés à son intervention.

Mesures de protection collective : d'une manière générale, les personnes autres que l'opérateur de repérage doivent être éloignées du lieu d'intervention, quelle que soit l'étape en cours. En cas de besoin, les locaux concernés doivent être évacués et des mesures d'isolement peuvent être préconisées.

NOTE Dans le cas de la démolition, la réglementation santé publique prévoit que le repérage est réalisé après évacuation définitive de l'immeuble bâti et enlèvement des mobiliers afin que tous les ouvrages soient accessibles. Toutefois, les recherches qui ne génèrent pas d'émission de fibres peuvent être engagées avant l'évacuation.

Mesures de protection individuelle : tout au long de sa mission, l'opérateur de repérage assure sa propre protection par la mise en place d'une protection individuelle adaptée.

Fait à MARSEILLE le 28/09/2021

Signature du donneur d'ordre ou du propriétaire :  SELARL JURIS





## SPECIFICITE AU DIAGNOSTIC DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE SELON NORME NF C 16-600 JUILLET 2017

Domaine d'application

Le domaine d'application du diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation. Il est rédigé autant de rapports de diagnostic qu'il existe d'appareils généraux de commande et de protection (AGCP) présents.

Les AGCP, dédiés exclusivement à l'injection d'énergie électrique sur le réseau public de distribution, ne sont pas concernés par cette disposition.

Le domaine d'application comprend les circuits extérieurs alimentés depuis l'AGCP de l'installation intérieure, comme par exemple, l'éclairage des jardins, le portail, etc. L'absence d'AGCP ne dispense pas de la réalisation d'un diagnostic. Il concerne l'ensemble des circuits à basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative, ainsi que les parties d'installation privative éventuellement situées dans des parties communes.

Sont exclus du champ d'application les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension  $\leq 50$  V en courant alternatif et 120 V en courant continu. Les postes à haute tension privés et les installations à haute tension éventuellement associées sont exclus du domaine d'application. Le diagnostic ne concerne ni les matériels d'utilisation autres que fixes, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique ni destruction des isolants des câbles, hormis les exceptions mentionnées dans la fiche b.4 de la norme. Dans ce contexte, la localisation exhaustive de toutes les anomalies n'est pas obligatoire. Il est ainsi admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle concerné, à titre d'exemple. L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique. Les installations de stockage par batteries ou de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure ne sont pas couvertes par la norme, mais sont notées en constatations diverses dans le rapport de diagnostic comme n'ayant pas été vérifiées.

Obligations du donneur d'ordre

-Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant : informe, ou fait informer par l'opérateur de diagnostic, les occupants éventuels des locaux de la date et de l'heure du diagnostic; conseille aux occupants éventuels d'être présents lors du diagnostic;

-leur demande ou, s'il est lui-même l'occupant, fait en sorte : de s'assurer de la possibilité de mettre hors tension toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic; de signaler à l'opérateur de diagnostic les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.) que les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc.) soient mis hors tension par l'occupant, préalablement au diagnostic;

-pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant : fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances soient accessibles, y compris les bassins de fontaines et les locaux techniques des piscines; s'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le gestionnaire du réseau public de distribution; s'assure que les parties communes, où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic, sont accessibles.

Obligations de l'opérateur de diagnostic

-Si l'une des conditions des obligations du donneur d'ordre n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne peut être réalisé en totalité; l'opérateur de diagnostic doit consigner dans le rapport de visite chaque impossibilité et les motifs correspondants.

-Par ailleurs, l'opérateur de diagnostic doit : attirer l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée; rappeler au donneur d'ordre que sa responsabilité d'opérateur de diagnostic :

- 1) est limitée aux points effectivement vérifiés ;
- 2) ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation qui ne lui aurait pas été signalée préalablement au diagnostic;
- 3) ne peut être étendue au risque de non ré-enclenchement du ou des appareils de coupure et de protection.

L'opérateur de diagnostic conseille le ou les occupants d'être présent(s) ou représenté(s) lors du diagnostic afin, notamment, de pallier les éventuels désagréments ou dommages consécutifs aux coupures et aux remises sous tension de l'installation.

## SPECIFICITE AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB SELON NORME NF X46-030

Celui-ci ne porte que sur les parties du logement affectées à l'habitation et dans les parties annexes destinées à un usage courant.

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil à fluorescence X capable d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb.

S'il existe des unités de diagnostic situées à une hauteur supérieure à 3 m, l'auteur du constat appliquera les dispositions particulières à prendre en conformité avec la réglementation du travail.

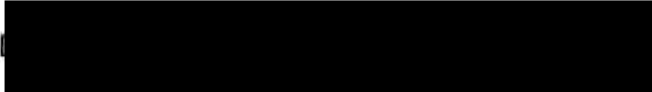
L'auteur du constat, tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique, peut recourir à des prélèvements de revêtements de peinture qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb -Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb» dans les cas suivants :

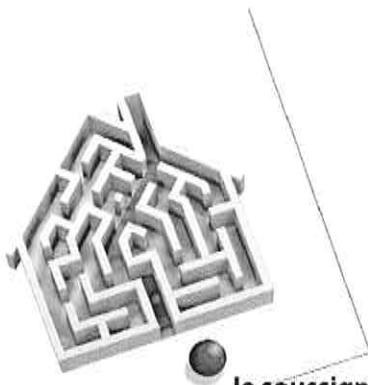
-Lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane,...) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;

-Lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;

-Lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Fait à MARSEILLE le 28/09/2021

Signature du donneur d'ordre ou du propriétaire : 



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4552 Version 006

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

## **Monsieur MAQUIN Nicolas**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 22/06/2020 - Date d'expiration : 21/06/2027
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 22/06/2020 - Date d'expiration : 21/06/2027
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 31/12/2018 - Date d'expiration : 30/12/2023
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 12/08/2020 - Date d'expiration : 11/08/2027
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 12/08/2020 - Date d'expiration : 11/08/2027
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 22/11/2017 - Date d'expiration : 21/11/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 07/11/2017 - Date d'expiration : 06/11/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 02/10/2017 - Date d'expiration : 01/10/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 12/08/2020.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4 0522  
PORTEE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)



### Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD certifie que

**ALTER DIAGNOSTICS**  
Monsieur **NICOLAS MAQUIN**  
84 rue DE LODI BAT F  
13006 MARSEILLE 06

Est titulaire d'un contrat d'assurance groupe n° 114.231.812, souscrit par la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier), garantissant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de diagnostic immobilier.

Le montant de la garantie responsabilité civile professionnelle est fixé à 500 000 euros par sinistre et par technicien-diagnostiqueur. Au titre d'une même année, quel que soit le nombre de sinistres, le montant de la garantie ne pourra excéder 2 000 000 euros.

Date de prise d'effet du contrat : 04/04/2013

La présente attestation, valable pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit. Elle est établie sous réserve du paiement de la cotisation à échoir et ne peut engager les MMA au-delà des conditions générales et particulières du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bordeaux, le 21 décembre 2020

L'assureur, par délégation, l'Agent Général



**SUREVIE ASSURANCES**  
Agent Général exclusif MMA  
30, cours du Maréchal, Juin - B.P. 29  
33013 BORDEAUX CEDEX  
Tél : 05 58 91 20 67 Fax : 05 58 91 92 72  
Email : [surevie@surevieassurances.com](mailto:surevie@surevieassurances.com)  
S.A.S.U. au capital de 401 222 €  
N° ORGAS : 07001677 300000001

EP419

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **Nicolas MAQUIN**, gérant de la S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS, atteste sur l'honneur et conformément aux dispositions de l'article R. 271-3 du code de la construction et de l'habitation remplir les conditions de compétence, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 du même code.

**Garantie de compétences :**  
J'atteste que la société ALTER DIAGNOSTICS est constituée de personnes physiques qui disposent des compétences certifiées par ICERT attestées par un certificat de compétence délivré par ICERT.

Nicolas MAQUIN pour les diagnostics Amiante-Ope-Electrifié-Gaz-Plomb-Termite

**Organisation :**  
La société ALTER DIAGNOSTICS dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des contrats, diagnostics et états composant le dossier de diagnostic technique.

**Assurance :**  
La société ALTER DIAGNOSTICS est assurée auprès de la compagnie MMA sous le numéro 114.231.812 pour un montant de 500 000 euros par sinistre et par technicien diagnostiqueur.

Cette assurance est valable jusqu'au 31/12/2021.

**Impartialité et indépendance :**  
J'atteste que la société ALTER DIAGNOSTICS n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance et qu'elle n'a aucun intérêt commun avec le propriétaire du bien ni avec son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il est demandé d'établir un diagnostic.

J'ai conscience que toute fausse attestation expose aux sanctions prévues par les articles 441-1 et 441-7 du code pénal et que l'établissement d'un diagnostic sans respecter les conditions de compétence, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, en application de l'article R. 271-4 du code de la construction et de l'habitation.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Fait à MARSEILLE, le 1er janvier 2021

Le gérant Nicolas MAQUIN



MMA ASSURANCES MUTUELLES INDEPENDANTES ASSURANCES MUTUELLES  
ASSURANCE SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50 000 000 EUROES SISE LE MARÉCHAL-JOIN

S.A.R.L. ALTER DIAGNOSTICS au Capital de 5 000 Euros  
Siret 509 529 012 00023 - Code APE 7312 B - Titulaire d'une assurance RCP - MMA 114.231.812  
Siège : 84 Rue de LODI bât. F - 13006 Marseille Tél : 06 65 49 25 62 E-mail : [alterdiag@gmail.com](mailto:alterdiag@gmail.com)

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L 125-7 du Code de l'Environnement



Réalisé en ligne* par	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD2109nm029
Date de réalisation	04/10/2021
Localisation du bien	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE
Section cadastrale	839 B 114
Altitude	77.71m
Données GPS	Latitude 43.278425 - Longitude 5.378047
Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	

\* Document réalisé en ligne par ALTER DIAGNOSTICS qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PRÉVENTION DE RISQUES				
Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 2 - Faible			EXPOSÉ **	-
Commune à potentiel radon de niveau 3			NON EXPOSÉ **	-
Immeuble situé dans un Secteur d'Information sur les sols			NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Feux de forêts	Approuvé le 22/05/2018	NON EXPOSÉ	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 21/06/2019	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Inondation par crue	Approuvé le 24/02/2017	NON EXPOSÉ **	-
PPRn	Mouvement de terrain Argile	Approuvé	EXPOSÉ **	Voir prescriptions (1)
PPRn	Mouvement de terrain Gypse	Approuvé le 29/10/2002	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet de Surpression	Approuvé le 04/11/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Thermique	Approuvé le 04/11/2013	NON EXPOSÉ **	-
PPRt	Effet Toxique	Approuvé le 04/11/2013	NON EXPOSÉ **	-
INFORMATIONS PORTÉES À CONNAISSANCE				
-	Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (2)	EXPOSÉ **	-
-	Mouvements de terrains miniers Effondrements localisés	Informatif (2)	NON EXPOSÉ **	-
PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)				
Consultation en ligne sur <a href="https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-su-bruit-peb">https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-su-bruit-peb</a> Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de MARSEILLE				
-	Plan d'Exposition au Bruit (PEB)	Informatif	NON EXPOSÉ **	-

\*\* Réponses automatiques générées par le système.

(1) **Information Propriétaire :** Votre immeuble est concerné par des prescriptions de travaux. Vous devez répondre manuellement sur l'imprimé Officiel (page 2) si "OUI" ou "NON" les travaux prescrits par la règlement du ou des PPR ont été réalisés. (Ceci peut concerner les PPR naturels, miniers et technologiques). Pour plus d'informations, se référer au "Règlement Plan de Prévention et Prescriptions de Travaux".

(2) À ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre INFORMATIF et n'est pas retranscrit dans l'imprimé Officiel.

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques et Pollutions  
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)  
Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés  
Extrait Cadastral  
Zonage réglementaire sur la Sismicité  
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble est exposé  
Annexes : Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé

## Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués  
En application des articles L 125-5, L 125-6 et L125-7 du Code de l'Environnement

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° IAL-13055-8 du 19/09/2019 mis à jour le

Adresse de l'immeuble  
138 Bd PERIER  
13008 MARSEILLE

Cadastre  
839 B 114

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques naturels (PPRN)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N  
prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>1</sup> oui  non
- <sup>1</sup> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :  
inondation  crue torrentielle  mouvements de terrain  avalanches  sécheresse / argile   
cyclone  remontée de nappe  feux de forêt  séisme  volcan
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN  
<sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers (PPRM)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M  
prescrit  anticipé  approuvé  date  <sup>3</sup> oui  non
- <sup>3</sup> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :  
mouvements de terrain  autres
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM  
<sup>4</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non

### Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT)

- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRT prescrit et non encore approuvé <sup>5</sup> oui  non
- <sup>5</sup> si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :  
effet toxique  effet thermique  effet de surpression  projection  risque industriel
- > L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui  non
- > L'immeuble est situé dans un secteur d'expropriation ou de délaissement oui  non
- > L'immeuble est situé en zone de prescription <sup>6</sup> oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui  non
- <sup>6</sup> Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente oui  non

### Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- > L'immeuble est situé dans une commune de sismicité classée en  
zone 1 très faible  zone 2 faible  zone 3 modérée  zone 4 moyenne  zone 5 forte

### Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- > L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3 oui  non

### Information relative à la pollution de sols

- > Le terrain se situe en secteurs d'information sur les sols (SIS) NC\*  oui  non   
\* Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

### Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T\*\*

- \*\* catastrophe naturelle, minière ou technologique  
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente oui  non

### Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité, Carte Feux de forêts, Carte Inondation par crue, Carte Mouvement de terrain Argile, Carte Mouvement de terrain Gypse, Carte Effet de Surpression, Carte Effet Thermique, Carte Effet Toxique

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur

Acquéreur

Date 04/10/2021

Fin de validité 04/04/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être en annexe (au contrat) de vente ou de location d'un immeuble.

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalrisks.com>  
© 2021 Media Immo, Siège social : 124 rue Louis Bachelin 91190 CORBEIL EROSNES - RCS EVRY 750 575 613 - RCP GENERALI N°AP 559 266



## Arrêtés de Catastrophes Naturelles / Déclaration de sinistres indemnisés

*en application du chapitre IV de l'article L125-5 du Code de l'environnement*

Préfecture : Bouches-du-Rhône  
Adresse de l'immeuble : 138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE  
En date du : 04/10/2021

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982	
Inondations et coulées de boue	26/08/1986	27/08/1986	11/12/1986	09/01/1987	
Inondations et coulées de boue	11/01/1987	11/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	
Inondations et coulées de boue	14/01/1987	14/01/1987	02/12/1987	16/01/1988	
Inondations et coulées de boue	05/10/1988	05/10/1988	20/04/1989	13/05/1989	
Inondations et coulées de boue	25/02/1989	26/02/1989	13/06/1989	21/06/1989	
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	25/01/1993	07/02/1993	
Inondations et coulées de boue	10/09/1989	11/09/1989	08/01/1990	07/02/1990	
Inondations et coulées de boue	12/09/1991	12/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	
Inondations et coulées de boue	25/09/1991	26/09/1991	21/08/1992	23/08/1992	
Inondations et coulées de boue	13/10/1991	14/10/1991	21/09/1992	15/10/1992	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1992	30/06/1993	27/12/2000	29/12/2000	
Inondations et coulées de boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	
Inondations et coulées de boue	22/09/1993	24/09/1993	11/10/1993	12/10/1993	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/01/1994	31/01/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/02/1994	28/02/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/06/1994	30/06/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/08/1994	31/08/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/09/1994	30/09/1994	17/06/1996	09/07/1996	
Inondations et coulées de boue	21/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996	
Inondations et coulées de boue	26/08/1996	26/08/1996	01/10/1996	17/10/1996	
Inondations et coulées de boue	06/10/1997	06/10/1997	12/03/1998	28/03/1998	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1998	30/06/1998	27/12/2000	29/12/2000	
Inondations et coulées de boue	07/09/1998	07/09/1998	29/12/1998	13/01/1999	
Inondations et coulées de boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	
Inondations et coulées de boue	19/09/2000	19/09/2000	06/11/2000	22/11/2000	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2002	30/06/2002	25/08/2004	26/08/2004	
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	02/12/2003	12/12/2003	13/12/2003	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2004	31/03/2004	11/06/2008	14/06/2008	
Inondations et coulées de boue	12/09/2004	12/09/2004	11/01/2005	01/02/2005	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2005	31/03/2005	11/06/2008	14/06/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2006	31/03/2006	11/06/2008	14/06/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2007	30/09/2007	07/08/2008	13/08/2008	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009	
Inondations et coulées de boue	14/12/2008	14/12/2008	17/04/2009	22/04/2009	
Inondations et coulées de boue	16/09/2009	16/09/2009	10/11/2009	14/11/2009	
Inondations et coulées de boue	26/10/2012	26/10/2012	20/02/2013	28/02/2013	



Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	Indemnisé
Inondations et coulées de boue	10/11/2012	11/11/2012	20/02/2013	28/02/2013	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2016	30/09/2016	25/07/2017	01/09/2017	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2017	30/09/2017	10/07/2018	27/07/2018	
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2019	30/09/2019	28/07/2020	03/09/2020	
Inondations et coulées de boue	22/10/2019	23/10/2019	30/10/2019	31/10/2019	

Cochez les cases Indemnisé si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements.

Etabli le :

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : CAPRIM

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs.

**Définition juridique d'une catastrophe naturelle :**

Phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

Cette définition est différente de celle de l'article 1er de la loi n°82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles, qui indique: "sont considérés comme effets des catastrophes naturelles [...] les dommages matériels directs ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel, lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises". La catastrophe est ainsi indépendante du niveau des dommages causés. La notion "d'intensité anormale" et le caractère "naturel" d'un phénomène relèvent d'une décision interministérielle qui déclare "l'état de catastrophe naturelle".

Source : Guide Général PPR

## Extrait Cadastral

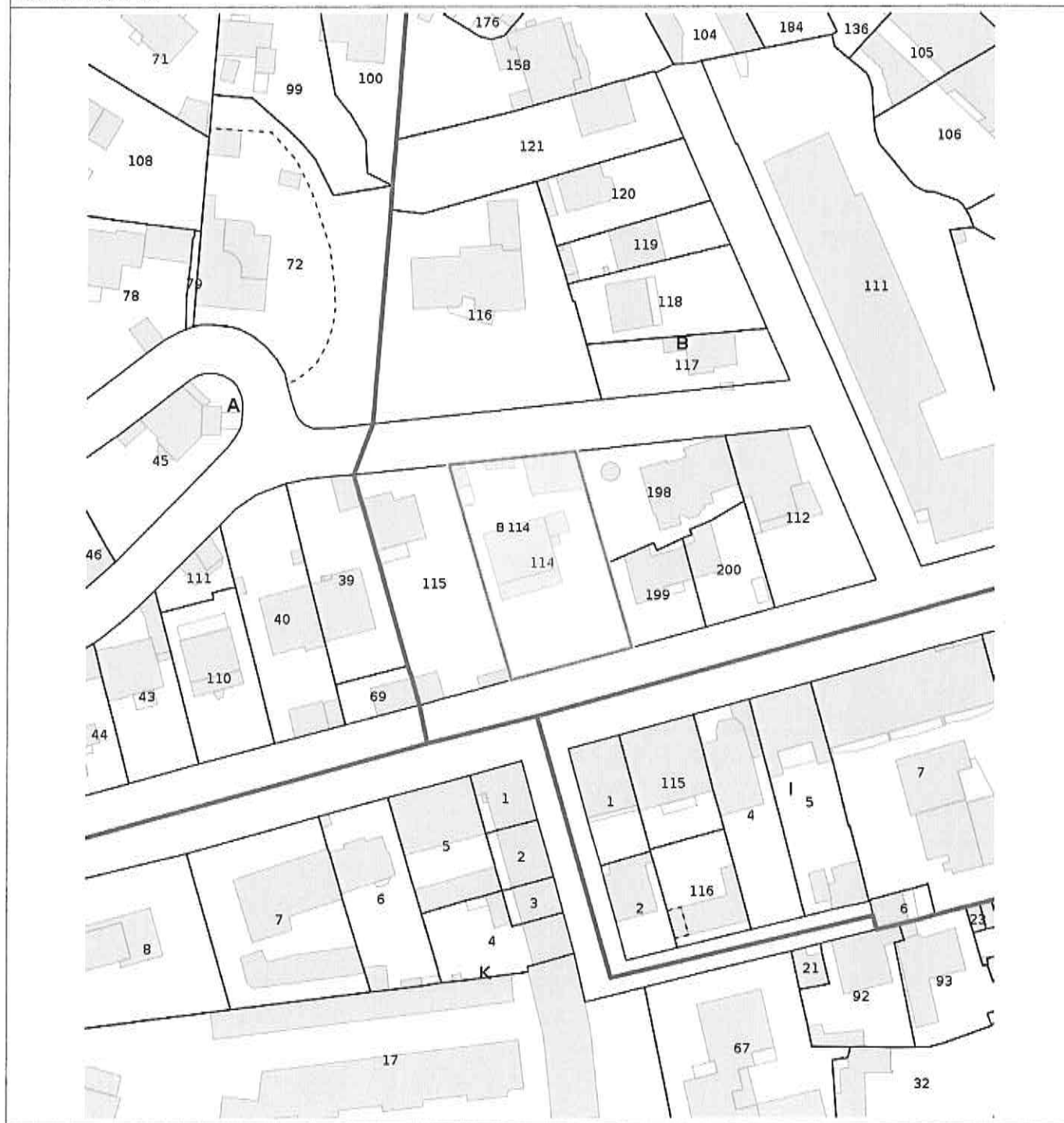
Département : Bouches-du-Rhône

Bases de données : IGN, Cadastre.gouv.fr

Commune : MARSEILLE

IMG REPERE

Parcelles : 839 B 114

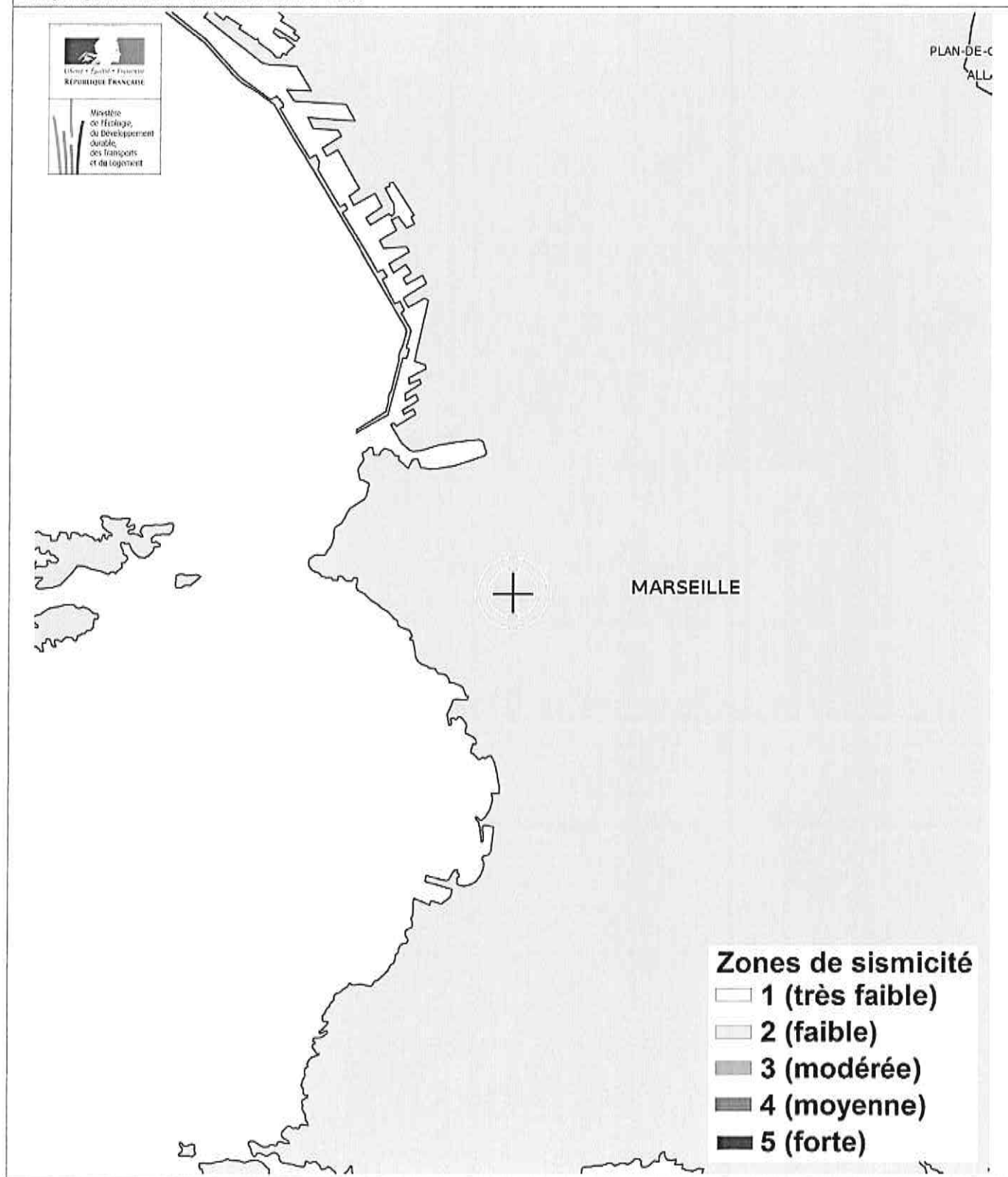


## Zonage réglementaire sur la Sismicité

Département : Bouches-du-Rhône

Commune : MARSEILLE

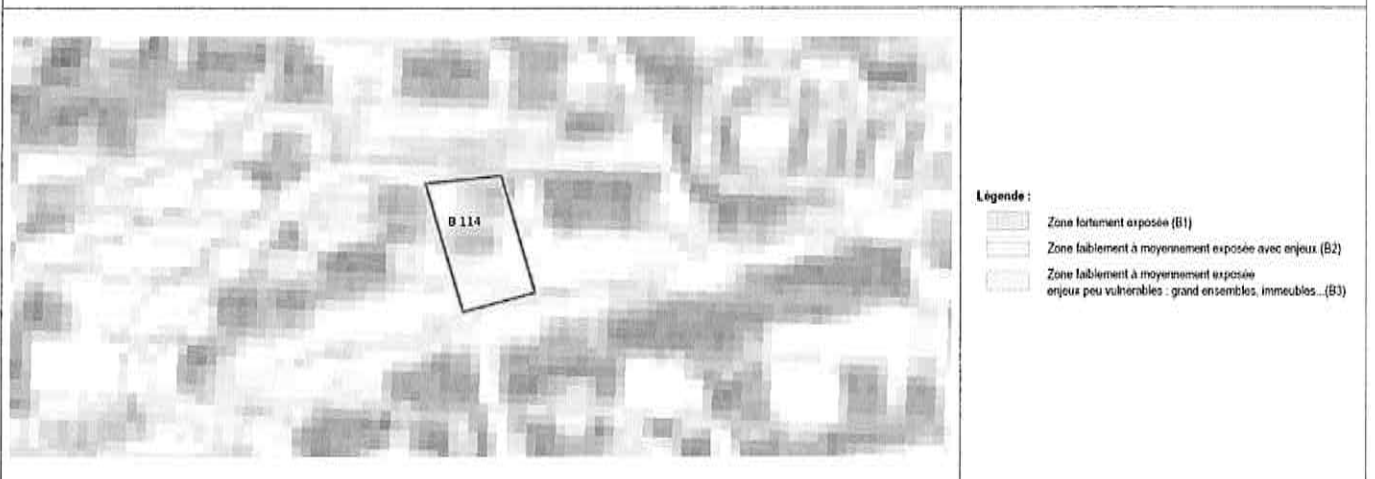
Zonage réglementaire sur la Sismicité : Zone 2 - Faible



## Carte Mouvement de terrain Argile

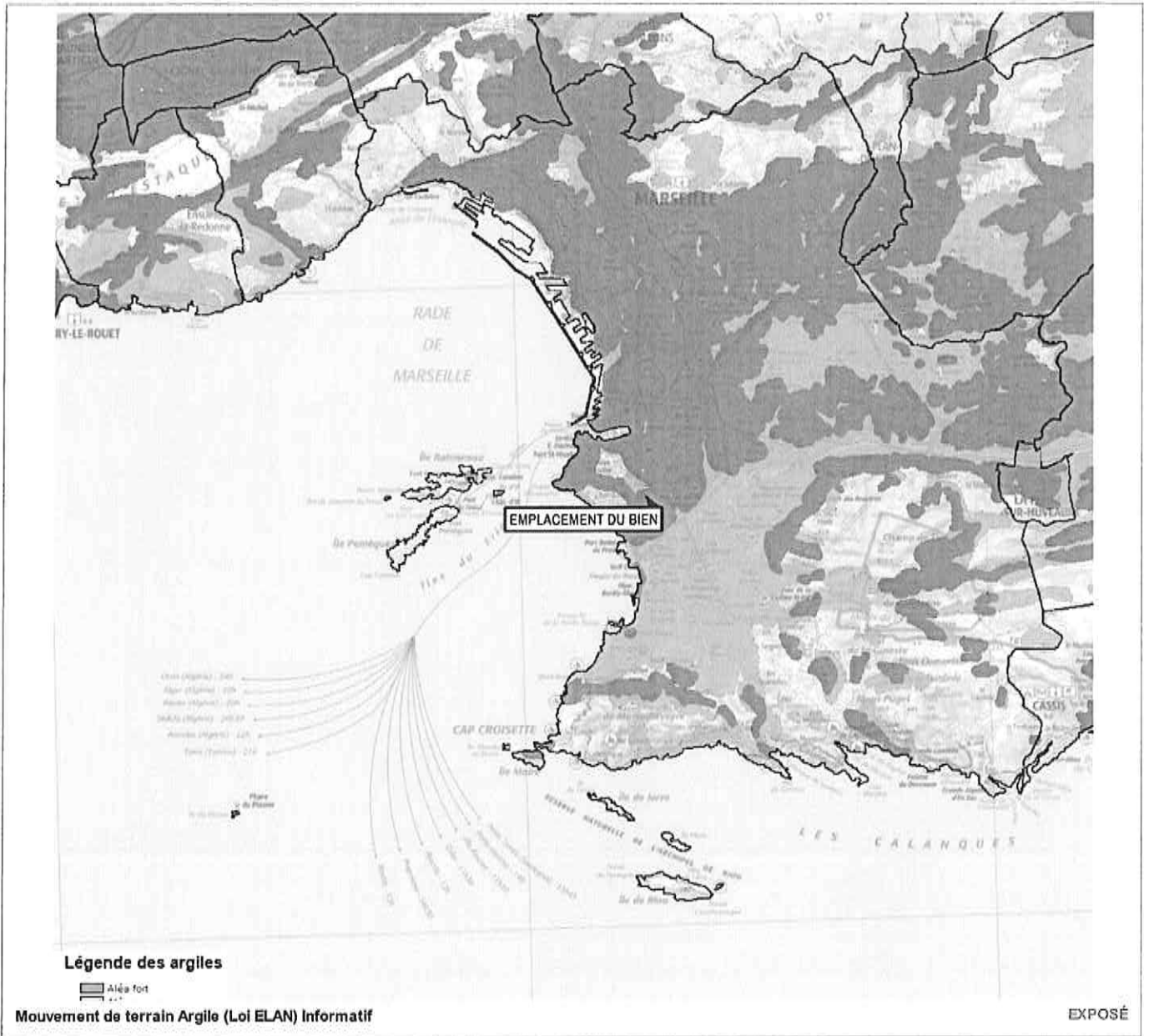


### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus

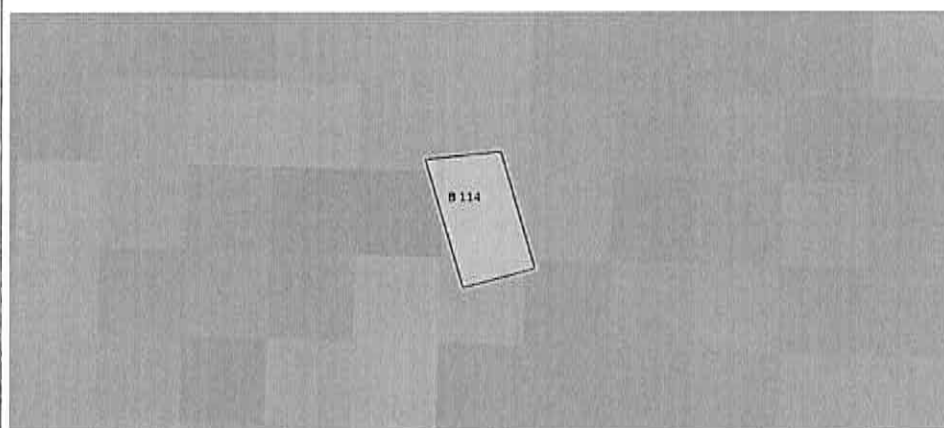


## Carte

### Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



#### Zoom et Légende extraits de la carte originale ci-dessus



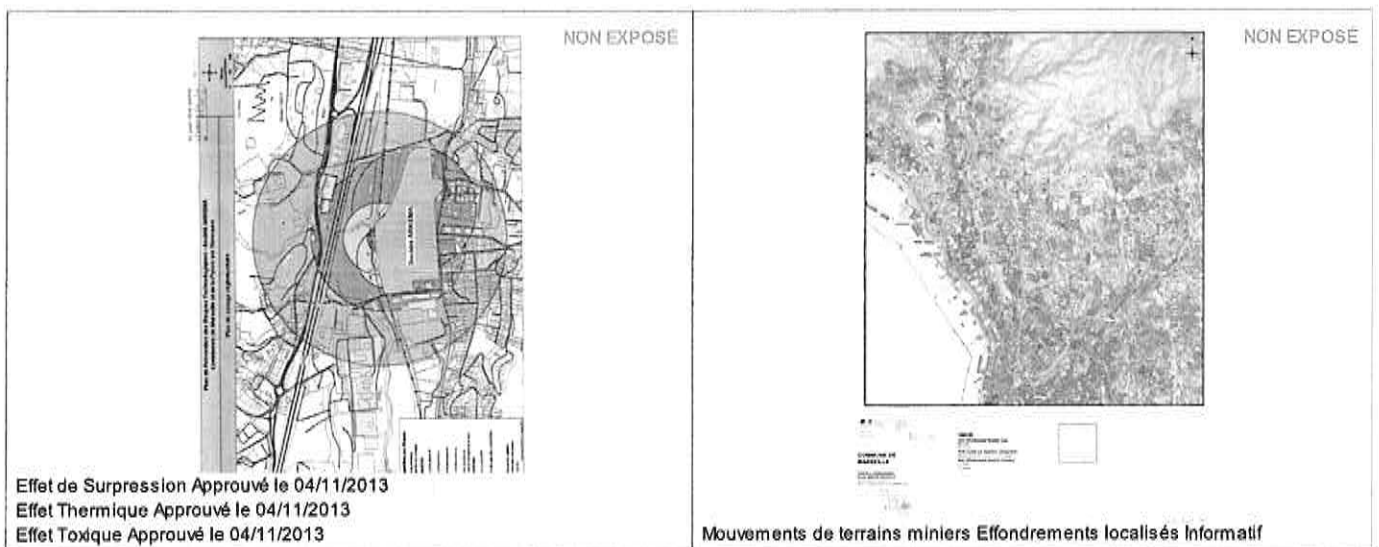
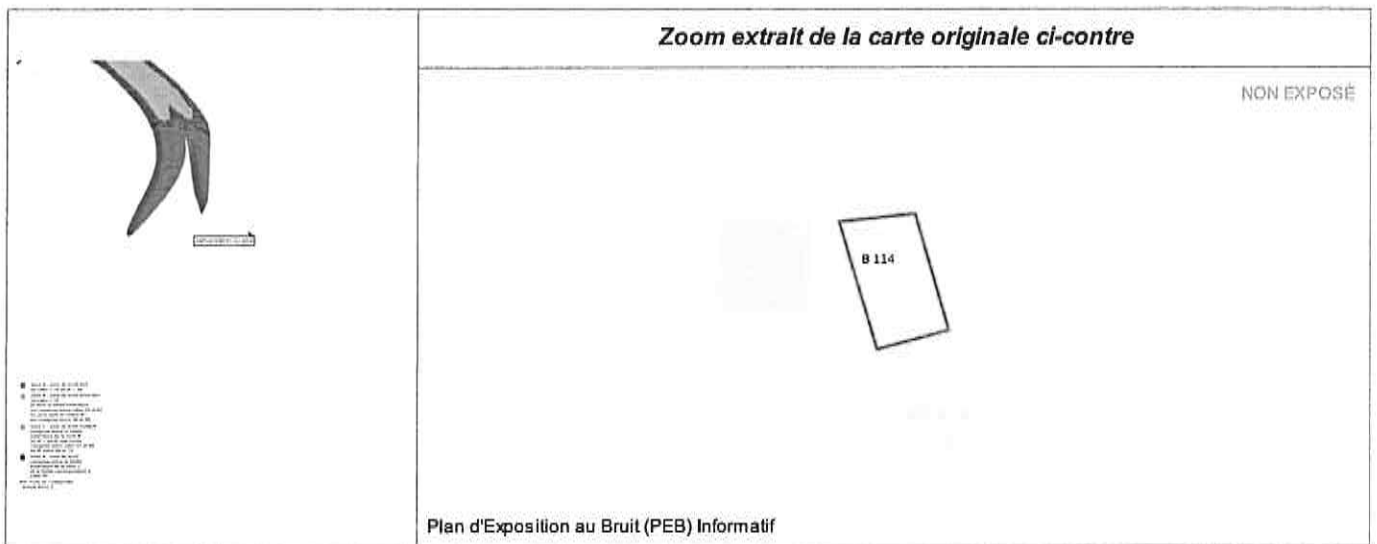
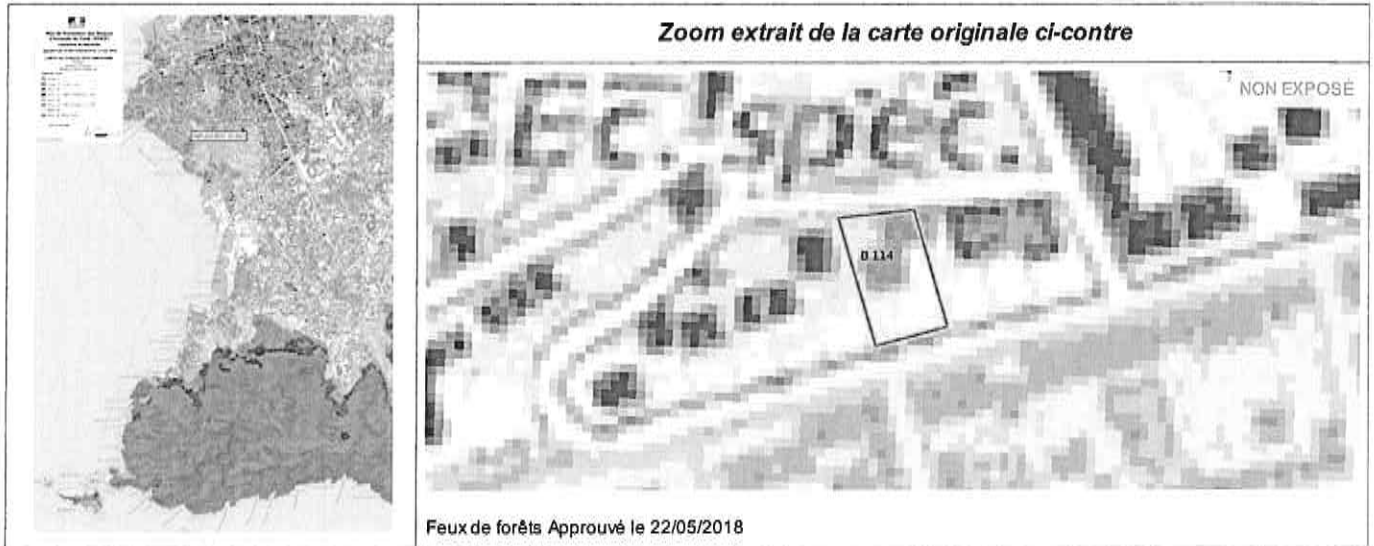
#### Légende Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) Carte réglementaire Source BRGM

- Aléa fort**  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa moyen**  
Concerné par la loi ELAN\*
- Aléa faible**  
Non concerné par la loi ELAN

\*Obligation pour le vendeur de fournir une étude géotechnique préalable en cas de vente d'un terrain non bâti constructible.

## Annexes

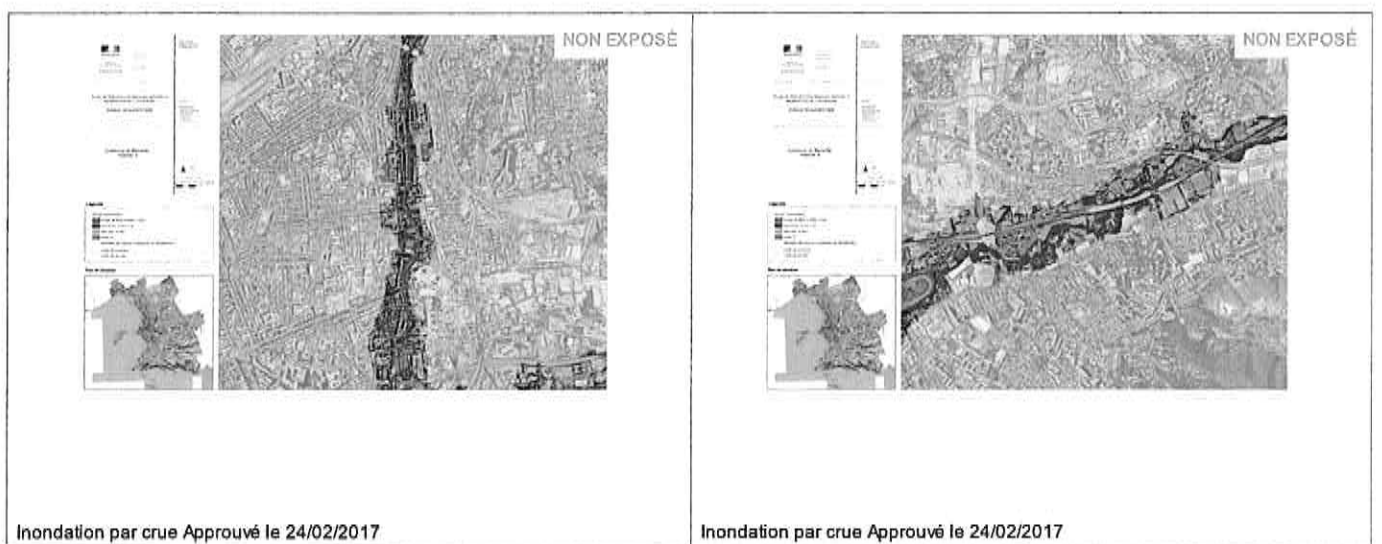
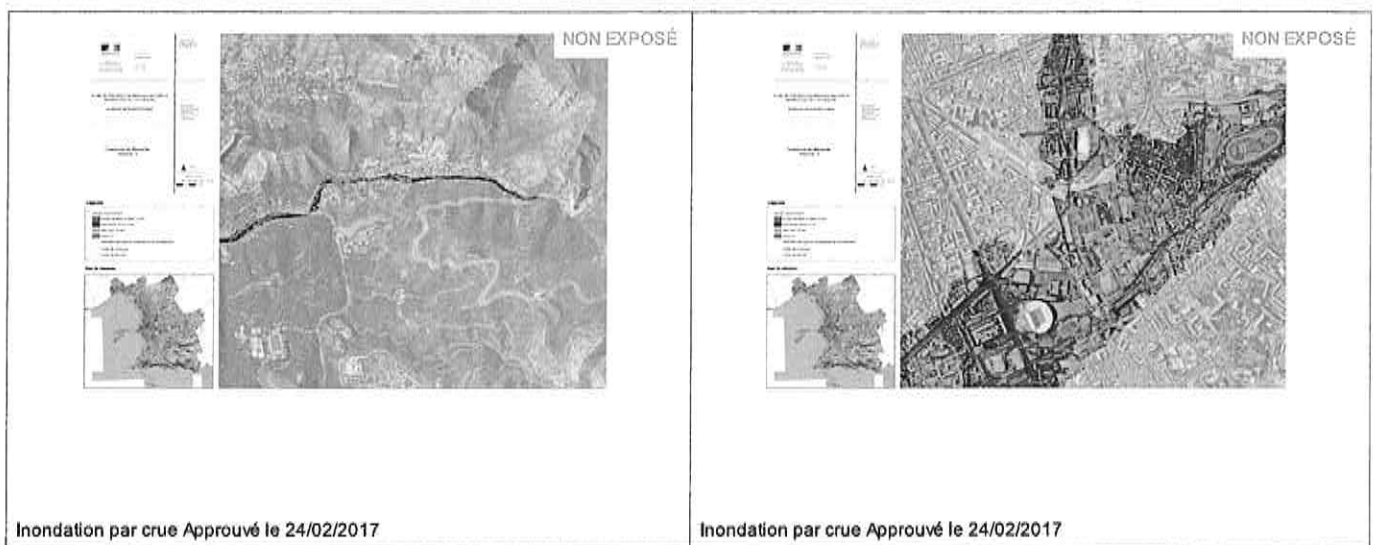
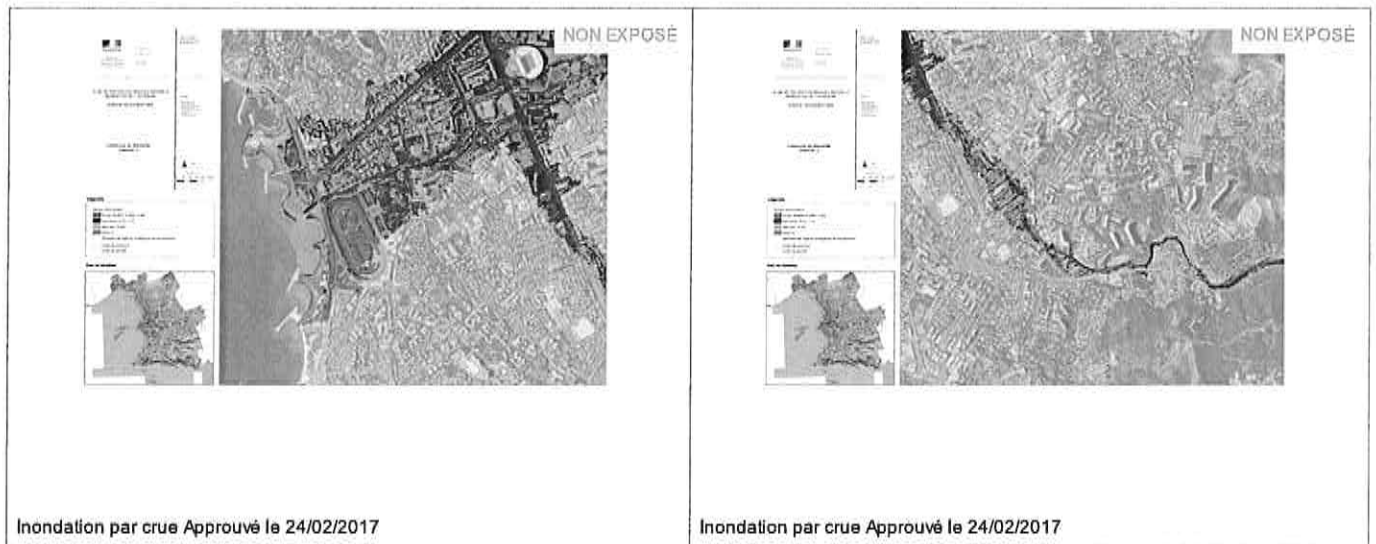
Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





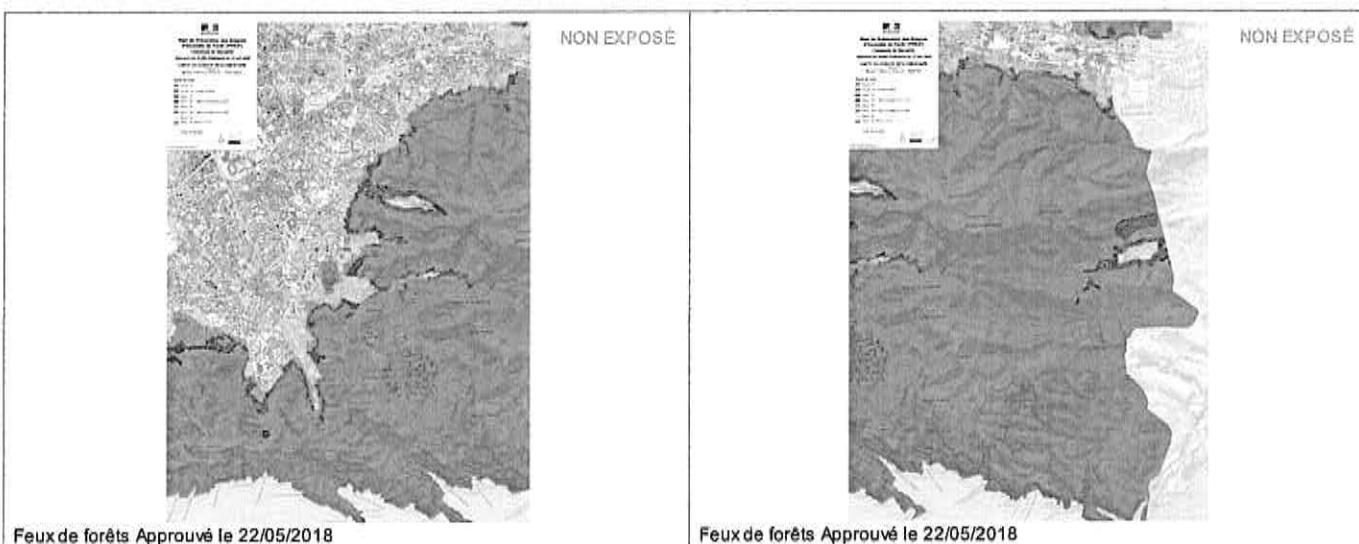
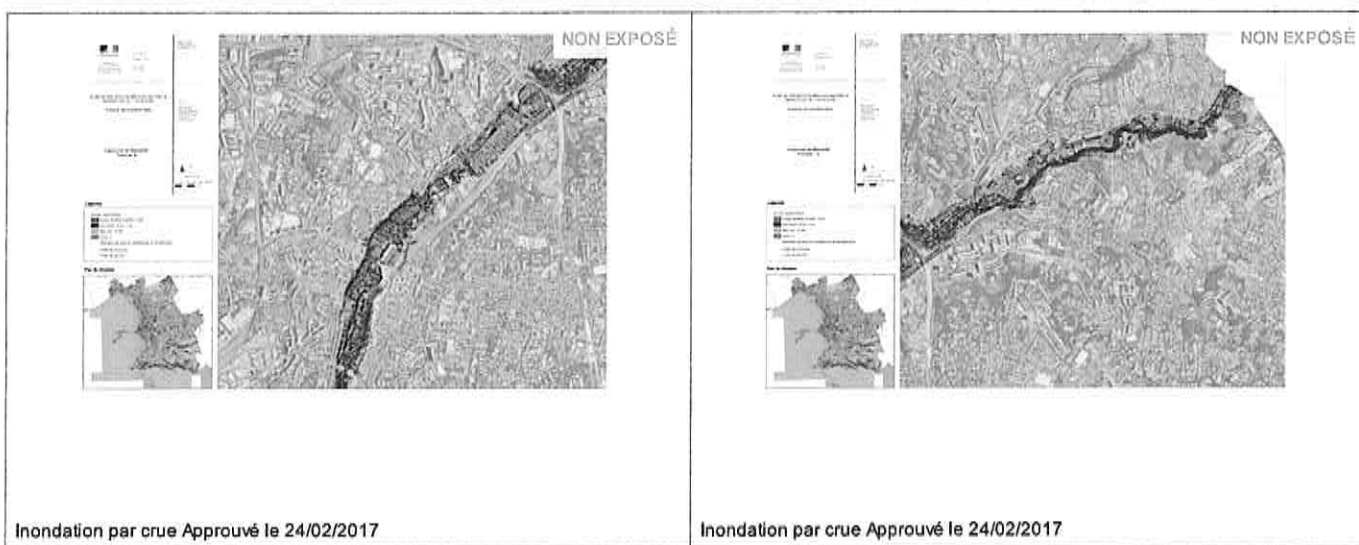
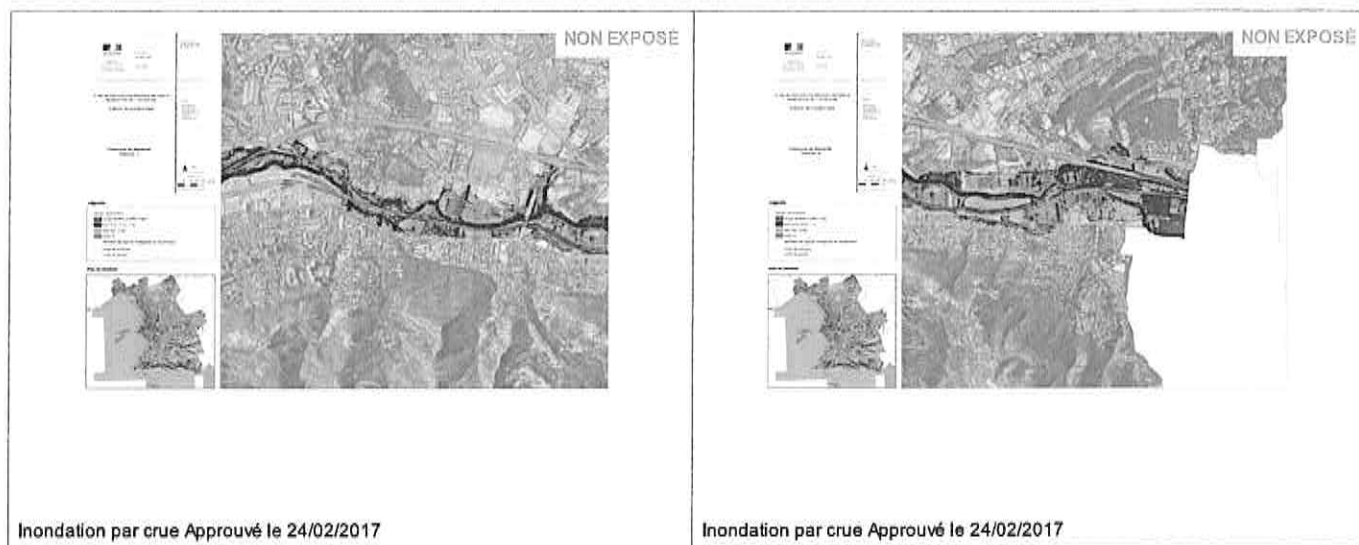
## Annexes

### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



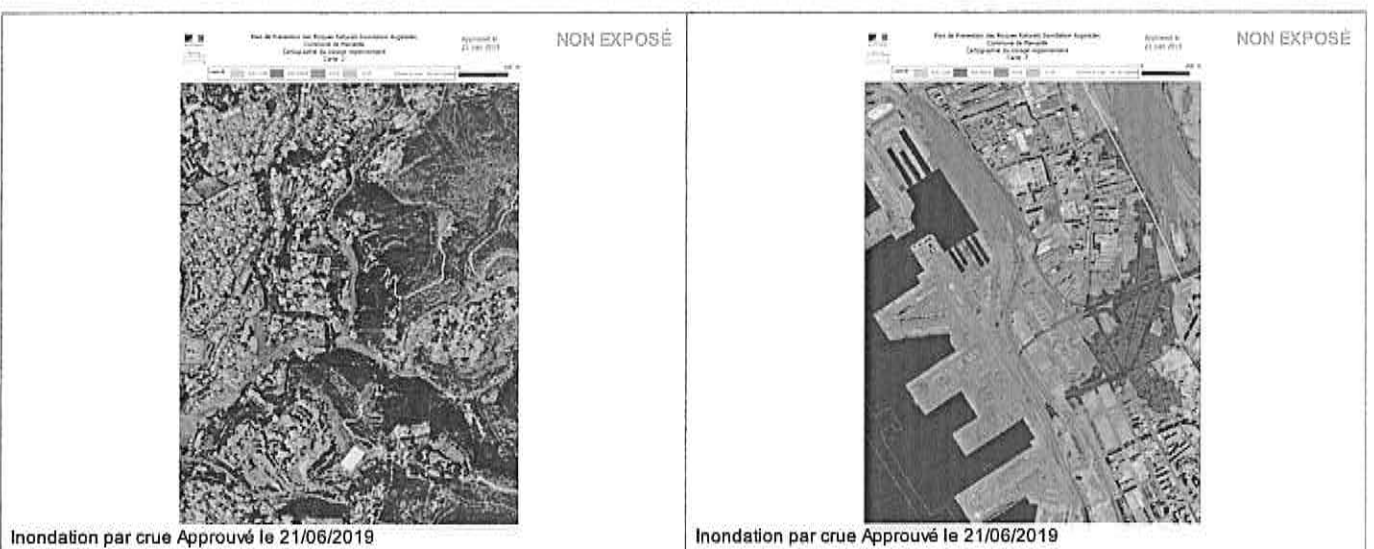
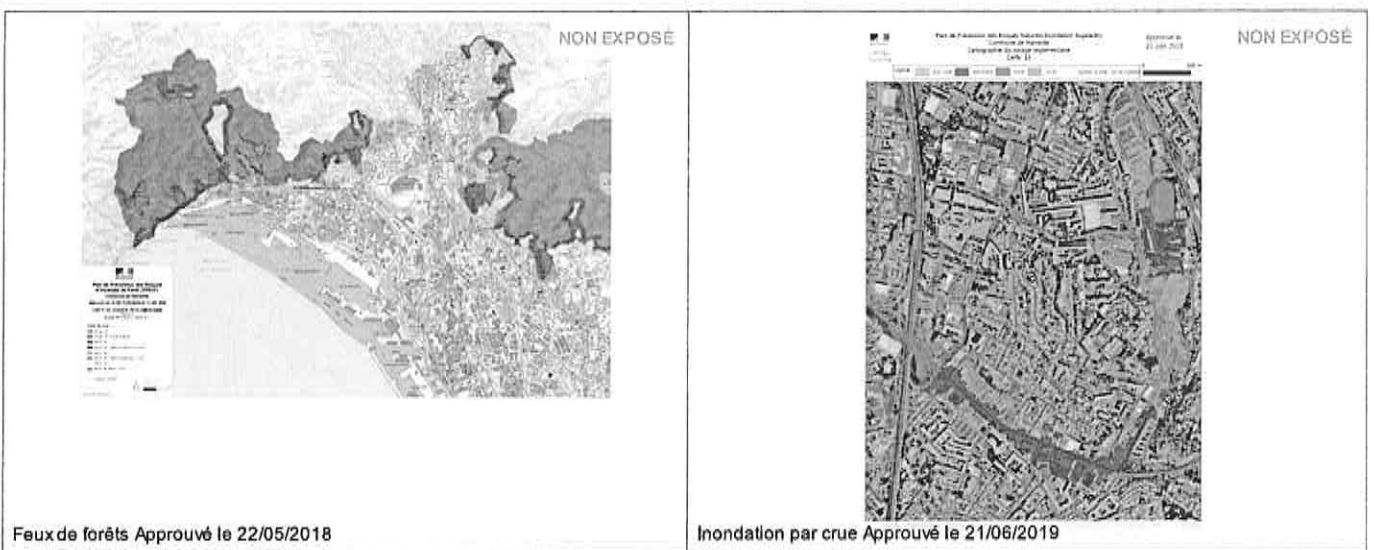
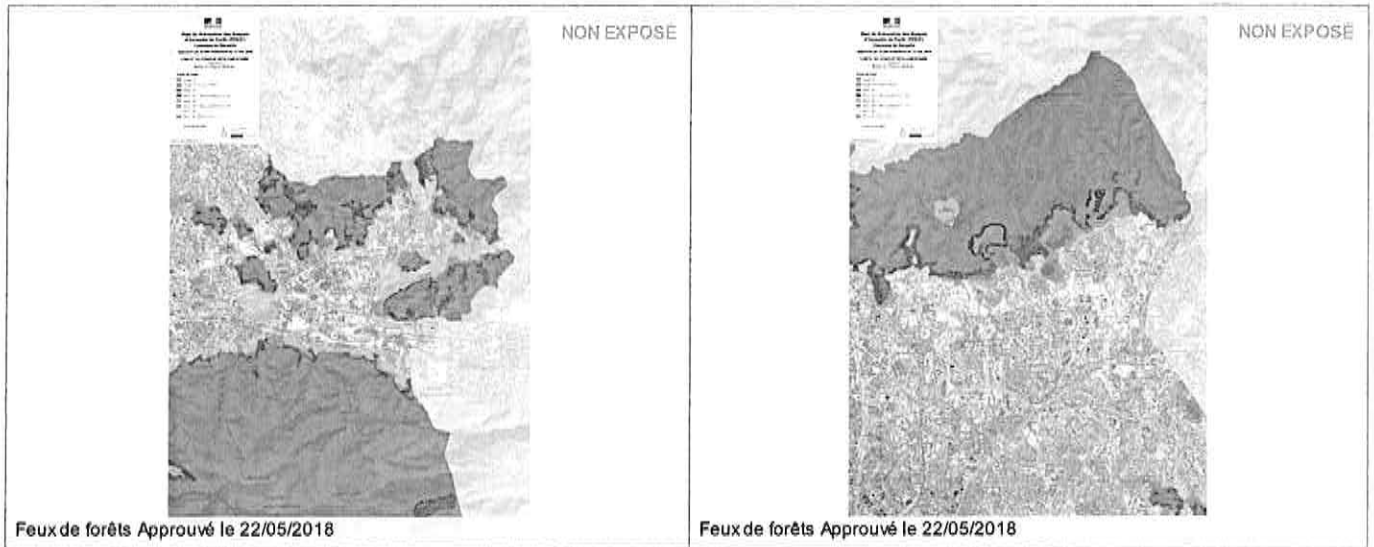
## Annexes

### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



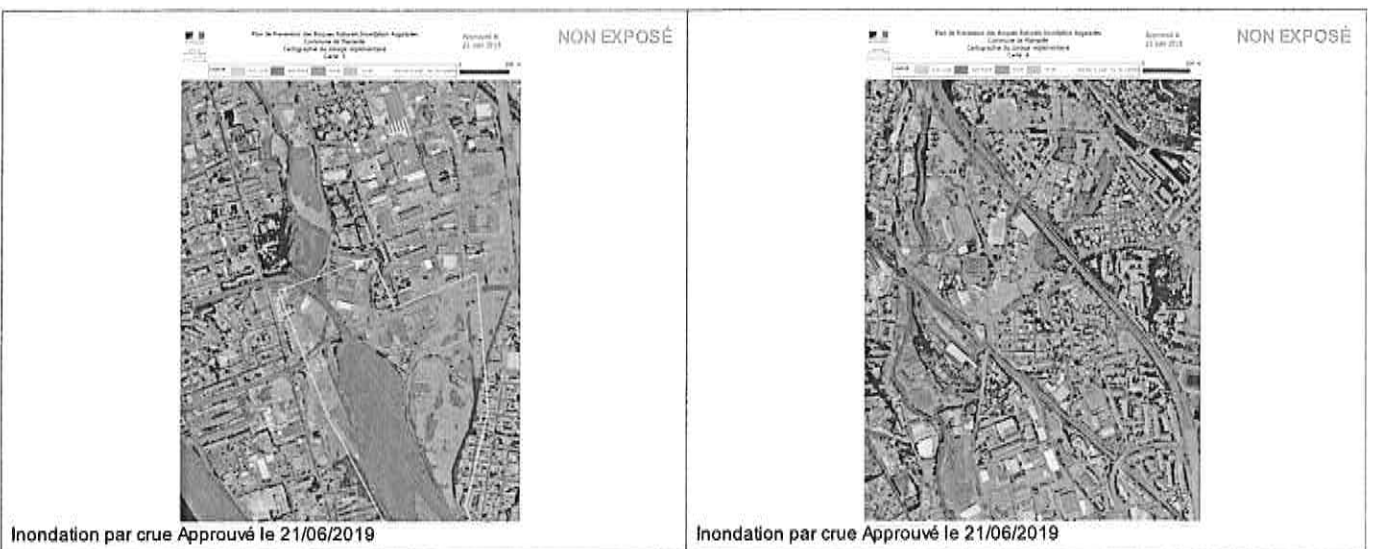
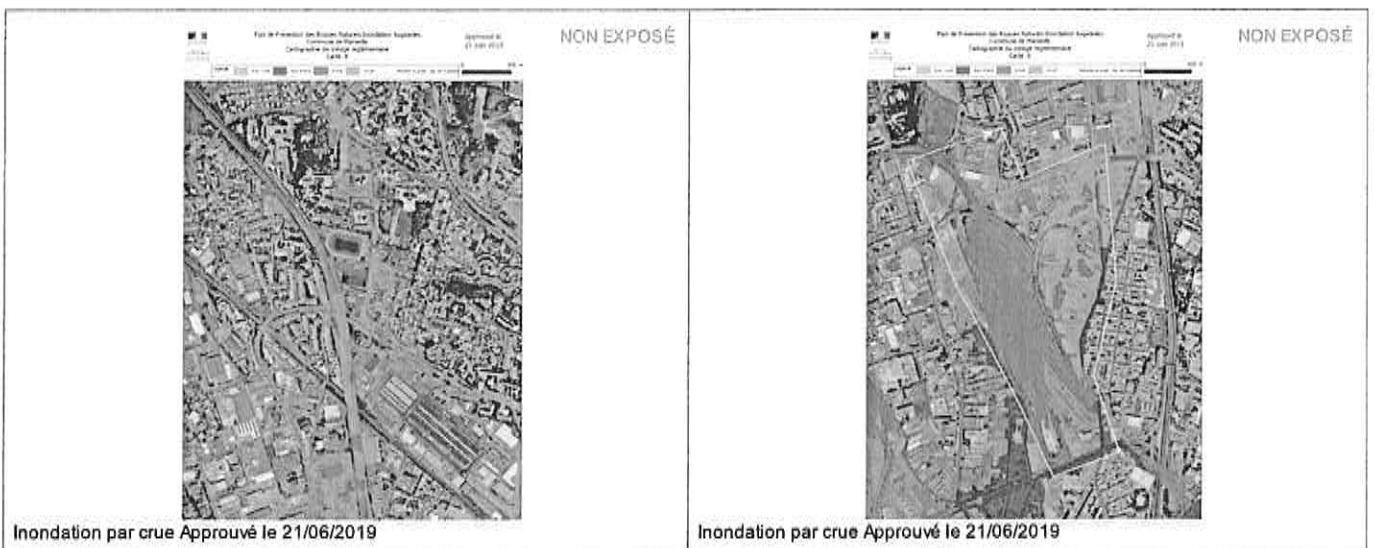
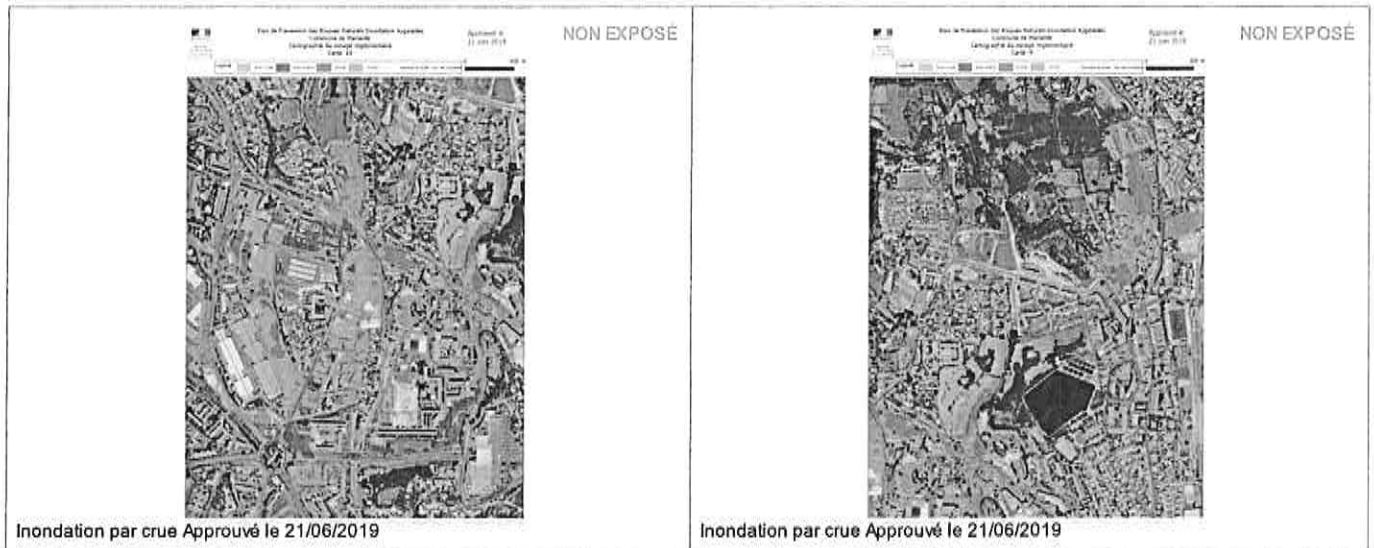
## Annexes

Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes

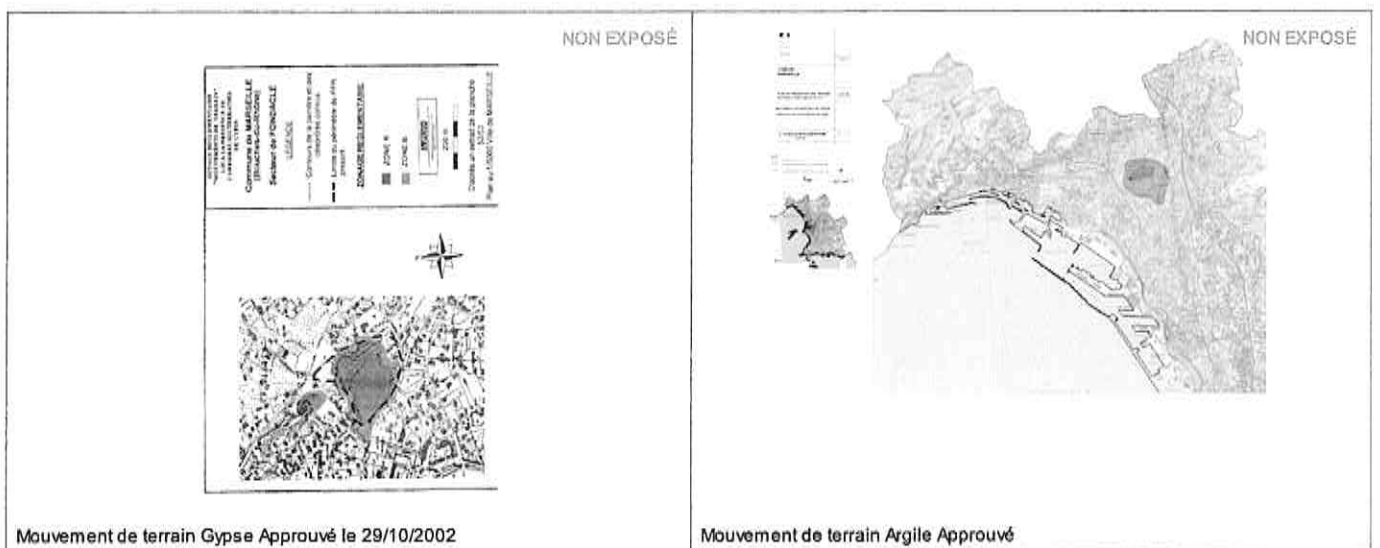
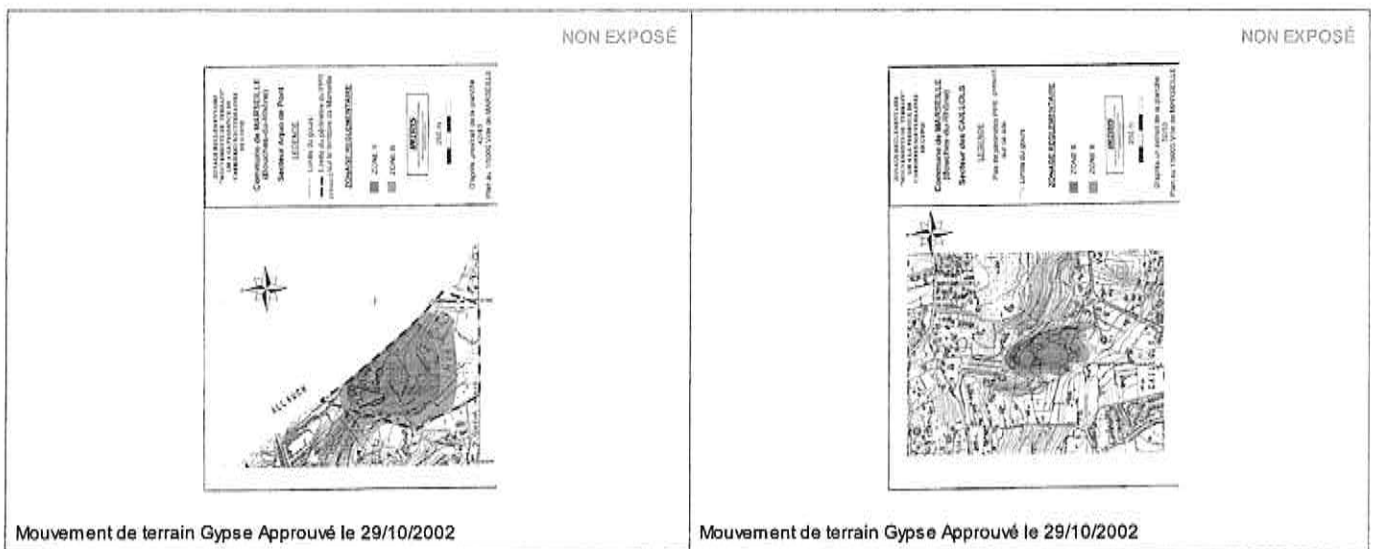
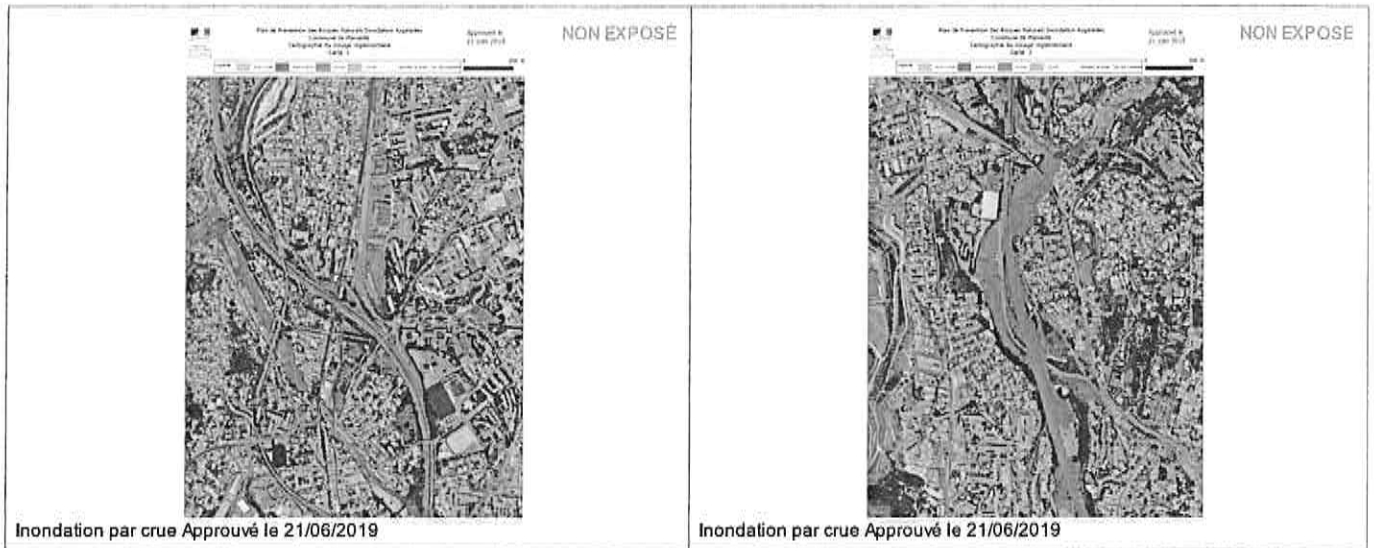
### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





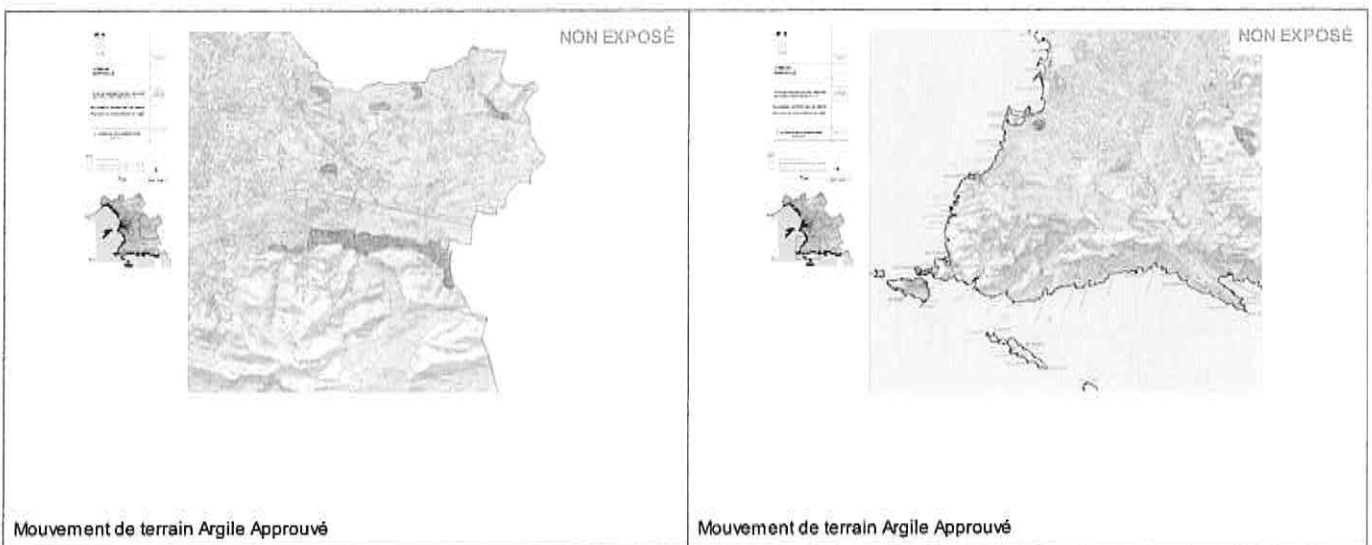
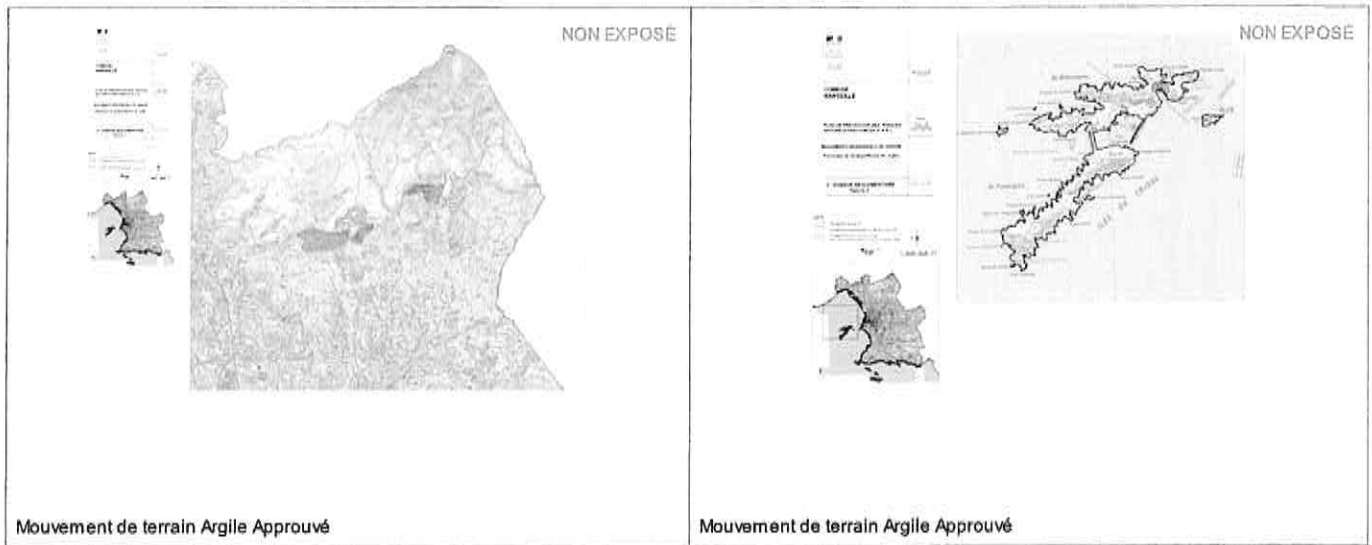
## Annexes

### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé



## Annexes

### Cartographies des risques auxquelles l'immeuble n'est pas exposé





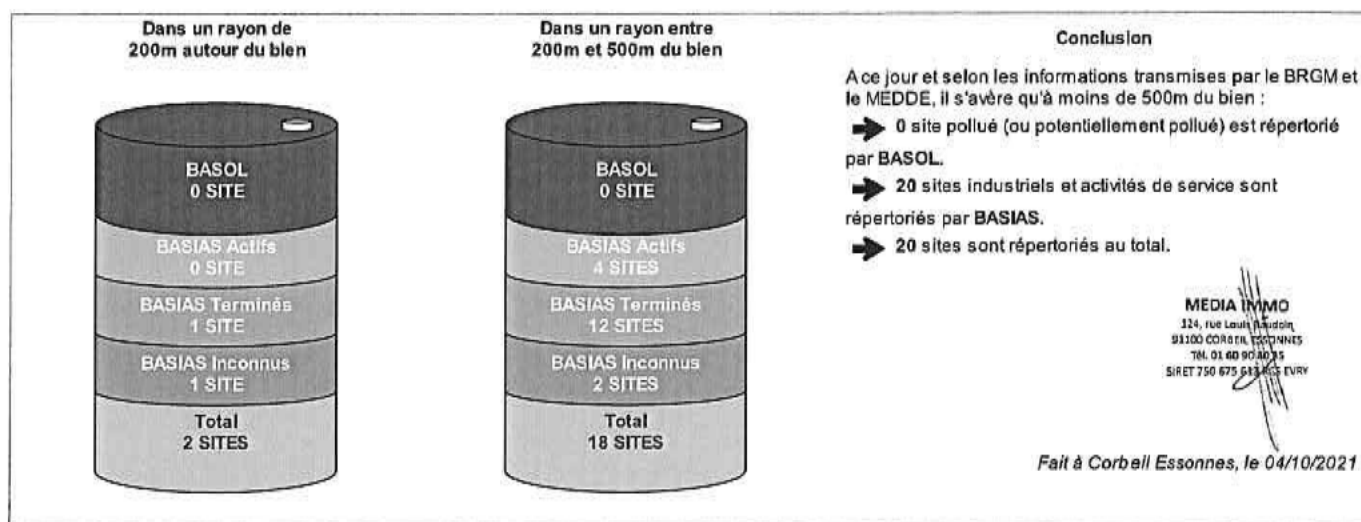
## Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD2109nm029
Date de réalisation	04/10/2021

Localisation du bien	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE
Section cadastrale	B 114
Altitude	77.71m
Données GPS	Latitude 43.278425 - Longitude 5.378047

Désignation du vendeur	[REDACTED]
Désignation de l'acquéreur	[REDACTED]



\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ERPS du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données BASOL et BASIAS et des futurs SIS soient à jour.

Document réalisé à partir des bases de données BASIAS et BASOL  
(gérées par le BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières et le MEDDE - Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques de Pollution des Sols  
Qu'est-ce que l'Etat des Risques de Pollution des Sols (ERPS) ?  
Cartographie des sites situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien  
Inventaire des sites situés à moins de 200m du bien, 500m du bien et non localisés

## Qu'est-ce que l'ERPS ?

Ce document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat concernant les risques de pollution des sols.

### Doit-on prévoir de prochains changements ?

**Oui** : En application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévus par l'article L.125-6 du code de l'environnement, l'actuel ERPS sera progressivement interprété par l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols, plus communément appelés les SIS et seront intégrés à l'ERP.

### Dans quels délais ?

Le décret nous informe que les pouvoirs publics territoriaux de chaque département doivent élaborer et valider les SIS entre le 1er janvier 2016 et le 1er janvier 2019.

### Que propose Media Immo durant ces 3 ans ?

Jusqu'à la mise en application progressive des arrêtés préfectoraux relatifs aux SIS, Media Immo vous transmet, à titre informatif, les informations actuellement disponibles et rendues publiques par l'Etat à travers les bases de données BASOL et BASIAS.

### Que signifient BASOL et BASIAS ?

➔ **BASOL** : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués) par les activités industrielles appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

➔ **BASIAS** : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service, réalisée essentiellement à partir des archives et gérée par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières). Il faut souligner qu'une inscription dans BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit.

### Comment sont établis les périmètres et attributs des futurs SIS ?

Le préfet élabore la liste des projets de SIS et la porte à connaissance des maires de chaque commune. L'avis des maires est recueilli, puis les informations de pollution des sols sont mises à jour grâce à la contribution des organismes participants. Ces secteurs seront représentés dans un ou plusieurs documents graphiques, à l'échelle cadastrale.

### Qu'est-ce qu'un site pollué ?

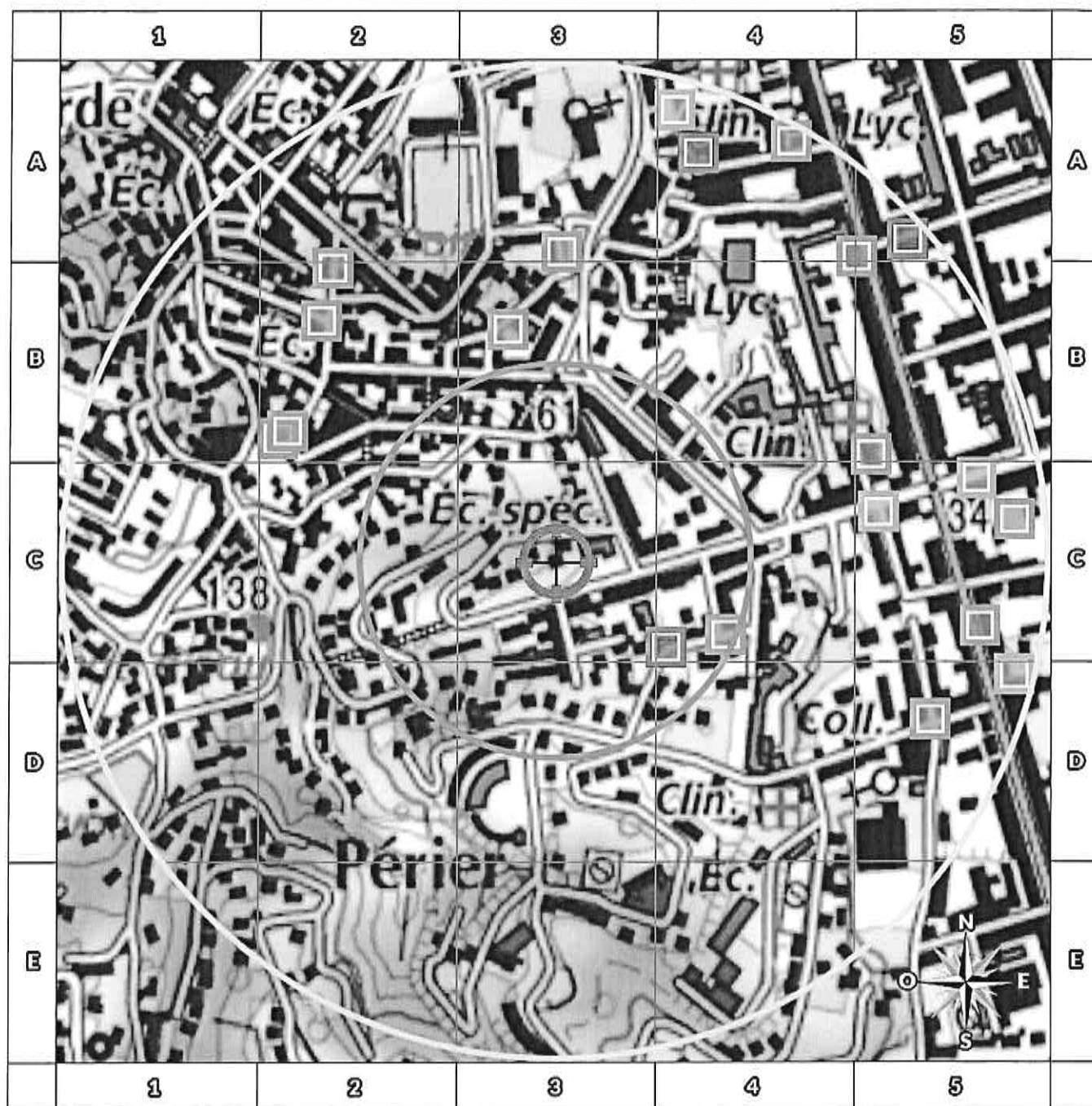
Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou à des épandages de produits chimiques, accidentels ou pas. Il existe également autour de certains sites des contaminations dues à des retombées de rejets atmosphériques accumulés au cours des années voire des décennies.

### Quels sont les risques si le vendeur ou le bailleur n'informe pas l'acquéreur ou le locataire ?

« À défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente ». (Extrait du Décret)

## Cartographie des sites

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*



200m

- ⊙ BASOL : Base de données des sites et SOLs pollués (ou potentiellement pollués)
- BASIAS en activité : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est terminée : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- BASIAS dont l'activité est inconnue : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service
- ⊕ Emplacement du bien
- Zone de 200m autour du bien
- Zone de 500m autour du bien

Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des sites pollués (ou potentiellement pollués) situés à moins de 500m du bien représentés par les pictos ⊙, ■ et ■.

Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.

## Inventaire des sites

*situés à moins de 200m du bien et à moins de 500m du bien*

Repère	Nom	Activité des sites situés à moins de 200m	Adresse	Distance (Environ)
C4	atelier de trituration de minerais	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (broyage et traitement des minerais)	Bafia Parier, 63 rue MARSELLE	140 m
C4	STE FILEXEL	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Lycée Parier, 45 rue du MARSELLE	185 m

Repère	Nom	Activité des sites situés de 200m à 500m	Adresse	Distance (Environ)
B3	Brun Marcellin et Fils	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Léopold, 25 rue MARSELLE	236 m
B2	PERONI DOMINIQUE	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Cambodge, 38 rue du MARSELLE	299 m
B2	FABRIQUE D ENCRE	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	Cambodge, 40 rue du MARSELLE	304 m
A3	BOUDE	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Villa Paradis, 41 rue MARSELLE	309 m
C5	pressing Aqua Blue , Monsieur Didier Jolly pressing Aqua Blue	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE	327 m
B5	LAFOND ET MOINE	Fabrication de coutellerie	Rhône, 6 rue de MARSELLE	333 m
B2	VIAL	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	Cambodge, 13 rue du (ex rue MONTEBELLO) MARSELLE	336 m
B2	Henri LAFITE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE	368 m
D5	STE LA MEDITERRANNEE GARAGE	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Wulfram Puget, 15, rue MARSELLE	409 m
A5	CLEMENT FRANCOIS	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	Paradis, 274 rue MARSELLE	428 m
A4	FOURNIER ALEXANDRE	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation, Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Madagascar, 8 impasse de MARSELLE	431 m
C5	Quick Services //Société Fournier Frères Quick Services	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE	431 m
C5	ALBERT ALLEGRE	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Paradis, 378, rue MARSELLE	432 m
C5	FABRIQUE D ALLUMETTES CHIMIQUES DU SIEUR FERRIER LOUIS FELIX	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	MARSELLE	464 m
A4	Clinique Bouchard	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE	465 m
D5	M. BERNASCONI Francis Station Service SHELL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Paradis, 365 rue MARSELLE	476 m
A5	SA DU VELVET RUM	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	PIERRE DUPRE, 51, rue MARSELLE	477 m
A4	GARAGE ASTIER(1956)ASTIER FILS ET CE(1929)	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Garages, ateliers, mécanique et soudure	Madagascar, 16 imp de MARSELLE	480 m

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Terril Saint Cyr		98 che du vallon de la barasse deslre macario MARSELLE
CRASSIER MONTGRAND		1 montée du commandant de Robien MARSELLE
SARIA Industrie Sud Est		Montée des usines L'Estaque - Les Riaux MARSELLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SOCIETE LE NITOR	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Jean du Désert, ch MARSELLE
MME FABRE (VELVE BERARD)	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Jouves, 94, bd MARSELLE
LA SALLY - ANCIEN ETABLISSEMENTS Usine de fabrication de produits désinfectants	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Magnes, Impasse MARSELLE
JEAN GIRARD STATION SERVICE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Roux prolongé, bd de MARSELLE
Société Mobil Oil Française Mobil Oil	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Alphonse Daudet, av MARSELLE
RAFFINERIE DE SOUFRE	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Cassis, Ancien ch de MARSELLE
BUANDERIE PASCAL	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IFR) : blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Dominique Colombani, av - ex av du Château MARSELLE
Usine Schlosing	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Jourdan, bd MARSELLE
M. Bonifacio, Marie-Thérèse et Yvette Charmasson	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Provence, rue de MARSELLE
M. Moreno	Fabrication de couellerie	Maurella, trav de la MARSELLE
Jacques Rossignol	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Chèvre, trav de la MARSELLE
Sté Ozo Relais de Granval	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Laitre de Tassigny, av de MARSELLE
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Mairie, Quai de la MARSELLE
Sté kodak-Pathé	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Laitre de Tassigny, av de MARSELLE
Mobil Oil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Condorcet, rue MARSELLE
ESSO	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Saint Loup à Sainte Marguerite, chem de MARSELLE
Mobil Oil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Françoise Duparc, bd MARSELLE
Mobil Oil	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Vincent Delpeuch, bd MARSELLE
Mme Vve Orio	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Gavotte, la MARSELLE
La Sté des carburants exelsior	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Tuileries, chem des MARSELLE
Esso-standard station Esso	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Arenc, av d' MARSELLE
Sté des travaux et Industries maritimes	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Maxime, av MARSELLE
SA des consommateurs de pétrole	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Littoral, chem du MARSELLE
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	pêcheurs, quai des MARSELLE
Shell	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Paris, bd de MARSELLE
Jean Corboriou	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Cap Pnède, Rampe du MARSELLE
La Soudure industrielle	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Viste, route nationale de la (ex av de la viste) MARSELLE
Francis Barthélémy	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Viau, 9 rue MARSELLE
Mme Chaudoin	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Javite, 78 rue MARSELLE
Ets Charles Bubois-Usine de produit chimique Couture	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a., Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Moulin, trav du MARSELLE
SA d'Hydrogénation	Fabrication de gaz industriels	Aygaldes, chem des MARSELLE
Mrs Brunon et Ramonalxo	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Aygaldes, chem des MARSELLE
Ets Emile Galinier huilerie des Chaudelles	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien, Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Aygaldes, chem des MARSELLE
Sté des pétroles Jupiter	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Aygaldes, les MARSELLE
Fonderie Benet et Cie	Fonderie	Petit Camas, quartier du MARSELLE
raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Gibbes, quartier de MARSELLE
M. Roura	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Sainte Marthe, chem de MARSELLE
M. Dufourg pour la Sté Trituration agricole et industrielle	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Sainte Marthe à Saint Joseph, ch vicinal de MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Massot	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	National, bd MARSELLE
Usine de trituration pour les articles de droguerie et épicerie	Industries alimentaires	Florbières, bd de MARSELLE
Henry Prévot	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	RN8 MARSELLE
Sté des Els Delestrade	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Fabrication de coutellerie	Paul, 17 rue MARSELLE
Isnard et Morcia	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tullerie, poterie, briqueterie)	RN8 MARSELLE
M. Richelme	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Boulevard Extérieur, trav du MARSELLE
M. Argème	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Jouven, rue de MARSELLE
M. Mouron	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Bas Canet, quartier du MARSELLE
Aimé Trouin	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Madrague, traverse de la (ex ch vicinal) MARSELLE
Meynier	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Madrague, traverse de la (ex ch vicinal) MARSELLE
fonderie de fer	Fonderie	Petites Crottes, quart des MARSELLE
Mr Lamy et Feraud	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Petites Crottes, quart des MARSELLE
Nirès	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	MARSELLE
fonderie de cuivre Bonnefoy	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Carénage n°1, bassin de MARSELLE
rafinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Arenc, 338, av d' MARSELLE
Sté Gal de transbordement maritime	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Santi, traverse MARSELLE
Sté anayme des Tuyaux à joints parallèles (SA TJP)	Fonderie de fonte	Mirabeau, rue du ruisseau MARSELLE
M Claudius	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Saint Lazare, 114, 116 ch de MARSELLE
Dominique Reynier	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Echelle, 38, rue de f MARSELLE
dépôt d'essence de Mr Fontaine	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	RN 8 MARSELLE
M Robert	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Belle de Mai, quart de la MARSELLE
Mr gondois et cie	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Cap Janet, ch du MARSELLE
Mr Bergerot	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Bon secours, traverse de MARSELLE
Charlon	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	Rn 570 MARSELLE
Fonderie de fer Minville	Fonderie	Dahuoch, 15 bd MARSELLE
Mr Vaglietti Candide	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	Ferrand, 15 bd MARSELLE
fabrique d'encres et de cirages	Fabrication de colorants et de pigments et d'encre	Carenne, 6 rue de MARSELLE
Fonderie de cuivre	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Palmier, 8 et 9 rue du MARSELLE
Fonderie de métal	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Beauvoisin, place - traverse de Gilec MARSELLE
Urso Antoine	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Rampal, 171 bd MARSELLE
Savonnerie Allatini	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Grande communication, 11 Ch de la MARSELLE
usine de trituration ancienne usine à chaux	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Cassis, Route de MARSELLE
Mme Dreveton, Epouse Trouilhas	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Pierre, quart MARSELLE
Sté Verreries Provençales	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Grande Communication, ch de la MARSELLE
M Verminck et Cie	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Esprit, rue MARSELLE
Desmarais Frères	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	Cassis, Route de MARSELLE
Els Roger Legendre	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Cerisiers, bd des MARSELLE
gabriel Salavy	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	Sainte Marthe, ch vicinal MARSELLE
Sté anonyme de la Néo-textile	Fabrication d'autres textiles (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate, ...)	Vignes, bd des MARSELLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Paul (Scierie)	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Saint Pierre, rue MARSELLE
sté des tuleriees de St Marcel	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite (de tuiles et briques) et de produits divers en terre cuite (tulerie, poterie, briqueterie)	Marseille à Aubagne, ch de MARSELLE
Cartier Henry	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN8 Bis MARSELLE
M Blanc et Blain	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Petites crottes, quartier des MARSELLE
SADEG	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Arenc, quai d' - îlot 40 MARSELLE
Le Logis Coopératif	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Jean Compadieu, av MARSELLE
Sté Le Logis Coopératif	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Gibbes, ch de MARSELLE
M. Lucci	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'ITR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Laitre de Tassigny, av de MARSELLE
SARL Marseille Mazout	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Jean-Louis Pic, rue MARSELLE
Henri Negre	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	Prado, Gare du MARSELLE
Sté Korsia-Revel	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Capitains de Géze, bd MARSELLE
Mme Toros Krikorian Station Service	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	RN24 MARSELLE
Ets St Yves	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	Gustave Desplaces, bd MARSELLE
Sté Marseillaise de Mécanique de Précision	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Valette, trav MARSELLE
Sté Shell Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Laitre de Tassigny, av de MARSELLE
SARL Auto-Service-Réparation	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Rabatau bd MARSELLE
Sté des Produits Chimiques du Fortin	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	Madrague de Montredon , av de la MARSELLE
Vary et Cie	Industrie chimique	Scierie de marbre, trav de la MARSELLE
Paul Jallès et Cie	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	Batonneau, trav MARSELLE
Laval et Cie	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	ch vicinal 2 MARSELLE
Fonderie d'asphalte Roussel Père et fils	Fonderie	Catalan, domaine du MARSELLE
Figueroa et Cie Usine Métallurgique	Métallurgie du cuivre (production et première transformation),Fonderie d'autres métaux non ferreux	Rouet, qu du et de Saint Giniez MARSELLE
M. Ciran	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Saint Giniez, qu de MARSELLE
Fonderie de cloches Baudouin	Fonderie	Princes, ch des MARSELLE
Sté des Accumulateurs Tribelhorn	Fonderie d'autres métaux non ferreux	Grand Saint Giniez, av MARSELLE
DELUC	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Fonderie de fer Mignot	Fonderie	Hivers, 21 rue des MARSELLE
Fonderie Goss	Fonderie	Fort, rue du MARSELLE
Atelier pour la fonte et laminage du plomb	Fonderie d'autres métaux non ferreux,Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation)	Rouet, qu du MARSELLE
Payan	Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traitement des eaux ammoniacales)	Roucas Blanc, qu du MARSELLE
M. Verminck Verrerie	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Madrague de Montredon, qu de la MARSELLE
M. Courches	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Mazargues, qu de MARSELLE
M. Bricher Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches soufrées	Rouet, qu du MARSELLE
Cartier Fils et Cie	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base n.c.a.	Saint Lambert, qu MARSELLE
Louis et Achille Daniel	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Montredon, qu de MARSELLE
Auguste Allègre	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Rouet, qu du MARSELLE
M. Rampal	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Lambert, qu MARSELLE
MM Julien-Sauve et Amayer	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Attaque, qu de l' MARSELLE
M. Lombard	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Lalande, 8 rue MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Cohen Fils	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	La Ciotat, ch de MARSELLE
Dauré et Cie	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Rouet, qu du MARSELLE
Féraud cadet	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Prado, av du MARSELLE
Verrerie Moëfer	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Rouet, qu du MARSELLE
Grawitz et Fils	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Michelet, bd MARSELLE
M. de Boris	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Grignan, rue MARSELLE
Shell France	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	Saint Louis, route de MARSELLE
Marcel Riera	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...),Garages, ateliers, mécanique et soudure	RN8, ND Limite MARSELLE
Sté Coloniale des Chaux et Ciments Portland de Marseille	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	La Nerthe, ch de MARSELLE
Cie Française de Raffinage Station Service Total	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN59 MARSELLE
Alès Service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	Jean Moulin, bd MARSELLE
SA Omnium National de Transports et d'Exploitation Routière	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Aygalades, ch des MARSELLE
Garage des Aygalades Station BP	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Saint Louis, route de MARSELLE
Sté Française de Produits Chimiques et d'Explosifs - Ets François Barbe	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...),Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique,Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	Gare, ch de la MARSELLE
Imer, Fraissinet, Baux	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Crottes, rue des MARSELLE
Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Belle de Mai, qu MARSELLE
Anatole Ogier	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Burel, bd MARSELLE
Frédéric Henri Vitalis	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Arenc, qu d' MARSELLE
Romagnino Fonderie de fonte	Fonderie de fonte	Saint Victor MARSELLE
Michel Coll	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Jean de Bernardy, rue MARSELLE
Louis Esmieu Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Cabucelle, qu de la MARSELLE
François Garcin	Fonderie	Saint Jean, bd MARSELLE
M. Bielle	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Joliette, la MARSELLE
Sté La Néroline	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	Nerthe, route de la MARSELLE
Eugène Desblef	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	Riaux, qu de MARSELLE
Sté de Soudure Autogène du Sud-Est	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	bassin de remisage MARSELLE
Bernabo frères	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Arenc, quai d' MARSELLE
Claude Fabre	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Gare, ch de la MARSELLE
Robert Julheau	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Chypre, bd de MARSELLE
Fabrique de Vernis Durif	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Rouet, qu du MARSELLE
Pierre Zumino	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	RN8 MARSELLE
Isard Frères	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Lirany (?), 4 rue de MARSELLE
Atelier Cocheril Léon	Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/ou stockage d'huile minérales	Saint Charles, 101 bd MARSELLE
Victor Mbourou Fonderie de graisses	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale ( Voir C19.20Z)	Maurin, bd MARSELLE
Les Acières de Longwy	Fonderie	Canet, qu du MARSELLE
Goyo	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Marcel, bd MARSELLE
Raymond Durand	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Bois-Lemaître, Impasse MARSELLE
Mme Trompette	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	Quatre chs du Marlan, Les MARSELLE
Frédéric Germano Station Antar	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Onze novembre, rue du - (ex Cours du 11 novembre) MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Gaston Blanc	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	RN8, 130 MARSEILLE
Maurice Isnardon	Fabrication de coutellerie	Roux prolongé, bd de MARSEILLE
Baptiste Allio	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Merlan à la Rose, ch de MARSEILLE
SA Cartonnerie-Papèterie "La Garelle"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Trois Lucs, 269 route des MARSEILLE
Station Donini	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Audience, rue de l' MARSEILLE
Desmarais Frères Total CFR Station Relais de la Barasse	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Toulon, av de MARSEILLE
Savonnerie Gubernatis	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums	Saint Tronc, 20 ch de MARSEILLE
Bellier Constant Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Saint Jean, bd MARSEILLE
Boude et Robert Raffinerie de soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Sainte Marguerite à Saint Loup, ch vicinal de MARSEILLE
Verrerie Sardo H Propriété de Ripert	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Sainte Marguerite à Saint Loup, ch vicinal de MARSEILLE
Louis Barthélémy Verrerie	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Sainte Marguerite, qu MARSEILLE
Fabrique de vernis gras Dufour	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Cassis, route de MARSEILLE
Duvernét	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z	Chemin de Fer, bd du MARSEILLE
Savonnerie Chauvet	Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	Saint Esprit, rue MARSEILLE
Fonderie d'Acier du Midi	Fonderie d'acier	Vignes, bd des MARSEILLE
M. Gourdon	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Cassis, route de MARSEILLE
Usine Asseo (1906), Etienne Giraud - Fabrique de mèches de sûreté (1910)	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Piscatoris, vallon de MARSEILLE
Duchateau et Panard	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Sainte Marguerite, qu MARSEILLE
M. Gaudin	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Pomme, ch de la MARSEILLE
Sté Mniun France, ex usine Alpina Fonderie de plomb pour la fabrication de litharge et du minium	Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain (production et première transformation)	Millière à Saint Ment (ex ch vicinal n°29 de la Millière), ch de la MARSEILLE
Usine de trituration Maurin et Cie	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires	Grande communication de Marseille à Aubagne, ch de MARSEILLE
Coulet Frères Scierie	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...	Valentine, La MARSEILLE
Entreprise de béton armé et maçonnerie JB Abeto	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries, Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	Saint Loup à la Pomme, ch vicinal de MARSEILLE
Sté Commerciale du Cabot	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) : blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	Colline Saint Joseph, ch de la MARSEILLE
Louis Bley	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Panouse, av de la MARSEILLE
	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	Pont de Vivaux, qu du MARSEILLE
Mattei et Cie	Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs	Saint Menet, qu de MARSEILLE
Sté Ricard	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Peupliers, bd des MARSEILLE
Sté La Galvanisation de Provence	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Valentine, route de La MARSEILLE
Sté Shell Française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Cassis, route de MARSEILLE
Léon Sarrazin	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Polius, av des MARSEILLE
Tuilerie de St Marcel	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine (domestique, sanitaire, isolant, réfractaire, faïence, porcelaine)	Mère, lieu dit La MARSEILLE
Ets Lunopro	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Septième tirailleurs algériens, bd du MARSEILLE
La Matière Plastique Ouvrée	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Moulin, 1 trav du MARSEILLE
Ets Prouvost-Dalle et Cie	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Cartonnerie, trav de la MARSEILLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Le Phénix	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Valentine, La MARSEILLE
Bellivier Frères	Industrie chimique	Notre Dame, rue MARSEILLE
Manufacture Béyont	Fabrication de caoutchouc synthétique (dont fabrication et/ou dépôt de pneus neufs et rechapage, ...)	Quatre chs du Merlan, Les MARSEILLE
Fabrique Pellegrin	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Saint Just, qu MARSEILLE
Fabrique de vernis André	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	Saint Just MARSEILLE
Verrerie Dupuis	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Olives, route des MARSEILLE
Reynaud de Trets Raffinerie de Soufre	Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches souffrées	Chartroux, qu des MARSEILLE
Verreries du Midi	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche) ,Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Olives, route des MARSEILLE
Desmarais Frères	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Toulon, 8 route nationale de MARSEILLE
Sté Provençale des Lubrifiants Nationaux Prolub	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	Pomme,qu de la MARSEILLE
Usine Blain	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)	Tête Noire, lieu dit La MARSEILLE
SA l'Economique	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	RN8 bis de Marseille à Toulon MARSEILLE
Ribbe et Pouyet	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	RN8 de Marseille à Aubagne MARSEILLE
Els Couvet Rambat et Cie	Chaudronnerie, tonnellerie	Saint Barnabé, av de (ex ch de Saint Barnabé) MARSEILLE
A. Peironty	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	Toulon, route de MARSEILLE
Sté Méridionale d'Industrie	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	Malpassé, qu MARSEILLE
Teinturerie Industrielle	Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Château-Gombert, av de MARSEILLE
SARL Teinturerie du Sud, ex Teinturerie-blanchisserie-buanderie Fraissinet et Cie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IFR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons,Ennoblement textile (teinture, impression,...),Ennoblement textile (teinture, impression,...)	Saint Jean du Désert, ch MARSEILLE
MM Faure et Gautier Fabrique de Minium	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	Chartroux, qu des MARSEILLE
Robert Flugel	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitumes, asphalte, brai	Saint Marcel MARSEILLE
Société des Ciments Lafarge France	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L),Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques,Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage) ,Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage) ,Compression, réfrigération,Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
SINTO	Industrie manufacturière,Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	MARSEILLE
Société de Métallurgie Générale	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
Provence Polyesther	Industrie manufacturière	MARSEILLE
SA SAONYL-TELAX	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSEILLE
SA Tanker-Service	Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	MARSEILLE
Tanker- Service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L)	MARSEILLE
M. Egenschwiller	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
M. Jean Guarnieri, Intercass	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
M. Edouard Giustarini	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
Foresta	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Foresta	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Université Aix-Marseille Faculté de médecine secteur nord	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
M. Gabriel Desira et Pierre Perez / M. Mallia	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... ),Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSEILLE
Sercoma	Stockage de charbon	MARSEILLE
PTT	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
Garage du Pharo / anc. France Telecom/ anc. PTT Garage du Pharo	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres),Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres),Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Société Nouvelle d'HLM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
Société Nouvelle d'HLM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
Gherzo Frères SA	Autres industries extractives, Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSELLE
Lafarge	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSELLE
Lafarge	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSELLE
Lafarge	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSELLE
Compagnie Française des Ferrailles	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSELLE
Cheyhan	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSELLE
Société Provençale de distribution de chaleur (SPDC)	Stockage de produits, Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
SEDECA SA	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSELLE
SUD-SIEGES SARL	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSELLE
Chemin du Fontaineau, St Joseph, 13014 Marseille Les Roches Claires	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSELLE
MOLLIOTI Paul	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSELLE
TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
Nobel PRB Explosifs	Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes, feux d'artifice, poudre,...)	MARSELLE
Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille et Société SERC Blouzi Ouest	Stockage de charbon, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
Garage Grondin	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
Société Provençale de distribution de chaleur	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
Atelier de Tronçonnage	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	MARSELLE
RNUR (Régie Nationale Usine Renault) Régie Nationale des Usines Renault	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	MARSELLE
Laurenti Simone / Baunus et Pehlivanian Westinghouse Laverie	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HIR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
SNCF Atelier SNCF Marseille Prado	Compression, réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Beton Chantier	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation des déchets ménagers avant 1945), Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSELLE
BETON NORD Société	Stockage de produits, Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton, ...)	MARSELLE
SARL Mediaco Véhicules Industriels	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSELLE
M. Victor AROUTUNIAN	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
SA ALUSUISSE-France	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSELLE
Société SHELL Française	Stockage de produits, Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
DEDIEU Robert Robert Auto	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Chaudronnerie, tonnellerie, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSELLE
Société Marseille d'Habitations	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	MARSELLE
Société Marseillaises d'Habitations	Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, de vapeur (chaleur) et d'air conditionné (y compris soufflerie, compression et réfrigération)	MARSELLE
Société d'administration d'Immeuble SITG	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
DEPIERRE Yvan, Syndic d'immeubles	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
M. Henri COSTE	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto... )	MARSELLE
Postes de Marseille	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Ensemble immobilier "les Montouses"	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSELLE
Union Foncière et Financière Tour Méditerranée	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SA Provence Logis, SA d'HLM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	MARSEILLE
Provence Logis	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
Provence Logis	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	MARSEILLE
Syndicat des Copropriétaires de la Résidence "Le Mail"	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	MARSEILLE
Académie d'Aix-Marseille (CHU Nord-UER Médecine)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	MARSEILLE
M. Roger BELLON	Chaudronnerie, tonnellerie	MARSEILLE
Société Provençale d'Exploitation de Pressing SOPREP	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IIIR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
Jean CHIARELLO	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
Metro-Press	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IIIR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSEILLE
BTDM	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSEILLE
Université de Droit / Economie / Sciences d'Aix-Marseille	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
SA Perrier	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
SARL Carrosserie GUICHARD	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SARL Garage MERLINO	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
Postes et télécommunications. Direction Opérationnelle des Télécommunications du Réseau National	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
IBENE Patrice	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SNCF Direction de l'Équipement Région de Marseille	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Métallurgie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Société Commerciale CITROËN	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
TOTAL (CFR)	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
SARL Melchior Frères	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	MARSEILLE
SARL "Garage du Merlan"	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
Compagnie Industrielle Distribution Garage cadet roussel	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Société LARAPIDE INTERNATIONAL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.L.)	MARSEILLE
M. Pierre VALETTE	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
M. MORETTI Défendin	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
Société Industrielle de Trafic Maritime "INTRAMAR"	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	MARSEILLE
M. BOIN Jacques _ TAC	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SA Samson CHERQUI, SA Emballages en 1972	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis..., Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Compression, réfrigération	MARSEILLE
15 boulevard David OLMER Benoit Berthiot Guilbert Rautit	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
Société BBGR Benoit Berthiot Guilbert Rautit	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
Hossam ISMAIL	Récupération de déchets triés non métalliques recyclables (chiffon, papier, déchets "vert" pour fabrication de terreaut ; à ne pas confondre avec décharge de "déchets verts" qui n'est pas contrôlée : E38.43Z, ou avec peaux vertes ou bleues : C15.11Z )	MARSEILLE
Société des Eaux de Marseille Usine de Traitement des eaux de Saint Barnabé et de Saint Marthe	Stockage de produits, Collecte et traitement des eaux usées (station d'épuration)	MARSEILLE
Monsieur NICAISE La Rotinaerie Atelier de Vernissage	Imprégnation du bois ou application de peintures et vernis...	MARSEILLE
BRONZO 1994- SPM Société de Préfabrication et Matériaux Station de Transit de Résidus Urbains	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)	MARSEILLE
Société FARMING CAR	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferraille, casse auto...)	MARSEILLE
Brosserie Jeanne d'Arc	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Lycée "La Floride"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
M. Noël TRUPIANO	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSELLE
M. Robert IRAUDO	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSELLE
SA Cind à sec R. Chavanon	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
SA SOPRESCO	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
SA Française ESSO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société ESEA	Industrie chimique, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSELLE
Société SHELL Française Région de MARSELLE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
Société MOBIL OIL française	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
Centre de ravitaillement en essences de Sainte-Marthe	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
Société Bronzo // PMS CASS	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...)	MARSELLE
Société Centrale Futaille	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.), Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	MARSELLE
LASAILLY	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche	MARSELLE
Somédith	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
SNCF	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société des Huiles Renault	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris Compagnie des Entrepôts et Magasins Généraux de Paris	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs...), Transformateur (PCB, pyralène, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Guillaume NACCI	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
SA OMNIUM D'ENTREPRISES	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Société des Grands Travaux Hydrauliques	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
L'air Liquide	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Nouvelle Chaudière	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	MARSELLE
BENADY	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSELLE
Union des Industries de Produits Oléagineux (UNIPOL)	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSELLE
ELF Distribution ELF	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société des Pétroles SHELL BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
ABEL Marcel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Compagnie Française de Raffinage	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
Antar	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Compression, réfrigération	MARSELLE
SIDMAP Société Industrielle de matières plastiques / Etablissement BOULAN Peintures en boîtes	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	MARSELLE
Société SODIM	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société Pillard Frères	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	MARSELLE
Au Grand Garage des Ayalades	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société de Transformation de Papiers d'Emballage PAFEM	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société des Pétroles SHELL-BERRE "Le Constellation"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Pierre AUDRIC	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SARL SEMABI	Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
Société "Rose Pressing"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
Léon BOTTAINI	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
Société TEMPIER-ROUSTANT	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SA Etablissements ORTIZ	Compression, réfrigération	MARSELLE
Société des Terrassements et des Ouvrages du Midi	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Madame Veuve Marie Fernandez	Métallurgie	MARSELLE
SA F.F.S.A.	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Filiale des Houillères de Bassin du Centre et du Midi Société Méridionale des Combustibles	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Stockage de charbon	MARSELLE
Jean-Christian BOUR	Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants	MARSELLE
Société des Pétroles SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
GIORDANO Barthélemy	Fabrication de coutellerie	MARSELLE
DI TUCCI Xavier	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
AIN Almé	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
Société des Pétroles SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SA MOBIL-OIL française	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Paul RUSTIGLIANO	Métallurgie, Métallurgie	MARSELLE
Shell-Berre (ex ELF distribution)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Grégoire GULBASDIAN	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSELLE
société "les travaux du Midi"	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7)	MARSELLE
Mr IBANEZ	Forge, marteaux mécaniques, embouillage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	MARSELLE
Stavroura CACCHINO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, plastiques (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSELLE
Pressing Philips	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
Pressing PRESS-O-RAMA	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'HR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	MARSELLE
Sté SCOREX	Métallurgie du cuivre (production et première transformation)	MARSELLE
Sté MILLIAT Frère	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Paul SUZANNE	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
Garage BEAUMONT	Chaudronnerie, tonnellerie, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSELLE
Sté "Saint-Marthe Automobile"	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
SA GICA "La générale d'importation, d'exportation et de conditionnement de produits alimentaires"	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné, Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSELLE
SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Aldo RAFANO	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Chaudronnerie, tonnellerie	MARSELLE
TOTAL	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SA TOTAL compagnie française de raffinage	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Etablissement R Fontaine	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique	MARSELLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Entreprise TRALOMAT	Compression, réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SA "Le Bec Fin"	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synthétiques, gomme, mastic,	MARSELLE
Sté d'exploitation des transports Borrelly et Cie	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Els MAYAN-CHAUMERY	Fonderie de métaux légers, Métallurgie du cuivre (production et première transformation)	MARSELLE
Sté confraternelle pharmaceutique méditerranéenne	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
La société des constructions métalliques du Midi	Fabrication de coutellerie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Sté des ateliers provençaux de réparations navales et industrielles	Fabrication de coutellerie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Station service B.P	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SOPECO, Société des Pétroles et combustibles liquides	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mme Lydia ORIO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Mr Roger ORIGLIA	Fabrication d'éléments en métal pour la construction (portes, poutres, grillage, treillage...), Fabrication de coutellerie	MARSELLE
ESSO STANDARD + BP + SHELL-BERRE	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Régie autonome des transports de la ville de Marseille (R.A.T.V.M)	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Sté ANPAL	Chaudronnerie, tonnellerie, Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	MARSELLE
Fonderies Méridionales	Fonderie de métaux légers, Fonderie d'acier, Fonderie de fonte	MARSELLE
Mme veuve JUVENON Antoinette	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
SCI ARCC	Compression, réfrigération	MARSELLE
Société pour l'Application du Polyester à l'Industrie et à la Marine- SAPIMER SAPIMER	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Méditerranéenne d'Exploitation Thermique SOMETH	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Sté Foncière de Développement Immobilier	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques, Compression, réfrigération	MARSELLE
Jean Deganello	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Française des Pétroles BP BP	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
DUNES Restaurants Sté DUNE	Compression, réfrigération	MARSELLE
SA Agip Française AGIP	Compression, réfrigération, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
MATRAV SARL Manutention et Transports de Viande MATRAV	Chaudronnerie, tonnellerie, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Agip Française Agip	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
SA Cofradel- Compagnie Française du Grand Delta Cofradel	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Société Béton de France	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage), Compression, réfrigération	MARSELLE
Jean Claude Mugnani	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
La Société Française d'Entreprises de Dragages	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
S.O.P.A.D. Société de Produits Alimentaires et Diététiques S.O.P.A.D.	Centrale électrique thermique, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I)	MARSELLE
Auguste Martini	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprise Caruso	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Société des Tulleries de Marseille Saint Henri	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Société Générale des Tulleries de Marseille Saint Henri	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Louis Brunier	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Société S.O.L.I.C.O.	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Paul Antoine	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Laurent et Bremont Carrière de Fondacle	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Extraction de houille et de lignite et de tourbe	MARSELLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
Travaux Publics et Routiers	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Joseph Carollo	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Tomà J	Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise (voir aussi C23.7), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprise Truchetet et Tansi	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Bailleul- Entreprises Grès Glories	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...), Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Electricité Moderne	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
SA d'Exploitation des Mines de Soufre de Provence	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Mr Elie Chouraqui	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Georges Laville	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Jean Claude Billard	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
B Glories et Compagnie	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Gagneraud Père et Fils	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Société Plant	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Mrs Gallan Julien et Victor	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
SARL TG Terrassement	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSELLE
Entreprise Gullery	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Sté L'Entreprise Industrielle	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Jean Spada	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
J. Rapetto	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Trindel	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
SOMEDAT - groupe STVA (Société des Transports de Véhicules Automobiles) / ex. Sté MAT (Marseille Auto Transport) emprise SNCF de la gare Saint Marcel	Garages, ateliers, mécanique et soudure, Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
METOFER	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais métalliques non ferreux	MARSELLE
F GARDIOL	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Sté Coloniale des Chaux et Ciments de Portland	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Sté Nouvelle d'Exploitation de Carrière	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Sté Générale des Tuleries de Marseille	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprises Boussiron	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Sté Générale d'Explosif Cheddites	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprise J. LEFEBVRE	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprise AUTIER	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprises Boussiron	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Travaux Souterrains	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Entreprise Incherman	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Construction Moderne Française	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE



Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
KRIKORIAN Jacques et André Station Service	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Sté Générale de Travaux Publics	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Industrielle de Travaux	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Etude des Transports de la Valorisation des Gaz Naturels du Sahara	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Entreprise Borel Valerian	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
Sté des Grands Travaux de l'Est	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
STE SCETA PARC	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSEILLE
ETS PREMILLIEUX	Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, asphalte, brai, Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin, Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin, Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, ...), Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a., Métallurgie, Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale	MARSEILLE
CHRISTOFILIS	Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux, PVC, résines, platiqes (toutes pièces de carénage, internes ou externes, pour véhicules...)	MARSEILLE
SA GRANDI	Taille, façonnage et finissage de pierres (concassage, criblage, polissage)	MARSEILLE
STE Photo Service	Fabrication de matériels optique, photographique et lunetterie (y compris application de vernis et peinture pour les pièces les concernant)	MARSEILLE
STE AS 24	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Compagnie Française de Raffinage TOTAL TOTAL	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Centre Universitaire de St JEROME	Compression, réfrigération	MARSEILLE
STE GENTY BIANCO	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE COGESTAR	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2), Stockage de charbon	MARSEILLE
Société Archimer Palsance // ex CHANTIERIS NAVALS FRIOUL Palsance	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
Sté PLASTIGRAPH	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	MARSEILLE
Laboratoire Interrégional de la Direction de la Consommation et de la Répression des Fraudes	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
SARL OR ET CHROME	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSEILLE
Cie Européenne de Peintures JULIEN	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Fabrication et/ou stockage (sans application) de peintures, vernis, encres et mastics ou solvants, Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE MONACI	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
SA INTRAMAR	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	MARSEILLE
BOUDHAOUIA Khemares	Chasse, piégeage et services annexes	MARSEILLE
SA LEON VINCENT	Fabrication, réparation et recharge de piles et d'accumulateurs électriques	MARSEILLE
STE TOTAL Raffinage Distribution	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE
Communauté de Communes Marseille-Provence-Métropole	Compression, réfrigération	MARSEILLE
STE CARBUR	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSEILLE
STE LABO-service Provence	Imprimerie et reproduction d'enregistrements, Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure...)	MARSEILLE
Sté SMTA	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSEILLE
LNM Les Nouveaux Matériaux	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène, ...)	MARSEILLE
Sté COMETHERM	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSEILLE
STE GENTA PHARMACEUTICLAS EUROPE	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	MARSEILLE
CNRR UPR 0223 - Laboratoire de Microbiologie Marine	Utilisation de sources radioactives et stockage de substances radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	MARSEILLE
STE L'AIR LIQUIDE	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	MARSEILLE
STE ESSO SAF	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.), Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSEILLE

Nom	Activité des sites non localisés	Adresse
SA MOBIL OIL FRANCAISE	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
STE de Travaux Publics Régionaux	Production de métaux précieux et d'autres métaux non ferreux (broyage et traitement des minerais)	MARSELLE
3H TRANSIT	Stockage de produits chimiques, de produits issues de la mine, de produit liquides inflammables et de boues diverses	MARSELLE
SA FINA France	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage),Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
Société Roulière de Provence	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les routes par exemple)	MARSELLE
Claude Cantone Vernisseur	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	MARSELLE
Société Copac Vrac	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
SCAC de Roquefort La Bédoule	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.),Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	MARSELLE
Cogestar	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné	MARSELLE
Pharma - Dom SA	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	MARSELLE
Omega Pharma France	Fabrication de produits pharmaceutiques de base et laboratoire de recherche,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
SARL STD France	Transports terrestres et transport par conduites	MARSELLE
S.A.R.L. Polytranservices	Transports terrestres et transport par conduites	MARSELLE
Marseille Courses	Transports terrestres et transport par conduites	MARSELLE
Equipement service bateaux	Services auxiliaires des transports	MARSELLE
Huileries Luzzatli et Cie		MARSELLE
Huileries Luzzatli et Cie		MARSELLE
Fabrique d'ammoniac		MARSELLE
RTM	Compression, réfrigération,Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	MARSELLE
MIDAS	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSELLE
Garage	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSELLE
Conserverie Mceli Frères		MARSELLE
Renault	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSELLE
Peugeot	Garages, ateliers, mécanique et soudure	MARSELLE
Charavel et Michet		MARSELLE
ENTREPOSE		MARSELLE

## Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)\*



Réalisé en ligne** par	Media Immo
Pour le compte de	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD2109nm029
Date de réalisation	04/10/2021

Localisation du bien	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE
Section cadastrale	B 114
Altitude	77.71m
Données GPS	Latitude 43.278425 - Longitude 5.378047

Désignation du vendeur	CAPRIM
Désignation de l'acquéreur	

### RÉFÉRENCES

Seules sont concernées les ICPE suivies par les DREAL (Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement) pour la majorité des établissements industriels et les DD(CS)PP (Directions départementales (de la cohésion sociale et) de la protection des populations) pour les établissements agricoles, les abattoirs et les équarissages et certaines autres activités agroalimentaires, avec distinction en attribut du type d'ICPE (SEVESO, IPPC, Silo, Carrière, Autres), de l'activité principale et des rubriques de la nomenclature des installations classées pour lesquelles l'établissement industriel est autorisé.

### GÉNÉALOGIE

Cette base contient les installations soumises à autorisation ou à enregistrement (en construction, en fonctionnement ou en cessation d'activité). Les données proviennent d'une extraction de la base de données fournie par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE) et la géolocalisation est effectuée sur la base des coordonnées Lambert indiquées dans l'extraction.

### QUALITÉ DES DONNÉES

Le niveau de précision de la localisation indiqué en attribut pour chaque ICPE est variable ; Elles peuvent être localisées au Centre de la commune concernée, à l'adresse postale, à leurs coordonnées précises ou leur valeur initiale.

\* Ce présent document n'a pour but que de communiquer, A TITRE INFORMATIF, à les informations rendues publiques par l'Etat.

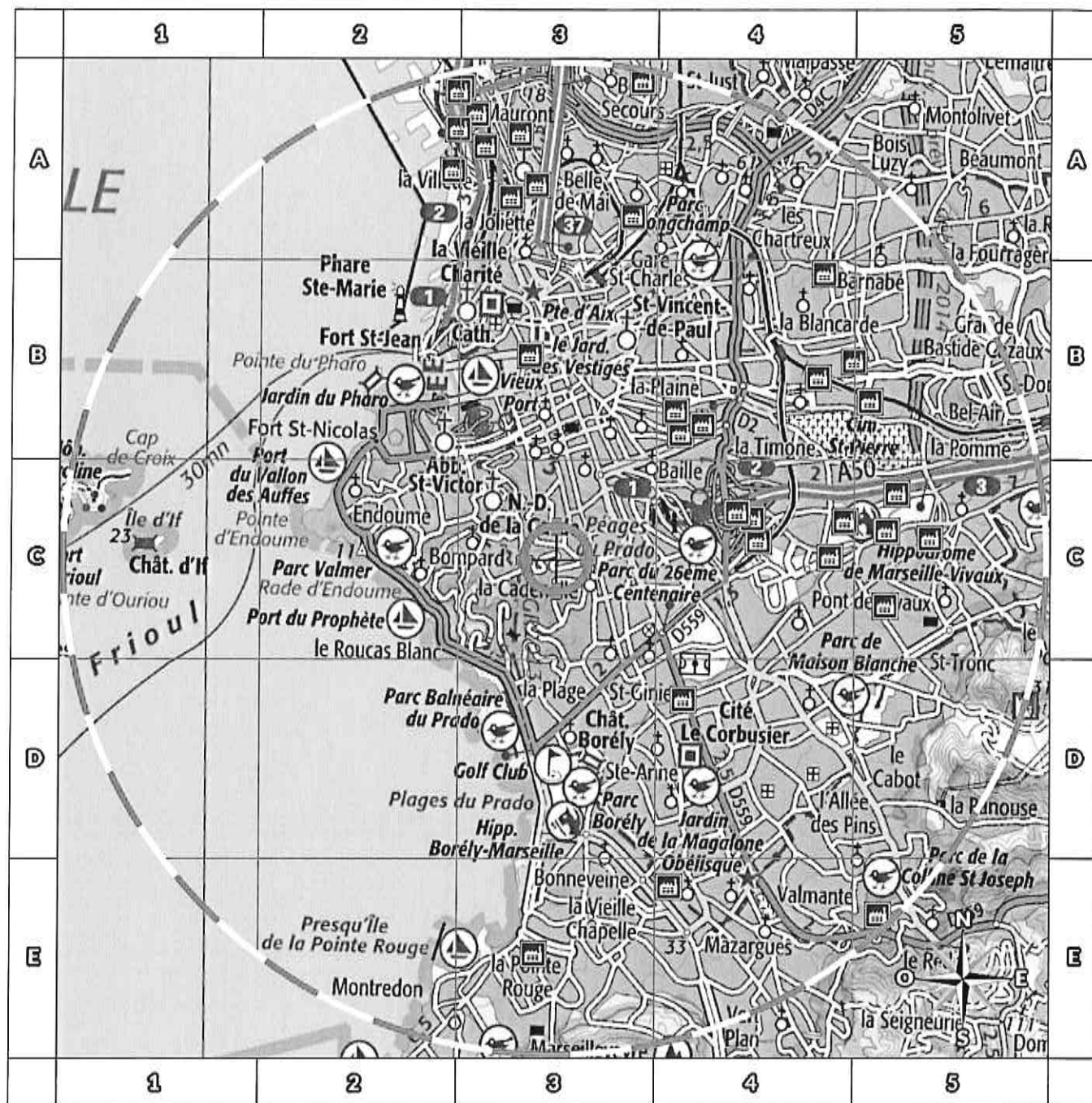
\*\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ICPE du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

### SOMMAIRE


Synthèse des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Cartographie des ICPE  
Inventaire des ICPE





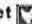

## Cartographie des ICPE

Commune de MARSEILLE



2000m

- |   |  |
|---|--|
|  Usine Seveso        |  Elevage de porc              |
|  Usine non Seveso    |  Elevage de bovin             |
|  Carrière            |  Elevage de volaille          |
|  Emplacement du bien |  Zone de 5000m autour du bien |



























Retrouvez sur cette cartographie un inventaire des Installations Classées pour le Protection de l'Environnement situées à moins de 5000m du bien représentées par les pictos      et . Chacun de ces pictos est détaillé sur la page suivante grâce à sa lettre et son numéro (A2, B4, ...) qui vous aideront à vous repérer sur la carte.







## Inventaire des ICPE Commune de MARSEILLE

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Adresse Postale	CHEY LAN (10eme)	19 rue d'Alby 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	EUROLINKS-SIFR DEFENSE	15 bd Richard Pointe Rouge 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE (formes 8-9)	Grand Port Maritime de Marseille Formes de radoub 8 et 9 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	LA PROVENCE	248, Avenue Roger SALENGRO 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	COMPAGNIE DES DETERGENTS SAVON MARSEILLE	66 chemin de Sainte Marthe 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Adresse Postale	DELTA RECUPERATION PROVENCE	rue Pierre Dravet - Gare St marcel 13011 MARSEILLE 11	En cessation d'activité Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SUD FER SA	93 Boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	RENAULT MICHELET	134 bd Michelet 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	GASTALDI	13 Traverse du Bachas 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ROSTOCK	317 CORNICHE DU PRESIDENT KENNEDY 13007 MARSEILLE 07	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PERASSO SNC	Chemin du Valton de Toulouse - St Tronc BP 542 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	GRANDS MOULINS DE PARIS	Grands Moulins de Paris 13, Traverse Magnan 13003 MARSEILLE 03	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	INTERXION	INTERXION NET CENTER - SFR - 40 avenue roger salengro 13003 MARSEILLE 03	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	SERVICE AUTO PIECES SAP	249 avenue Roger Salengro 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CARREDIS	Gare d'Arenc 14 rue d'Antoine 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	IMMUNOTECH	130 AV DE LA TITRE TASSIGNY 13009 MARSEILLE 09	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AP-HM PSY-DIR	145 Bd Baile 13005 MARSEILLE 05	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SUEZ RV MEDITERRANEE	5 Boulevard Bonnefoy 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	PURFER (Ex LLORENS)	35 Boulevard de la Barasse 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	CHARVET	503, rue Saint PIERRE 13012 MARSEILLE 12	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SNCF TECHNICENTRE PA CA BLANCARDE	38 traverse de la Trévaresse 13012 MARSEILLE 12	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
	Coordonnées Précises	MARSEDIS(SA) AUCHAN FRANCE	13010 MARSEILLE 57, bd. Romain Rolland 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	BTMF - INITIAL	137 Chemin Saint Jean du Desert 13005 MARSEILLE 05	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	MAJ ELIS PROVENCE	31, avenue des platanes 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	PROVENCE PIECES AUTO	302 bis boulevard national 13003 MARSEILLE 03	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON



Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Centre de la commune	CDL	202 rue de Lyon 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Centre de la commune	TOTAL MARKETING FRANCE	265, avenue de Mazargues 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	NORD PIECES AUTO	20, bd Ferdinand De Lesseps 13003 MARSEILLE 03	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CARREFOUR Grand Littoral	CARREFOUR MARSEILLE GRAND LITTORAL 13463 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	PIECES AUTO FIFI TURIN	48 av Fifi Turin 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Capelette Autos Pièces	46 av Capelette 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Friche SUD FER	Bld Lazer - Traverse du Panthéon 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	DELHOM et COMTE	47 rue Le Chatelier 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOGIMA	Copropriété Pble Media BELLE de MAI 37, rue Guibal 13003 MARSEILLE 03	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CARREFOUR	26 avenue Elsa Triolet 13008 MARSEILLE 08	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	MANCINI	Quartier St Louis Gare SNCF 151 AVE des Aygaldes 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	DEPA MOTO	323 BOULEVARD DANIELLE CASANOVA 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	LAFARGE Granulats France	Lieu-dit LIEUTAUD 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Sté d'Exploitation du Plateau de la Mure	Plateau de la Mure, Les Aygaldes Chemin de la Michèle 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ISDI CDTF	Chemin de Palama prolongé 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	ISDI LAFARGE La Nerthe	Quartier de L'Estaque Lieu-dit 'les Riaux' 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Centre de la commune	BTM	5 AVENUE JOURNET BP 70066 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SODEXO - SMRS	Cuisine Centrale de Marseille 54 boulevard Pont de Vivaux 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AUPHAN GARAGE	16, Rue AUPHAN 13003 MARSEILLE 03	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CENTRALE FUTAILLE	60 Avenue de Saint Antoine Gare SNCF 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	INDIVISION CENTRE BOURSE	17 cours Belsunce 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	CONSTRUCTA PROMOTION	2 quai d'Arcenc 13002 MARSEILLE 02	En construction Déclaration avec contrôle	Non Seveso NON
	Centre de la commune	CHANTIER NAVAL DE MARSEILLE (forme 10)	forme 10 du Grand Port Maritime de Marseille 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	AP-HM (Hôpital La Timone)	254 Rue St Pierre 13005 MARSEILLE 05	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Coordonnées Précises	PROFERMET	15 impasse de Sète 13010 MARSEILLE 10	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
	Valeur Initiale	SOMEFOR Marseille	137, Pont de Vivaux 13010 MARSEILLE 10	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON

Repère	Situation	Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à moins de 5000m du bien</i>					
	Centre de la commune	CAT(CIE D'AFFRETEMENT ET DE TRANSPORT)	4-8, boulevard Frédéric Sauvage 13014 MARSEILLE 14	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
	Valeur initiale	SCI CAPE EST LOISIRS	6, avenue de la Capelette 13010 MARSEILLE 10	En construction INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	AP HM - PLATE FORME LOGISTIQUE	chemin de Saint Louis au Rove 13016 MARSEILLE 16	En construction INCONNU	Non Seveso NON
	Centre de la commune	Station ELF ANTAR FRANCE	Aire de la Pomme - Autoroute A50 13011 Marseille 13011 MARSEILLE 11	En construction Déclaration	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
MONIER	172 avenue de saint louis au rove 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
Régie des Transports de Marseille	80 Bld du Métro 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SAS ELIAV chez AG INVEST	26 bld Gay Lussac 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ECOLE CENTRALE DE MARSEILLE	Institut Méditerranéen de Technopôle Pôle Technologique de Chateau Gombert 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
AP-HM (Hôpital Nord)	Chemin de Bourrely 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT (GDE)	11, boulevard Ampère Zone Industrielle de la Delorme 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ONYX Méditerranée	17, Bd de la Milière 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
D_HUART INDUSTRIE	Rue Pierre DRAVET - BP 55 Saint-Marcel 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CARREFOUR	Centre Commercial Le Marlan Avenue Prosper Mérimée 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PAM	23 place de la Joliette BP1965 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BROYAGE DU MIDI ET DE LA MEDITERRANEE	34, bd du capitaine Geze 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
INDUSTRIELLE MARITIME MEDITERRANEE	90 chemin Mrabeau - ZI ACTISUD 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CEMEX BETONS SUD EST	Bassin de radoub n° 6 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SERAMM	Chemin de Sorriou 13009 MARSEILLE 09	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
NEGRE (MATALINOR)	2 Boulevard de la Cartonnerie 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CHOCOLATERIE DE PROVENCE	43 Chemin vicinal de la Milière 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
CREALIS	35 rue Emmanuel Eydoux Traverse de la Monjarde 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SUD MOTEURS	2 bld des Bassins de Radoub 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ROUTIERE DE PROVENCE	Centrale d'enrobage fixe de l'Estaque Chemin de la Nerthe (Carrière Lafarge) 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PAPREC CHANTIERS	Rue Augustin Roux ZI de la Lauzière 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
MEDIACOVRAC	Terre plein de Mourepiane Enceinte Portuaire poste 143 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
SILIM	Gare Saint Louis Les Aygaldes 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BRONZO	Bd Ampère 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SILIM	Centre Tri Aygaldes 99 avenue des Aygaldes 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SILO DE LA MADRAGUE (Ste PANZANI)	4, chemin du Littoral 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMOULERIE DU LITTORAL ( Ste PANZANI)	4, chemin du Littoral BP 2338 13002 MARSEILLE 02	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PERNOD	30 Bd Gay Lussac - les arnavaux LES ARNAVAUX 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PROFER Marseille	44 boulevard Capitaine Gèze 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMM SAINTE MARTHE 14 EME ARR.	Quartier du Merlan 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMM ST BARNABE 12 EME ARR.	Rue Charles Kaddouz 13012 MARSEILLE 12	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMM VALLON DOL 14EME ARR.	Quartier du Vallon Dol 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SEMOULERIE PANZANI	131, avenue Corol 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SPUR ENVIRONNEMENT	228, rue de CHATEAU GOMBERT 13013 MARSEILLE 13	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
BRONZO-PERASSO	Chemin des Bessons Sainte Marthe 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
LAFARGE GRANULATS France	BP 108 - Chemin de la Nerthe 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
HARIBO RICQLES ZAN	67, boulevard du Capitaine Gèze 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ATELIERS LOUIS GALLI	33 chemin de Saint Henri 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SMRI	400, chemin du littoral 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
UNIMER	Chemin du littoral M.LN SAUMATY 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
SCI COMPLEXE VALBARELLE	189 boulevard de la Valbarelle 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
CARRASCO MASONI TRAVAUX PUBLICS	Route du Rove Ancienne carrière du Vallon 13016 MARSEILLE 16	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
AUTO CASSE SAINT LOUIS	20 boulevard Jean Barbieri 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
REFUGE SAINT ROCH	42 montée du cdt de Robien 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
ABATTOIRS DE PROVENCE	130 chemin de la Madrague-Ville 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso OUI
ESLC PROVENCE (ex SUD COMBUSTIBLES)	35 avenue de la gare St Menet 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
TEP TRANSPORT ENTRETIEN PHOCEEN	10 rue Charles TELLIER 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
MEDITERRANEE PIECES AUTO	61 bd de la méditerranée 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
METAUX DE LA MEDITERRANEE	82,BD de la Méditerranée 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON

Nom	Adresse	Etat d'activité Régime	Seveso Priorité Nationale
<i>ICPE situées à plus de 5000m du bien</i>			
ABM	51, rue le Châtelier 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SAINT LOUIS SUCRE	336 RUE DE LYON 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
HENKEN Entreprise	11 Avenue François CHARDIGNY 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SATRAM (ex CAZORLA JOSEPH)	12, Rue Augustin ROUX 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
SPA MARSEILLE PROVENCE	31 montée du cdt de Robien 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PROVENCE AQUACULTURE(Sarl)	MIN de Saumaty Chemin du Littoral 13001 MARSEILLE 01	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
TLM (TREFILERIE ET LAMINOIR DE LA MEDI)	25 RUE LE CHATELIER 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
PANZANI S.A	136 route de la Valentine 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
PETRONAPhte	321 bd danielle casanova 13001 MARSEILLE 01	En cessation d'activité INCONNU	Non Seveso NON
DISTRIBUTION CASINO France	ZAC Valentine Route de la Sabliere La Valentine 13011 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Non Seveso NON
AP-HM rue Brochier (A l'alt* de M.NKao	118, chemin de Mimel 13015 MARSEILLE 15	En cessation d'activité Non classé	Non Seveso NON
SURPLUS MARSEILLE	181 Rue de Lyon 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Enregistrement	Non Seveso NON
CEREXAGRI SA	8 Bd de la Louisiane 13014 MARSEILLE 14	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Bas NON
PROTEC METAUX ARENC	540 CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE 13015 MARSEILLE 15	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Bas OUI
ARKEMA FRANCE SA	123 Bd de la Millière CS 90108 13374 MARSEILLE 11	En fonctionnement Autorisation	Seveso Seuil Haut OUI

## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme



Réalisé en ligne* par	ALTER DIAGNOSTICS
Numéro de dossier	AD2109nm029
Date de réalisation	04/10/2021

Localisation du bien	138 Bd PERIER 13008 MARSEILLE
Section cadastrale	B 114
Altitude	77.71m
Données GPS	Latitude 43.278425 - Longitude 5.378047

Désignation du vendeur	██████████
Désignation de l'acquéreur	

\* Media Immo réalise, sous sa seule responsabilité, l'ENSA du client. Ceci sous couvert que les informations de localisation du bien transmises par le client soient exactes et que les informations obtenues sur les bases de données soient à jour.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT	
Non exposé	839 B 114

### SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Nuisances Sonores Aériennes  
Imprimé Officiel (feuille rose/viollette)  
Cartographie  
Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aérodomes



## Etat des nuisances sonores aériennes

En application des articles L 112-3 et L 112-9 du Code de l'Urbanisme

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral n° du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble  
138 Bd PERIER  
13008 MARSEILLE

Cadastre  
B 114

### Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 oui  non 
  - révisé  approuvé  date
  - <sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :
- > L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation 2 oui  non 
  - <sup>2</sup> si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB 1 oui  non 
  - révisé  approuvé  date
  - <sup>1</sup> si oui, nom de l'aérodrome :

### Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

- > L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :
- |   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| zone A <sup>1</sup><br>forte <input type="checkbox"/> | zone B <sup>2</sup><br>forte <input type="checkbox"/> | zone C <sup>3</sup><br>modérée <input type="checkbox"/> | zone D <sup>4</sup> <input type="checkbox"/> |
|---|---|---|--|

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quaterbis A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Consultation en ligne sur <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>  
Plan disponible en Préfecture et/ou en Mairie de MARSEILLE

### Vendeur - Acquéreur

Vendeur

Acquéreur

Date 04/10/2021

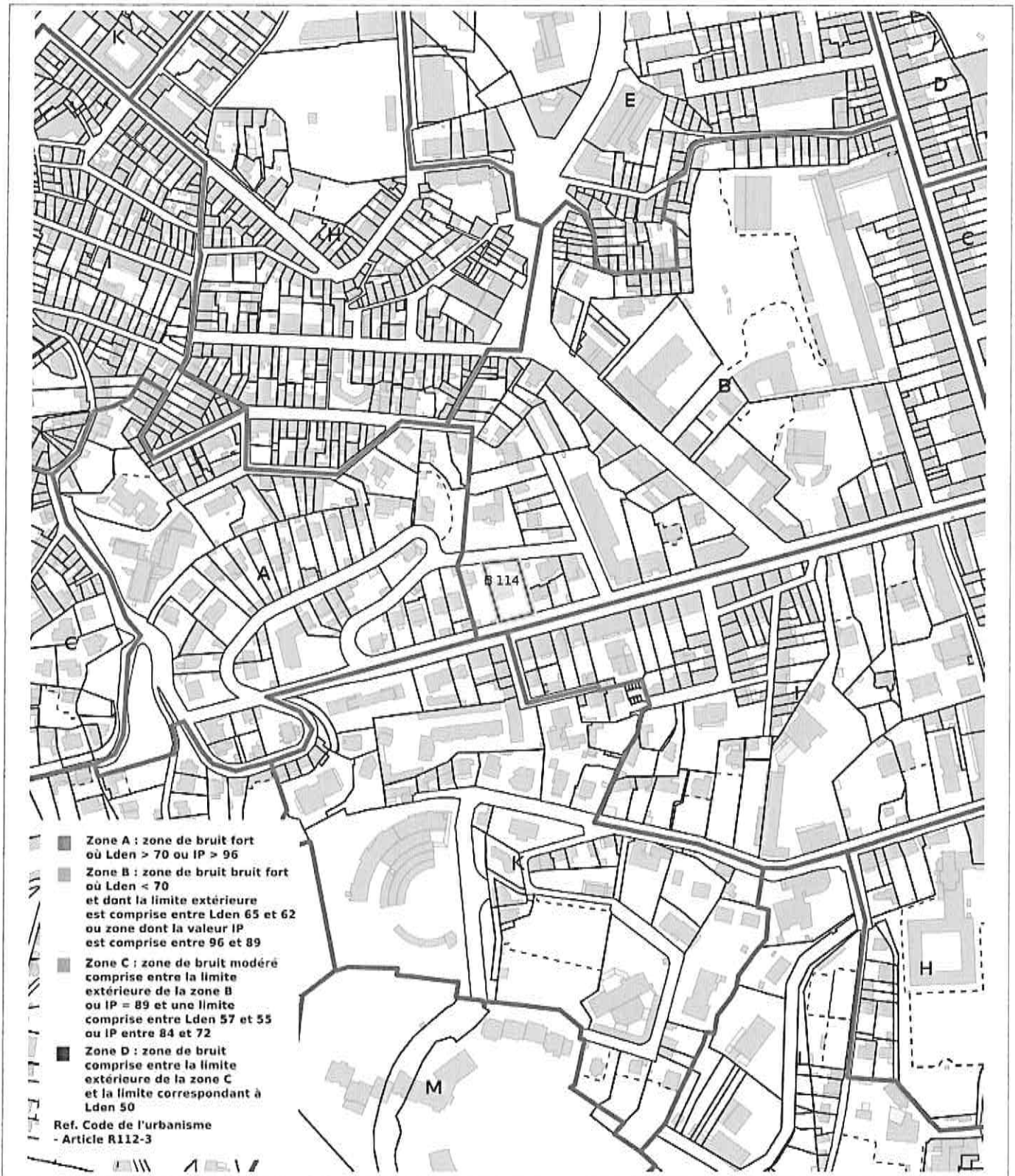
Fin de validité 04/04/2022

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostics technique - DDT (annexe, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Information sur les nuisances sonores aériennes. Pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

L'édition et la diffusion de ce document implique l'acceptation des Conditions Générales de Vente, disponibles sur le site <https://www.naturalrisks.com>  
© 2021 Media Immo. Siège social : 124 rue Louis Bougain 91100 CORBEIL EBBONNES - RCS EVRY 750 675 613 - RCP GENERALI N°AP 599 258

## Cartographie du Plan d'Exposition au Bruit



## Prescriptions d'Urbanisme applicables dans les zones de bruit des Aéroports



### PRESCRIPTIONS D'URBANISME APPLICABLES DANS LES ZONES DE BRUIT DES AERODROMES

CONSTRUCTIONS NOUVELLES	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Logements nécessaires à l'activité de l'aérodrome, hôtels de voyageurs en transit				
Logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité agricole	dans les secteurs déjà urbanisés			
Immeubles d'habitation directement liés ou nécessaires à l'activité aéronautique	s'ils ne peuvent être localisés ailleurs			
Constructions à usage industriel, commercial et agricole	s'ils ne risquent pas d'entraîner l'implantation de population permanente			
Equipements publics ou collectifs	s'ils sont nécessaires à l'activité aéronautique ou indispensables aux populations existantes			
Maisons d'habitation individuelles non groupées			si secteur d'accueil déjà urbanisé et desservi par équipements publics sous réserve d'un faible accroissement de la capacité d'accueil	
Immeubles collectifs à usage d'habitation				
Habitat groupé (lotissement, ...) parcs résidentiels de loisirs				

HABITAT EXISTANT	ZONE A	ZONE B	ZONE C	ZONE D
Opérations de rénovation, de réhabilitation, d'amélioration, d'extension mesurée ou de reconstruction des constructions existantes	sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances			
Opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existants			si elles n'entraînent pas d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores	

CONSTRUCTIONS NOUVELLES ET HABITAT EXISTANT		
autorisé sous réserve de mesures d'isolation acoustique	autorisé sous conditions	Non autorisé

© DGAC 2004